

CHARTRE PAYSAGERE DU PARC NATUREL DES DEUX OURTHES

ANALYSE CONTEXTUELLE

Partie I – Analyse de la composition et de l'organisation des éléments physiques, humains et écologiques qui structurent le paysage et le caractérisent



TABLE DES MATIERES

1	Caractéristiques physiques du Parc	5
1.1	La structure géologique	5
1.2	Le climat	5
1.3	Les caractéristiques lithologiques et pédologiques	6
1.4	Les formes du relief	6
1.5	Les caractéristiques hydrographiques	7
1.6	Synthèse des caractéristiques physique du Parc	10
2	Caractéristiques humaines du Parc	11
2.1	Données démographiques	11
2.1.1	Evolution de la population	11
2.1.2	Solde naturel et solde migratoire	11
2.1.3	La taille des ménages	12
2.1.4	Le bien-être et la qualité de vie	13
2.2	Données socio-économique	16
2.2.1	Taux d'activités	16
2.2.2	Taux d'emploi et taux de chômage	17
2.2.3	Localisation de l'emploi	18
2.2.4	L'indice de richesse	20
2.2.5	Le secteur agricole	20
2.2.6	Le secteur sylvicole	21
2.2.7	Les parcs d'activités économiques	24
2.2.8	Les établissements touristiques	25
2.3	Données liées à l'énergie (contexte local)	26
2.3.1	Consommation finale par type d'énergie sur tous les secteurs	26
2.3.2	Production d'énergie à partir des sources d'énergie renouvelable (SER)	27
2.3.3	L'énergie éolienne	27
2.3.4	Chaufferie à bois	29
2.4	Données liées au logement	29
2.4.1	Type de logement	29
2.4.2	Année de construction des bâtiments	30
2.4.3	Coût du logement	30
2.4.4	Coût du terrain à bâtir et superficie moyenne	32
2.5	Infrastructures de transport	34
2.6	Structures de l'habitat	35
2.6.1	Localisation et typologie	35
2.6.2	Matériaux et implantation des villages	38
2.6.3	Typologie de l'habitat traditionnel ardennais	42
2.6.4	L'évolution de l'habitat	53
2.7	Synthèse des caractéristiques humaines du Parc	60
2.8	Situation de droit	62
2.8.1	Le plan de secteur	62
2.8.2	Monuments et sites classés	83
2.8.3	Inventaire du patrimoine culturel immobilier (IPIC)	84

2.8.4	Le Guide Régional d'Urbanisme (RGU).....	85
2.8.5	Les sites à réaménager (SAR)	85
2.8.6	Les communes et l'aménagement du territoire.....	86
3	Caractéristiques écologiques du Parc	88
3.1	Les principales caractéristiques écologiques	88
3.1.1	Introduction	88
3.1.2	Les principales espèces de faune et de flore.....	88
3.1.3	Les principaux sites naturels	90
3.2	Situation de droit	93
3.2.1	Les sites NATURA 2000.....	93
3.2.2	Les réserves naturelles	95
3.2.3	Autres éléments de protection du patrimoine naturel.....	96
4	Caractéristiques paysagères du Parc	100
4.1	Les éléments constitutifs du paysage	100
4.1.1	Topographie : les plateaux	101
4.1.2	Topographie : les vallées.....	102
4.1.3	Eau.....	104
4.1.4	Affleurements rocheux	105
4.1.5	Occupation du sol.....	106
4.1.6	Bâti	110
4.1.7	Mobilité.....	114
4.1.8	Divers équipements	117
5	Délimitation de territoires, d'aires et d'entités paysagères particuliers.....	120
5.1	Haut plateau agricole et forestier	122
5.1.1	Description générale de la catégorie	122
5.1.2	Délimitations des aires et des entités paysagères	123
5.1.2.1	Haut plateau herbager et entités urbaines.....	123
5.1.2.2	Haut plateau herbager de Bertogne	124
5.1.2.3	Vallonements agricoles et forestiers de Tenneville.....	124
5.2	Vallée de l'Ourthe supérieure	125
5.2.1	Description générale de l'aire	125
5.2.2	Délimitations des entités paysagères.....	125
5.2.2.1	Vallée amont de l'Ourthe orientale	125
5.2.2.2	Vallée méandreuse et encaissée de Houffalize.....	127
5.2.2.3	Vallée amont de l'Ourthe occidentale.....	127
5.2.2.4	Vallée méandreuse et encaissée de La Roche-en-Ardenne	128
5.2.2.5	Extrémité du massif ardennais	130
5.3	Haut plateau forestier de Saint Hubert	130
5.3.1	Description générale de l'aire	130
5.3.2	Délimitation de l'entité paysagère : Fagnes de Saint-Hubert	131
5.4	Replats et collines boisés d'Ourthe et Aisne.....	133
5.5	Couronne forestière du plateau des Tailles	134
5.6	Sommet du plateau des Tailles.....	134
5.6.1	Description de l'entité paysagère : Fagnes des Tailles.....	135
6	Annexe.....	136
6.1	Type d'implantation des villages par commune	136

6.2	Critères d'évaluation du paysage	138
6.2.1	Le paysage perçu	139
6.2.2	Le paysage naturel	139
6.2.3	Le paysage construit et ses usages.....	140
6.3	Liste des abréviations.....	143
6.4	Liste des cartes.....	143
6.5	Liste des fiches descriptives	143
6.6	Liste des biens classés	144
6.7	Orientation bibliographique.....	146

1 Caractéristiques physiques du Parc

1.1 La structure géologique

Le Parc naturel des deux Ourthes fait partie de l'unité tectonique appelée **zone anticlinoriale de l'Ardenne**, élément du massif ardennais formé lors de l'orogénèse Hercynienne tout au long du primaire (410-250 millions d'années). Nous nous trouvons donc en présence des roches les plus anciennes à l'échelle de la Belgique.

L'essentiel de ces roches qui composent le Parc date du Dévonien inférieur (400 millions d'années - d'où le nom d'Ardenne éo-dévonienne) où elles reposent en discordance sur le socle Calédonien. Le Dévonien inférieur est composé essentiellement de sédiments détritiques d'origine marine témoignant de l'érosion de la chaîne Calédonienne. Quant au socle Calédonien, il affleure notamment au nord, à partir de Vielsalm (hors zone d'étude), pour s'étendre ensuite dans les Hautes Fagnes (massif de Stavelot).

Au sud de cet anticlinorium, on retrouve le **bassin de l'Eifel** dont le passage se fait sans discontinuités. Datant également du Dévonien inférieur, ce bassin s'étend depuis Charleville en France pour s'élargir en direction du Nord-Est (bassin de Neufchâteau) pour s'élargir encore dans l'Eifel au Luxembourg, d'où sa dénomination.

L'ère secondaire et la majeure partie de l'ère tertiaire connaissent une relative tranquillité orogénique et sont marqués par un climat de type tropical et subtropical favorable à l'érosion physico-chimique. Les mers viennent régulièrement transgresser cette région accentuant la planéité du relief et constituant de la sorte le « plateau » ardennais.

Le quaternaire engendre une accélération de l'incision du relief par l'hydrographie dû à un soulèvement (miocène supérieur) pour modeler le réseau tel qu'on le perçoit aujourd'hui, et ce dès l'oligocène (24 millions d'années). Les dépôts de cette période, marquée par un climat de type périglaciaire, sont peu présents à l'exception de limons caillouteux du pléistocène (1,8 millions d'années) localisés dans les plaines alluviales.

1.2 Le climat

La zone étudiée est relativement homogène au niveau de la répartition **des précipitations**, caractéristique qui s'explique par l'orientation générale des versants par rapport à la progression de la majorité des perturbations. Malgré que le régime annuel moyen soit supérieur à la moyenne belge, la dépression des deux Ourthes constitue un site d'abri, et ce malgré que le nombre de jours de précipitation par an s'élève approximativement à 180, les précipitations annuelles moyennes étant de l'ordre de 900 à 1000 mm/an (contre 800 mm à la côte belge). Une nébulosité moyenne importante dans la région est la traduction directe de cette présence d'eau dans l'atmosphère.

Le relief joue néanmoins un rôle fondamental dans le régime des précipitations, offrant ainsi des particularités locales sur les plateaux (Tailles et Saint-Hubert), qui présentent un régime plus intense (de l'ordre de 1200 voire 1400 mm/an) de part un phénomène de condensation accrue (instabilité de masses d'air après une ascendance suffisante, présence de bandes fangeuses), et ce, de façon d'autant plus importante en hiver qu'au début de l'automne (le gradient de 100 mètres passe de 100 à 50 mm). En hiver, cela se traduit par un important enneigement de ces zones en périodes hivernales (lorsque les vergers de Hesbaye sont en fleur, la neige couvre parfois encore les sommets ardennais).

En ce qui concerne **les températures**, la zone d'étude se situe, pour les isothermes de janvier, entre 0 et 1°, tandis que les températures de juillet oscillent entre 16 et 15°. De nouveau, il apparaît nécessaire de distinguer les hauteurs (supérieures à 500 mètres) qui peuvent afficher des températures extrêmes certains hivers (jusque moins 25°), anormalement basses pour cette altitude (phénomène microclimatologique lié à la présence de réserves d'eau immobilisées notamment dans les tourbières).

1.3 Les caractéristiques lithologiques et pédologiques

Les caractéristiques lithologiques de l'Ardenne offrent une relative diversité de sols de par la variation du substrat rocheux et les caractéristiques climatiques locales, donnant ainsi des écotopes particuliers. Ces sols aux profils divers sont situés parfois de façon contiguë les uns des autres. On notera cependant une certaine dureté dont la conséquence est un encaissement important des vallées.

Les sols caractéristiques du Parc se sont développés sur un substrat limono-caillouteux de désagrégation avec une teneur variable en fragments de schistes, grès, phyllades et quartzites, d'une profondeur variant généralement de 40 à 80 cm. Les sols développés sur **les plateaux centraux** montrent un profil peu caillouteux d'une profondeur supérieure à la moyenne, de l'ordre de 80 à 125 cm, seuls endroits du territoire où l'on retrouve de véritables limons, à l'image du plateau de Saint-Hubert. Le contexte climatique local (forte pluviosité) leur donne néanmoins un caractère hydromorphe marqué (en témoigne la tourbière de Hourchamps), exigeant un drainage important en cas de mise en culture.

Les marges de ces plateaux montrent quant à elles un profil plus caillouteux, une profondeur moindre et sont généralement couvertes de massifs boisés.

Les vallées présentent pour leur part un profil de faible profondeur (inférieur à 40 cm) où affleure régulièrement le substrat rocheux. Les abords immédiats des rivières sont quant à eux recouverts de dépôts alluviaux, à l'hydromorphie marquée et nécessitant également des drainages importants, même en cas de mise en pâture.

Il résulte de ces observations que les terres les plus favorables aux pratiques agricoles sont celles qui forment la dépression des Deux Ourthes tandis que les plus défavorables sont celles qui se situent à une altitude supérieure à 500 mètres (plateaux de Saint-Hubert et plateau des Tailles). Les sols superficiels et caillouteux de leurs marges, quant à eux, conviennent bien au boisement.

1.4 Les formes du relief

Le relief de l'Ardenne centrale, à laquelle appartient le Parc des Deux Ourthes, s'articule selon une orientation Nord-Est/Sud-Ouest allant de la Haute Ardenne jusqu'à Bastogne pour s'abaisser jusqu'au plateau de la Thiérache et présente de manière générale un relief relativement calme. Les Hautes Fagnes, présentent au Nord de la zone d'étude et s'étendant au-delà, contrastent par un relief plus disséqué et portant d'avantage les marques d'un réseau hydrographique dense.

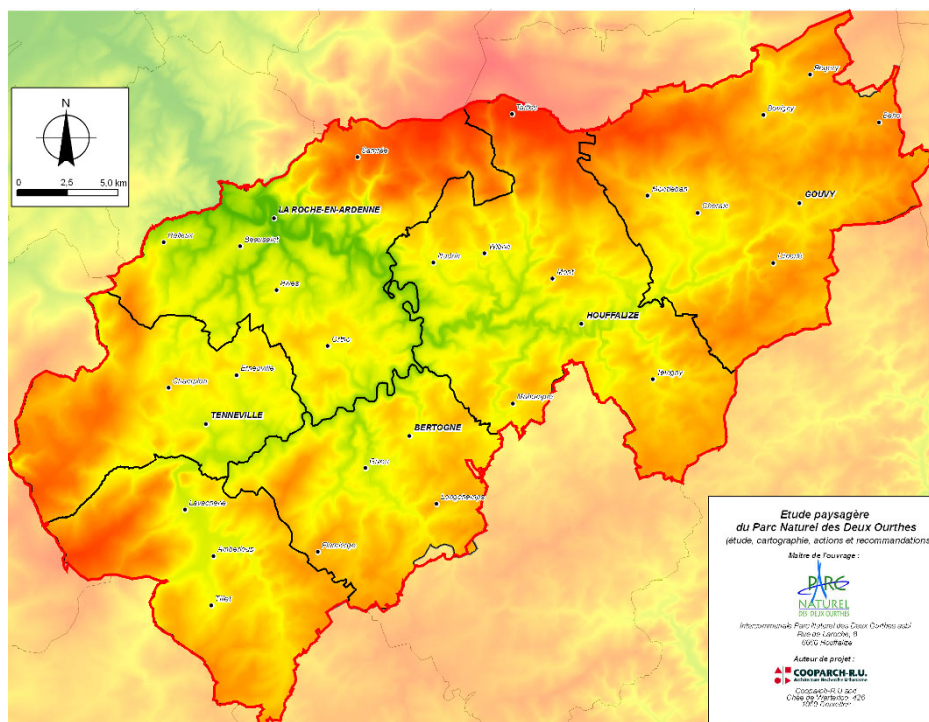
L'ensemble des altitudes du territoire du Parc varie néanmoins de 200 et 650 mètres. Les valeurs les plus faibles se retrouvent, en toute logique, dans le **fond de la vallée de l'Ourthe**, dans sa partie la plus en aval, à hauteur de La Roche-en-Ardenne.

En remontant la vallée, les altitudes augmentent pour dépasser les 300 mètres dans les vallées des Ourthes occidentale et orientale. L'action érosive de ces cours d'eau donne un caractère particulièrement incisé au relief de cette partie de la zone, offrant une sorte de colonne vertébrale au Parc.

De part et d'autre de ces vallées, les altitudes sont de l'ordre de 400 à 500 mètres, altitudes d'où part l'essentiel des cours d'eau qui viennent alimenter l'Ourthe.

Enfin, on retrouve des hautes surfaces pénéplanées qui résultent du rabotage des roches ardennaises (pourtant très résistantes) au cours des aires secondaires et tertiaires, dont la plus importante est sans aucun doute **le plateau des Tailles** au Nord, élément de l'ensemble de l'Ardenne du Nord-Est, culminant à 602 mètres à hauteur du village du même nom et s'élevant vers le Nord pour devenir le plateau des Hautes Fagnes atteignant le point le plus haut de Belgique à Botrange (694 mètres), en dehors de la zone d'étude.

Au Sud-Ouest, **le plateau de Saint-Hubert**, présente des valeurs de l'ordre de 550 mètres pour atteindre son maximum (598 mètres) en dehors du territoire, à proximité de Saint-Hubert.



Le relief du Parc naturel des Deux Ourthes, des altitudes variant de 200 m à plus de 650 m.
Le fond de la vallée de l'Ourthe (en vert) contraste avec les hauts plateaux des Tailles
et de Saint-Hubert (en rouge).

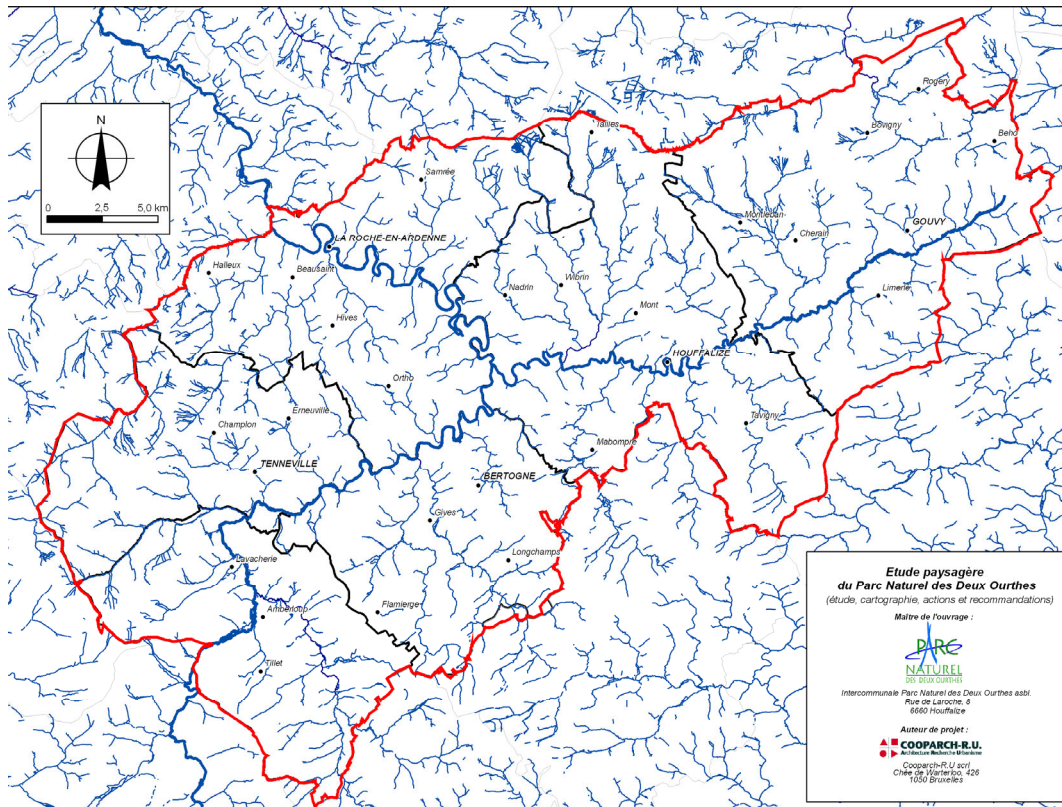
1.5 Les caractéristiques hydrographiques

La caractéristique principale du réseau hydrographique parcourant le Parc est bien entendu les Ourthes occidentales et orientales qui forment un axe d'orientation Sud-Ouest/Nord-Est (contrastant ainsi avec le reste des autres cours d'eau ardennais), pour donner naissance à l'Ourthe, d'orientation Nord-Ouest/Sud-Est. Ces cours d'eau offrent un profil varié tout au long de leur parcours : ouvert et relativement rectiligne dans les parties amonts (environs d'Amberloup et Lavacherie pour l'Ourthe occidentale, en amont de Gouvy aux environs de Ourthe pour l'Ourthe Orientale) où elles méandrent au travers des pâtures ; très encaissé et

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I*

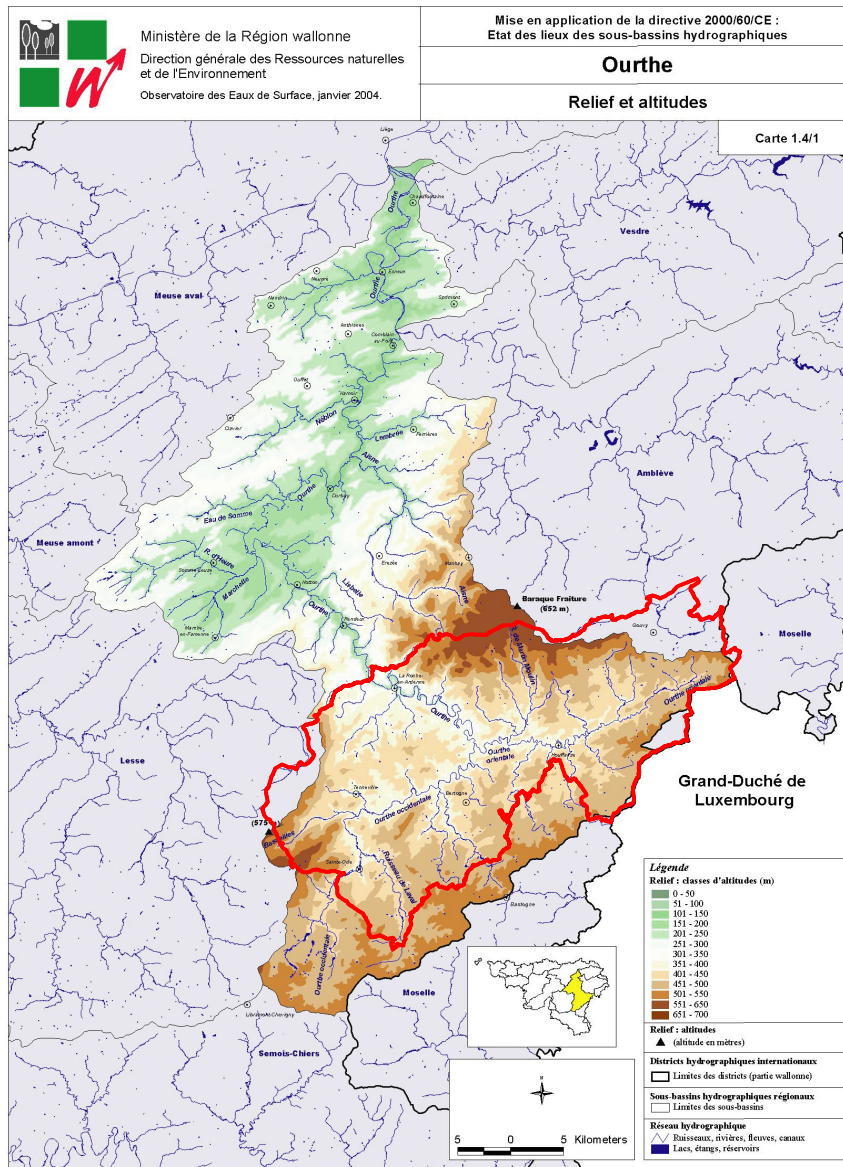
sinueux dans les parties plus aval (à partir du Bois de Bertogne pour l'Ourthe occidentale et Houffalize pour l'Ourthe Orientale). En réalité, les deux Ourthes se localisent dans une large dépression dépassant le Parc et constituant un trait majeur de la morphologie ardennaise.

Le reste du réseau hydrographique du Parc, dense, montre une orientation Nord-Ouest/Sud-Est, parallèlement à l'Ourthe. Les différentes phases d'érosion ont façonné le relief non seulement sous forme de larges vallonnements mais également sous forme de petits replats, lieux d'implantation privilégiés des villages.



Le Parc offre un réseau hydrographique dense conditionnant une implantation des villages en tête de vallée.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I



Le bassin de l'Ourthe : relief et hydrographie. Le territoire du Parc (en rouge) se trouve dans la partie supérieure du bassin.

Source : MRW-DGRNE, Observatoire des eaux de surface, 01/2004.

1.6 Synthèse des caractéristiques physique du Parc

Le Parc naturel des deux Ourthes fait partie de l'unité tectonique appelée zone anticlinoriale de l'Ardenne, élément du massif ardennais formé lors de l'orogénèse Hercynienne tout au long du primaire (410-250 millions d'années).

L'essentiel des roches qui composent le Parc date du Dévonien inférieur (400 millions d'années) et sont composées essentiellement de sédiments détritiques d'origine marine témoignant de l'érosion de la chaîne calédonienne sous-jacente.

Les sols présentent des profils divers, développés sur un substrat limono-caillouteux de désagrégation. Les sols les plus épais sont situés dans les plaines alluviales tandis que les sols situés à des altitudes supérieures à 500 mètres sont minces. Les sols superficiels et caillouteux des marges des plateaux conviennent bien au boisement.

Le régime annuel moyen des précipitations est supérieur à la moyenne belge : le nombre de jours de précipitation par an s'élève approximativement à 180, tandis que les précipitations annuelles moyennes sont de l'ordre de 900 à 1000 mm/an (contre 800 à Bruxelles).

Le relief joue néanmoins un rôle fondamental dans ce régime, offrant des particularités locales sur les plateaux (Tailles et Saint-Hubert), qui présentent un régime plus intense (de l'ordre de 1200 voire 1300 mm/an) de part un phénomène de condensation accrue, et ce, de façon d'autant plus importante en hiver qu'au début de l'automne

D'un point de vue oro-hydrographique, les deux Ourthes se localisent dans une large dépression dépassant les limites géographiques du Parc constituant un trait majeur de la morphologie ardennaise.

Le reste du réseau hydrographique du Parc, dense, montre une orientation Nord-Ouest/Sud-Est, parallèlement à l'Ourthe. L'ensemble des altitudes varie de 200 et 650 mètres. Les valeurs les plus faibles se retrouvent dans le fond de la vallée de l'Ourthe, dans sa partie la plus en aval, à hauteur de La Roche-en-Ardenne. En remontant la vallée, les altitudes augmentent pour dépasser les 300 mètres dans les vallées des Ourthes occidentale et orientale. L'action érosive de ces cours d'eau donne un caractère particulièrement incisé au relief de cette partie de la zone, offrant une sorte de colonne vertébrale au Parc. De part et d'autre de ces vallées, les altitudes sont de l'ordre de 400 à 500 mètres, altitudes d'où part l'essentiel des cours d'eau qui viennent alimenter l'Ourthe. Les plateaux des Tailles et de Saint-Hubert dépassent les 600 mètres d'altitude.

2 Caractéristiques humaines du Parc

2.1 Données démographiques

Le périmètre d'étude, d'une étendue de 760 km², compte en 2022, 24.992 habitants. La densité moyenne de peuplement, de **33,15 habitants au km²**, est le signe d'une région rurale, dans laquelle aucune agglomération ne semble véritablement polarisante.

2.1.1 Evolution de la population

La population du territoire étudié connaît une faible augmentation : ainsi, entre 1996 et 2022, l'ensemble des six communes enregistre un gain d'un peu moins de cinq milliers de personnes. Cependant, compte tenu du relatif éloignement des grands pôles urbains et de la faible densité de population, ce gain n'est pas négligeable et représente une augmentation de plus de 23,9% en 26 ans, soit en moyenne **186 habitants supplémentaires chaque année**.

	Bertogne	Gouvy	Houffalize	La Roche en Ardenne	Sainte-Ode	Tenneville	PNDO	Province	RW
1996	2.604	4.447	4.461	4.057	2.192	2.408	20.169	241.338	3.314.567
2000	2.724	4.581	4.501	4.107	2.181	2.449	20.543	246.820	3.339.516
2005	2.891	4.687	4.688	4.201	2.291	2.533	21.291	256.004	3.395.942
2010	3.180	4.922	4.988	4.306	2.364	2.641	22.401	269.023	3.498.384
2015	3.431	5.074	5.176	4.166	2.432	2.804	23.083	278.748	3.589.744
2018	3.579	5.202	5.218	4.193	2.556	2.842	23.590	282.946	3.620.531
2022	3.743	5.848	5.247	4.217	3.053	2.884	24.992	290.840	3.658.975
Evolution brute	1.139	1.401	786	160	861	476	4.823	49.502	344.408
Evolution relative	43,74%	31,50%	17,62%	3,94%	39,28%	19,77%	23,91%	20,51%	10,39%

Evolution de la population de 1996 à 2022.

Source : traitement PNDO des données Walstat - Iweps.

2.1.2 Solde naturel et solde migratoire

En moyenne, **le solde naturel est positif**. La natalité n'est pas très élevée mais l'allongement de la durée de vie lisse la courbe de mortalité. Cependant, c'est **le solde migratoire** qui est le principal facteur explicatif de l'accroissement de la population.

Cette migration semble majoritairement intra-belge. Les migrations des pays étrangers voisins est peu significative : en 2021, la population du Parc naturel ne compte que 4,54% d'étrangers (pour 10,5% en Région wallonne).

Il est également malaisé de définir le point de départ de ces migrants belges vers les communes du parc naturel. Par hypothèse, on peut penser qu'ils proviennent majoritairement des grandes agglomérations, notamment de Bruxelles, du Brabant et de Liège, soit pour y trouver un cadre plus rural et apaisé, soit parce qu'ils sont originaires de la région des deux Ourthes et que la grande ville n'a été qu'un épisode transitoire de leur vie.

La notion de « parcours résidentiel » illustre cette dynamique selon laquelle la ville, en tant que lieu des universités et de la concentration des emplois, est particulièrement attractive pour les jeunes actifs, qui y trouvent une grande pluralité d'opportunités économiques et humaines. La fondation d'une famille, et singulièrement la naissance d'un deuxième enfant, pousse les ménages à quitter la ville, chassés par l'exiguïté et le coût du logement inhérent à toute agglomération urbaine. Un divorce ou un veuvage peuvent, à l'inverse, initier un retour en ville, espace recherché pour son marché locatif de petits logements, la proximité de l'emploi et de services.

Ainsi, le solde migratoire constaté dans les six communes étudiées est dû avant tout à **la classe d'âge 40 – 59 ans**, qui représente 26,59 % de la population et est en augmentation de 46% en 25 ans. Consécutivement à cette population d'adultes actifs et de ménages familiaux, **les enfants et les adolescents** (0 – 19 ans) représentent un peu moins de 24% de la population, mais ne présentent qu'une hausse timide d'un peu plus de 6 % en 25 ans, confirmant une natalité assez faible.

Les **seniors** (60 ans et plus), représentent quant à eux 24,5% de la population. Leur augmentation (30,7% en 25 ans) est caractéristique de l'allongement de la durée de vie constatée dans l'ensemble des pays développés.

Enfin, éclairant la dynamique de « parcours résidentiel » évoqué plus haut, la classe des **jeunes actifs** (20 – 39 ans), représente encore 25% de la population en 2021, mais connaît une évolution très faible avec moins de 3% en 25 ans.

Ainsi, la classe d'âge des 20-39 ans, encore majoritaire en 1996, s'essouffle, tandis que la classe des actifs de 40 à 59 ans est en pleine expansion. Pour autant, il convient de relativiser ces chiffres en regard des mouvements bruts de population, relativement faibles.

	0-19 ans	20 - 39 ans	40 - 59 ans	60 ans et plus
1996	5.425	5.853	4.388	4.506
2000	5.444	5.669	4.851	4.643
2005	5.591	5.535	5.580	4.763
2010	5.707	5.660	6.157	4.607
2015	5.774	5.690	6.388	4.997
2021	5.694	6.092	6.404	5.890
Evolution brute	269	239	2.016	1.384
Evolution relative	4,96%	4,08%	45,94%	30,71%

Evolution de la population par classe d'âge de 1996 à 2021.

Source : traitement PNDO des données Walstat – Iweps.

2.1.3 La taille des ménages

A l'instar des dynamiques observées dans l'ensemble des pays développés, la taille des ménages diminue. En 2000, en moyenne, un ménage du parc naturel était composé de 2,59 personnes. Cette moyenne connaît une baisse lente mais continue et atteint **2,36 personnes par ménage en 2021**. Les raisons sont multiples :

- La population vieillit et les ménages d'une seule personne sont en forte augmentation ;
- L'éclatement de ménages conduit à augmenter le nombre de familles monoparentales;
- L'installation de jeunes isolés ou de jeunes couples sans enfants augmente le nombre de petits ménages.

Cela génère de nouveaux besoins en logements et donc des typologies de logements pour personnes isolées et/ou âgée, et pour les familles monoparentales.

Très visible dans les grandes villes, le contexte rural, plus favorable aux familles, connaît cette évolution avec une acuité plus faible mais vérifiable. Ainsi, les types de ménage qui connaissent les plus fortes augmentations à l'intérieur du parc naturel sont ceux des isolés, couples sans enfants et familles monoparentales avec +31 % en 21 ans.

Les grands ménages (couples avec enfants), quant à eux, connaissent une stagnation. Ainsi, les « traditionnels » ménages de 3-4 personnes connaît une érosion de + 1,2 % sur 21 ans. Les valeurs absolues reflètent elle aussi cette évolution. En 2021, le type de ménage majoritaire dans le périmètre est celui des ménages d'une personne, suivi des ménages « couples avec enfant(s). Au sein des ménages d'isolés, il faut noter qu'il s'agit majoritairement de ménages composés d'une femme seule. Ce fait est éclairant sur le vieillissement de la population, les hommes ayant une espérance de vie inférieure à celle des femmes et étant en moyenne plus âgés au sein du couple.

	<i>Ménages d'une personne</i>	<i>Couples sans enfant</i>	<i>Couples avec enfant(s)</i>	<i>Familles monoparentales</i>	<i>Autres types de ménages</i>	<i>Taille des ménages</i>
2000	2.497	1.968	2.667	784	261	2,59
2005	2.558	2.059	2.972	776	151	2,51
2010	2.982	2.198	3.054	850	138	2,45
2015	3.059	2.480	2.859	937	220	2,42
2021	3.292	2.580	2.699	1.029	327	2,36
Evolution	31,84%	31,10%	1,20%	31,25%	25,29%	-9,01%

Evolution des types et de la taille des ménages de 2000 à 2021.

Source : traitement PNDO des données Statbel.

2.1.4 Le bien-être et la qualité de vie

L'indice des conditions de bien-être (ICBE) est un indice synthétique qui propose une première étape vers une mesure du bien-être en Wallonie, partant d'une identification concertée de ses composantes dans le cadre d'une vaste consultation citoyenne et d'une vision raisonnée du bien-être.

A ce stade, l'ICBE s'apparente à une mesure des conditions matérielles de vie et de qualité de l'environnement de vie, au sens large, dans lequel évoluent les individus. Il est calculé au niveau des 262 communes wallonnes et de la région. L'ICBE est le résultat d'une moyenne simple de 60 indicateurs⁴ clés, déclinés par commune, standardisés et classés en 8 familles : moyens de vie, cadre de vie, relations avec les institutions, relations personnelles, relations familiales, équilibres sociaux, équilibres personnels, sentiment de bien-être/mal-être et engagement dans la société.

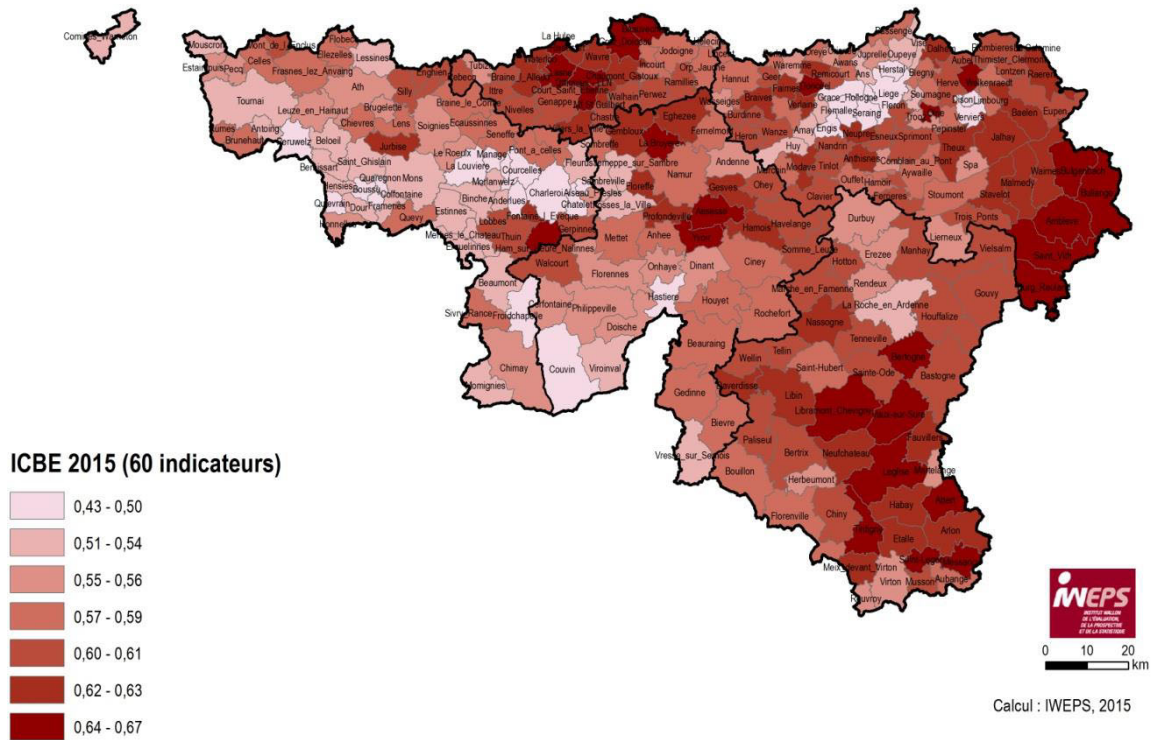
Les résultats sont calculés par commune. Les familles regroupent les 60 indicateurs et sont réparties en 19 dimensions qui eux sont divisées en 36 sous-dimensions. Au total, on obtient une hiérarchie de 5 niveaux. Le résultat de toutes les analyses est résumé en un **indice synthétique**. Les données traitées dans ce chapitre se réfèrent à chaque commune du Parc naturel. Une moyenne a ensuite été calculée sur les six communes afin d'obtenir un résultat à l'échelle du territoire.

Sur la carte ci-dessous, les zones claires représentent les ICBE les plus faibles. A part quelques exceptions, elles se concentrent généralement autour du sillon industriel de Sambre et

⁴ Ces indicateurs ont une position relative à un minimum et à un maximum. Vu qu'aucune commune n'a obtenu (dans tous les indicateurs) ni le minimum théorique de 0%, ni le maximum théorique de 100% la plage de variation est réduite et va, pour l'ICBE 2015, de 0,43 à 0,67.

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I*

Meuse. Les communes avec les ICBE les plus élevés sont en rouge foncé. Il en résulte que **5 communes du Parc atteignent un ICBE élevé** entre 0,59 (Sainte-Ode et Tenneville) et 0,63 (Bertogne), et sont toutes au-dessus de la moyenne wallonne (0,57). Par contre, La Roche-en-Ardenne avec 0,53 se trouve dans l'avant-dernière classe la plus faible.



*Représentation cartographique de la distribution communale de l'ICBE.
Source : Iweps 2015, icpib.iweps.be.*

Le tableau suivant est un récapitulatif de toutes les dimensions et fournit les scores de l'ICBE pour l'ensemble des communes du Parc.

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I*

	ICBE	Moyen de vie					Relations avec institutions			Equilibres sociaux			Cadre de vie				Relations familiales	Equilibre personnel (Gestion du temps de vie)	Engagement dans la société	
		Santé et soins	Logement	Enseignement/Formation	Emploi	Revenu et pouvoir d'achat	Mobilité	Communication	Fonctionnement institutions et gestion publique	Processus démocratique	Equité à l'accès à la santé	Equité à l'accès à l'emploi	Equité à l'accès à un revenu décent	Sentiment de bien/mal-être	Espaces naturels et environnement	Commerces de proximité				Sécurité
Bertogne	0,63	0,61	0,48	0,52	0,89	0,78	0,00	0,62	0,22	0,47	0,63	0,79	0,64	0,69	0,89	0,14	0,94	0,65	0,63	0,21
Gouvy	0,60	0,41	0,70	0,29	0,78	0,60	0,20	0,58	0,60	0,40	0,53	0,79	0,73	0,68	0,92	0,15	0,77	0,62	0,77	0,33
Houffalize	0,61	0,42	0,59	0,40	0,71	0,65	0,16	0,69	0,66	0,40	0,57	0,85	0,78	0,59	0,83	0,23	0,84	0,68	0,81	0,33
La Roche	0,53	0,36	0,45	0,37	0,56	0,49	0,19	0,71	0,31	0,79	0,60	0,74	0,85	0,34	0,76	0,27	0,63	0,13	0,54	0,32
Sainte-Ode	0,59	0,33	0,59	0,52	0,76	0,61	0,00	0,62	0,23	0,64	0,50	0,74	0,69	0,95	0,83	0,34	0,82	0,56	0,76	0,26
Tenneville	0,59	0,39	0,48	0,29	0,74	0,70	0,00	0,59	0,38	0,59	0,65	0,77	0,65	0,44	0,89	0,27	0,88	0,56	0,22	0,76
PNDO	0,59	0,42	0,55	0,40	0,74	0,64	0,09	0,64	0,40	0,55	0,58	0,78	0,72	0,62	0,85	0,23	0,81	0,53	0,62	0,37
Wallonie	0,57	0,57	0,44	0,50	0,61	0,59	0,39	0,67	0,49	0,54	0,57	0,63	0,67	0,54	0,61	0,37	0,78	0,47	0,63	0,32
RW +20%	0,68	0,68	0,53	0,60	0,73	0,71	0,47	0,80	0,59	0,65	0,68	0,76	0,80	0,65	0,73	0,44	0,94	0,56	0,76	0,38
RW -20%	0,46	0,46	0,35	0,40	0,49	0,47	0,31	0,54	0,39	0,43	0,46	0,50	0,54	0,43	0,49	0,30	0,62	0,38	0,50	0,26

Indicateur synthétique des conditions de bien-être par dimension et par commune

Les valeurs en rouge sont inférieures de 20% à la valeur wallonne et les valeurs en vert, supérieures de 20% à la valeur wallonne.

En analysant le tableau ci-dessus, nous pouvons constater que les communes du Parc ont un ICBE relativement élevés et offre à leurs habitants une haute qualité de vie.

De nombreuses dimensions semblent dépendre à priori du degré d'urbanité, comme la mobilité, les espaces naturels, l'accès aux commerces, la sécurité, les relations familiales, etc. La richesse d'une commune pourrait à priori avoir un effet sur les infrastructures qu'elle peut mettre à disposition et par conséquent sur certaines conditions du bien-être. Mais ces « défauts » n'affectent visiblement pas l'ICBE des communes rurales. Une indication claire du caractère territorial de l'indicateur, mais aussi un message « rassurant » puisque, majoritairement, d'autres éléments que la nature plus ou moins urbaine de la commune déterminent l'ICBE⁵.

En analysant le tableau plus en détail, plusieurs dimensions présentent certaines **faiblesses** :

- **La mobilité** (accès aux transports publics) qui est faible voire qualifiée de nulle pour les communes les plus rurales du territoire (Bertogne, Sainte-Ode et Tenneville). Les communes plus urbaines (Gouvy, Houffalize et La Roche-en-Ardenne) s'en sortent un peu mieux mais de manière générale, l'accès aux transports publics est une problématique du territoire. Avec une seule gare à Gouvy et un réseau TEC principalement voué aux déplacements scolaires, l'offre en termes de mobilité est très insuffisante.
- **Les commerces de proximité** (accès piéton à un commerce de proximité) sont également peu nombreux sur le territoire. Le caractère rural du territoire explique en

⁵ ICBE 2015 – rapport de recherche final, p.20.

partie ce résultat avec généralement la nécessité de se déplacer en voiture au village voire à la ville voisine pour s'approvisionner.

- **La dimension « santé »** calculée sur base de plusieurs indicateurs tels que l'accès aux hôpitaux, l'accès à une maison médicale et les malades chroniques. Certains services santé sont en effet rares sur le territoire. Par exemple, les hôpitaux les plus proches sont situés en dehors des limites du parc : Libramont, Bastogne voire Liège.
- Pour 3 communes (Gouvy, La Roche et Tenneville), **l'enseignement, la formation et l'éducation** ont reçu un score en-dessous de la moyenne en Région wallonne.
- Enfin, dans la majorité des communes du parc naturel, hormis Gouvy et Houffalize, le fonctionnement des institutions et la gestion, atteignent des valeurs relativement basses.

Par contre, d'autres dimensions mettent en évidence certains atouts du territoire notamment au niveau du **cadre de vie** (espaces naturels et environnement avec des scores bien au-dessus de la moyenne régionale), de **l'emploi** (en partie influencé par la proximité de plusieurs pôles d'emplois) et des **logements** (prix relativement attractif des terrains et des habitations).

L'interprétation des résultats par dimensions invite à la prudence ; il convient en effet de garder à l'esprit que les données exploitées dans l'ICBE ne donnent qu'un reflet imparfait, fragmentaire (par le nombre restreint d'indicateurs) ou déformé (par la nature des indicateurs collectés), de la réalité que l'on cherche à observer⁶. De même pour le choix des indicateurs, dans la dimension « Enseignement/formation » les indicateurs semblent mettre l'accent sur l'enseignement maternel et primaire tandis que les enseignements secondaires, supérieurs et techniques ne sont pas réellement pris en compte.

2.2 Données socio-économiques

2.2.1 Taux d'activités

Le taux d'activité⁷ chez les 15 / 24 ans est de 38,13%, relativement plus élevé que dans toute la Wallonie et la Belgique (31,4%), ce qui indique probablement un taux d'étudiants plus faible chez les jeunes du périmètre que dans le reste du pays. Cette constatation va de pair avec le constat d'un environnement assez rural, sans agglomération polarisante et de fait sans universités. Ainsi, les jeunes souhaitant poursuivre des études quittent la région vers les pôles universitaires.

Le taux d'activité chez les 25 / 49 ans est de 87,85%, plus élevé que dans toute la Wallonie (84,2 %) et dans toute la Belgique (85,2 %). Ce chiffre indique que le nombre de femmes ou d'hommes au foyer (c'est-à-dire des personnes qui ne sont ni au travail ni demandeuses d'emploi) est en moyenne inférieur dans le périmètre d'étude, comparé à la moyenne régionale et nationale.

Le taux d'activité chez les 50 / 64 ans est 70,37%, supérieur à la moyenne Wallonne (66%) et à la moyenne belge (63,6%), indiquant ici aussi un nombre d'hommes ou de femmes au foyer bien inférieur à la moyenne nationale. Une autre piste d'explication concernant le taux

⁶ ICBE 2015 – rapport de recherche final, p 14.

⁷ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

d'activité élevé de cette classe d'âge se situe peut-être dans un taux de départ anticipé à la retraite inférieur à la moyenne régionale et nationale.

Périmètre d'étude	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
15-24 ans	38,13%	30,23%	17,97%
25-49 ans	87,85%	81,73%	6,72%
50-64 ans	70,37%	65,48%	6,97%
15-64 ans	72,72%	68,28%	7,95%

Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage par classes d'âge dans le PNDO.

Source : Walstat, Iweps 2019.

En synthèse, le taux d'activité est de 72,72% sur l'ensemble de la zone, supérieur au taux enregistré en Wallonie (68,6%) et dans toute la Belgique (68,9 %). Ce taux relativement élevé par rapport aux moyennes régionale et nationale indique une utilisation importante de la force de travail, qui peut s'expliquer par un fort taux d'activité des jeunes (ce qui implique que le nombre d'étudiants est inférieur à la moyenne nationale), par un fort taux d'activité des deux partenaires du couple (ce qui implique que le nombre de femmes ou d'hommes au foyer est inférieur à la moyenne nationale) et proportionnellement moins de départs anticipés à la retraite que dans la moyenne régionale et nationale.

2.2.2 Taux d'emploi et taux de chômage

Les taux d'emploi⁸ et de chômage⁹ peuvent être considérés comme les deux facettes d'une même réalité, à la manière de vases communicants. C'est pourquoi ils sont ici traités ensemble.

Les taux d'emploi et de chômage chez les 15 / 24 ans sont respectivement de 30,23 % et 17,97 %. Le taux d'emploi chez les jeunes habitant le périmètre d'étude est supérieur à celui observé en Wallonie pour la même classe d'âge (22,8 %) et dans toute la Belgique (26,8%). Inversement, le taux de chômage des jeunes est inférieur à celui constaté en Wallonie (27,7 %) mais supérieur à celui constaté dans toute la Belgique (14,6 %).

L'analyse du taux d'activité des jeunes, supérieur aux autres moyennes, laissait supposer que la classe des 15/24 ans était plus au travail ou au chômage qu'aux études (comparativement à la moyenne régionale et nationale). L'analyse des taux d'emploi et de chômage permet de soutenir l'hypothèse selon laquelle les jeunes restés sur place sont ceux qui ont pu y trouver un emploi. De manière assez classique, les régions rurales présentent des taux de chômage inférieurs aux centres des grandes villes, ces dernières étant plus attractives pour les chercheurs d'emploi et les étudiants.

Les taux d'emploi et de chômage chez les 25 / 49 ans sont respectivement de **81,73%** et **6,72%**. Le taux d'emploi de cette classe d'âge est supérieur à celui de la moyenne wallonne

⁸ Le taux d'emploi correspond à la population active occupée rapportée à la population en âge de travailler (15-64 ans).

⁹ Le taux de chômage exprime le rapport entre les demandeurs d'emploi inoccupés et le total de la population active.

(74,6%) et belge (81,2%). Le taux de chômage, quant à lui, est inférieur à la moyenne wallonne (11,2%) mais légèrement supérieur à la moyenne nationale (4,7%).

L'analyse du taux d'activité des 25 / 49 ans, supérieur aux autres moyennes, laissait supposer que le nombre d'étudiants et de femmes ou hommes au foyer était inférieur à la moyenne nationale. L'analyse des taux d'emploi et de chômage montre que les actifs occupés sont en effet en moyenne plus nombreux qu'ailleurs, mais que si le périmètre compte moins de chômeurs qu'en Wallonie, il en compte à peine plus que la moyenne nationale. Ainsi, on peut faire l'hypothèse que cette classe d'âge est un peu moins mobile que la classe des 15 / 24 ans et, bien que sa situation soit meilleure que la moyenne wallonne, est globalement moins enclin que les jeunes à déménager vers d'autres bassins d'emplois.

Les taux d'emploi et de chômage chez les 50 / 64 ans sont respectivement de **65,48% et 6,97%**. Comparativement, la Wallonie présente un taux d'emploi inférieur (58,7%) et un taux de chômage supérieur (11%). La Belgique dans son ensemble présente un taux d'emploi (61,3%) et un taux de chômage (3,7%) tous les deux inférieurs.

L'analyse du taux d'activité des 50 / 64 ans laissait supposer que cette classe d'âge comptait moins de femmes et hommes au foyer que la moyenne nationale et moins de prépensionnés. Les données d'emploi et de chômage confirment en outre, que cette classe d'âge est globalement plus au travail et moins au chômage que la même classe d'âge en Wallonie.

<i>Wallonie</i>	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
15-24 ans	31,40%	22,80%	27,70%
25-49 ans	84,20%	74,60%	11,20%
50-64 ans	66,00%	58,70%	11,00%
15-64 ans	68,60%	59,90%	12,60%

Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage par classes d'âge en Wallonie.

Source : Walstat, Iweps 2019.

<i>Belgique</i>	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
15-24 ans	31,40%	26,80%	14,60%
25-49 ans	85,20%	81,20%	4,70%
50-64 ans	63,60%	61,30%	3,70%
15-64 ans	68,90%	65,30%	5,20%

Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage en Belgique.

Source : Walstat, Iweps 2019.

2.2.3 Localisation de l'emploi

Le secteur d'étude est relativement éloigné des grandes villes : en moyenne entre une heure et demie et deux heures pour rejoindre le centre de Bruxelles et une heure pour rejoindre Liège ou Luxembourg-ville. A priori, la navette vers les grandes villes semblerait limitée, mais la nécessité de la navette peut être à l'inverse rendue impérieuse par un marché local de l'emploi relativement stable et limité, alors que la population augmente.

Par ailleurs, les six communes présentent des **parts élevées d'actifs résidents dans leur commune de travail** allant de 35% (Tenneville et Bertogne) à 75% (La Roche-en-Ardenne). Cette tendance se retrouve également à l'échelle des Ardennes. Ces chiffres permettent de mettre en avant l'un des aspects de l'identité locale qui se traduit par un **fort ancrage au territoire** : les habitants travaillent dans leur commune ou dans un centre d'emploi proche, tissant ainsi un réseau de relations à une échelle locale.

Parallèlement à ce phénomène, on note que la zone est peu polarisée par des villes de niveau régional et les pôles locaux y sont de faible taille. On retiendra la présence d'un tissu de petites villes : Bastogne, Marche-en-Famenne, Saint-Hubert, Libramont. La Roche-en-Ardenne tendrait, cependant, à se tourner vers Marche-en-Famenne, Houffalize, Bertogne et Sainte-Ode vers Bastogne. Il existe une réelle absence de pôle majeur pour Gouvy.

Au niveau de l'influence des grandes villes (situées à l'extérieure du Parc), les zones d'influence de Liège et du Grand-Duché de Luxembourg touchent le territoire d'étude.

<i>Commune</i>	<i>Pourcentage de frontaliers résidant sur le Parc naturel (population active occupée par commune) et travaillant au Grand-Duché de Luxembourg, au 31/03/2016 ¹¹</i>
Gouvy	31,5 %
Bertogne	28,7%
Houffalize	20,4%
Sainte-Ode	19,1%
Tenneville	13,6%
La Roche-en-Ardenne	7,9%
Parc naturel des deux Ourthes	20,2%

	<i>Bruxelles (B)</i>	<i>Namur (B)</i>	<i>Liège (B)</i>	<i>Luxembourg (L)</i>	<i>Charleville Mézières (F)</i>
Bertogne	1h43	0h59	0h52	1h07	1h20
Gouvy	1h58	1h20	0h55	1h20	1h35
Houffalize	1h47	1h08	0h45	1h09	1h24
La Roche-en-Ardenne	1h29	0h51	0h50	1h21	1h14
Sainte-Ode	1h37	0h54	00h58	1h06	1h07
Tenneville	1h27	0h46	1h01	1h07	1h08

Temps de parcours en automobile estimés entre les communes du périmètre et 5 grandes villes. Le parcours est calculé de centre-ville à centre-ville, dans des conditions de circulations optimales.

Sources : traitement PNDO d'après les données relevées sur le site www.google.be/maps

Cependant, ce phénomène de polarisation est nettement moindre que certaines communes au Sud de la province de Luxembourg (Attart : 60%, Arlon : 58,7%, Messancy : 61,9% et Aubange : 66,4%). De ce déficit de polarisation résulte un comportement autonome. Ce territoire, au patrimoine paysager et touristique qui représente un atout considérable, fait ressortir une entité culturelle propre.

¹¹ Inspection Générale de la Sécurité Sociale (GDL); Le Forem (2016).

2.2.4 L'indice de richesse

L'analyse du taux d'activité montrait une région où les actifs occupés sont proportionnellement plus nombreux que la moyenne nationale. L'indice de richesse¹² apporte un autre éclairage et affine le portrait.

En effet, en partant d'un indice de 100 pour l'ensemble de la Belgique, le périmètre d'étude affiche en 2019 un **indice de 91,2**, indiquant une population en moyenne plus pauvre que la moyenne nationale. Comparé à la moyenne Wallonne, le constat est le même, puisque la région dans son ensemble affiche en 2019 un indice de 93,95.

En revanche, l'évolution de cet indice entre 1995 et 2019 indique une dynamique opposée entre la région Wallonne et le périmètre d'étude : si la première a tendance à stagner (+0,78%), les communes du périmètre s'enrichissent, avec une évolution de + 18,32 % sur la même période.

Il semble pourtant que le périmètre d'étude soit peu concerné par un mouvement de périurbanisation à partir d'une grande ville, même si la navette d'une part des actifs vers Liège et le Luxembourg existe nécessairement. Il s'agit cependant majoritairement d'un développement économique endogène, qui s'appuie sur les secteurs d'activité traditionnels de la région (élevage, bois, métaux) et sur des secteurs plus contemporains, vraisemblablement liés à la société des loisirs et au développement des activités touristiques.

Indice de richesse						Evolution
	1995	2003	2008	2010	2019	1995-2019
Bertogne	73,56	82,14	85,15	88,82	94,84	28,93%
Gouvy	73,16	79,49	80,86	85,98	85,20	16,46%
Houffalize	71,05	85,66	87,4	91,48	92,33	29,95%
La Roche-en-Ardenne	75,65	79,55	84,8	83,75	90,53	19,66%
Sainte-Ode	81,36	87,01	88,39	89,79	86,58	6,42%
Tenneville	87,69	87,77	88,54	91,07	97,74	11,47%
PNDO	77,08	84,41	85,86	88,48	91,20	18,32%
Région wallonne	93,22	92,55	94,17	94,65	93,95	0,78%
Belgique	100	100	100	100	100	

Indice de richesse comparée.

Sources : Traitement PNDO des données Walstat, IWEPS 2019.

2.2.5 Le secteur agricole

C'est dans les communes de **Gouvy** et de **Houffalize** que les **activités agricoles sont les plus importantes**. A l'inverse, Tenneville ne comporte que 35 exploitations, 2.140 ha de SAU et 5.157 bovins. Si l'on compare les chiffres du Parc naturel à ceux de la Province, on constate que le périmètre d'étude comporte 15% des exploitations, 17% de la SAU et 18,6% des bovins de la Province.

¹² L'indice de richesse se calcule en fonction des revenus déclarés, ramené à une base de 100 pour l'ensemble de la Belgique, et permettant de comparer les régions entre elles.

Par rapport à l'évolution du secteur entre 2000 et 2020, le nombre d'exploitations a fortement diminué avec la **disparition de 334 exploitations sur ces vingt années**, soit environ **44% de diminution**. Si le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué ces dernières décennies, la **superficie des terres cultivées**, elle, n'a pas diminué dans la même proportion (environ **1500 ha en moins**, soit près de **5,77%** en 20 ans), et les terres cultivées se sont concentrées dans un nombre de plus en plus réduit de mains. Ainsi, la superficie moyenne par exploitation a fort augmenté. Pour la Région wallonne, celle-ci a plus que doublé entre 1990 et 2020; passant de 26 à 57,6 ha.

	Exploitations (Unités)	Surface agricole utile (ha)	Bovins (têtes)
Bertogne	78	3.656	8.166
Gouvy	100	5.689	13.447
Houffalize	93	5.531	12.781
La Roche-en-Ardenne	68	4.038	7.906
Sainte-Ode	52	3.884	8.793
Tenneville	35	2.140	5.157
Parc Naturel	426	24.939	56.250
Province de Luxembourg	2.843	143.953	302.418
Région wallonne	12.739	732.685	1.067.616

Nombre d'exploitations, surface agricole utile ¹³ et têtes de bovins en 2020.

Source : CAP Ruralité, 2022 – Calculs : PNDO

PNDO	Surface agricole utile (ha)	Exploitations (Unités)
2000	26.465	760
2005	26.853	583
2010	25.572	479
2015	24.391	428
2017	23.413	406
2020	24.939	426
Evolution	-5,77%	-43,95%

Evolution du nombre d'exploitations et de la surface agricole utile entre 2000 et 2020

Source : CAP Ruralité, 2022 – Calculs : PNDO

2.2.6 Le secteur sylvicole

La ressource bois présente sur le territoire est une **donnée essentielle pour l'essor de la filière forêt bois locale**. La plus-value générée par sa transformation est un enjeu pour toute l'économie des communes du PNDO. Selon les statistiques du DNF et de l'Office économique wallon du bois en 2015¹⁴, la **surface forestière totale du Parc naturel est de 39.346 hectares pour environ 8.788 propriétés**.

Bien qu'au niveau de la Région wallonne, la moitié des superficies forestières sont publiques, et donc soumises au régime forestier et gérées par le Département de la Nature et des Forêts (DNF) de la DGO3 ; au niveau du Parc naturel, seuls **33,2 %** des surfaces forestières sont

¹³ Instrument statistique destiné à évaluer la surface foncière déclarée par les exploitants agricoles comme utilisée par eux pour la production agricole.

¹⁴ Données source : SPF Economie (AGDP) 2013.

publiques (environ 12.900 ha pour 117 propriétés). Le solde, soit **67,5%**, est **privé** (environ 26.000 ha pour 8.671 propriétés).

La gestion des forêts privées est encadrée par le code forestier sans pour autant que les propriétaires soient soumis à des contraintes spécifiques de gestion.

	<i>Surface forestière (ha)</i>	<i>Forêt privée (%)</i>	<i>Forêt publique (%)</i>
Bertogne	3.145	96	4
Gouvy	6.987	82	18
Houffalize	7.646	61	39
La Roche-en-Ardenne	8.539	62	38
Sainte-Ode	4.484	78	22
Tenneville	5.294	37	63

*Surface forestière par commune et part de forêt privée/publique au 31/12/2016
Source : GIG de la province de Luxembourg*

Ces dernières décennies, le nombre de propriétaires privés a considérablement augmenté conduisant à un **morcellement important des forêts avec un nombre élevé de petites propriétés**. Sur le territoire, 58% des propriétés ont une surface de moins d'1ha et 30% sont comprises entre 1 et 5ha. Les grandes propriétés restent minoritaires : 5% entre 10-50ha, 0,5% entre 50-100ha et 0,3% supérieurs à 100ha. En termes de surface, la petite forêt privée (<5ha) représente 7.411 hectares et 7.756 propriétés.

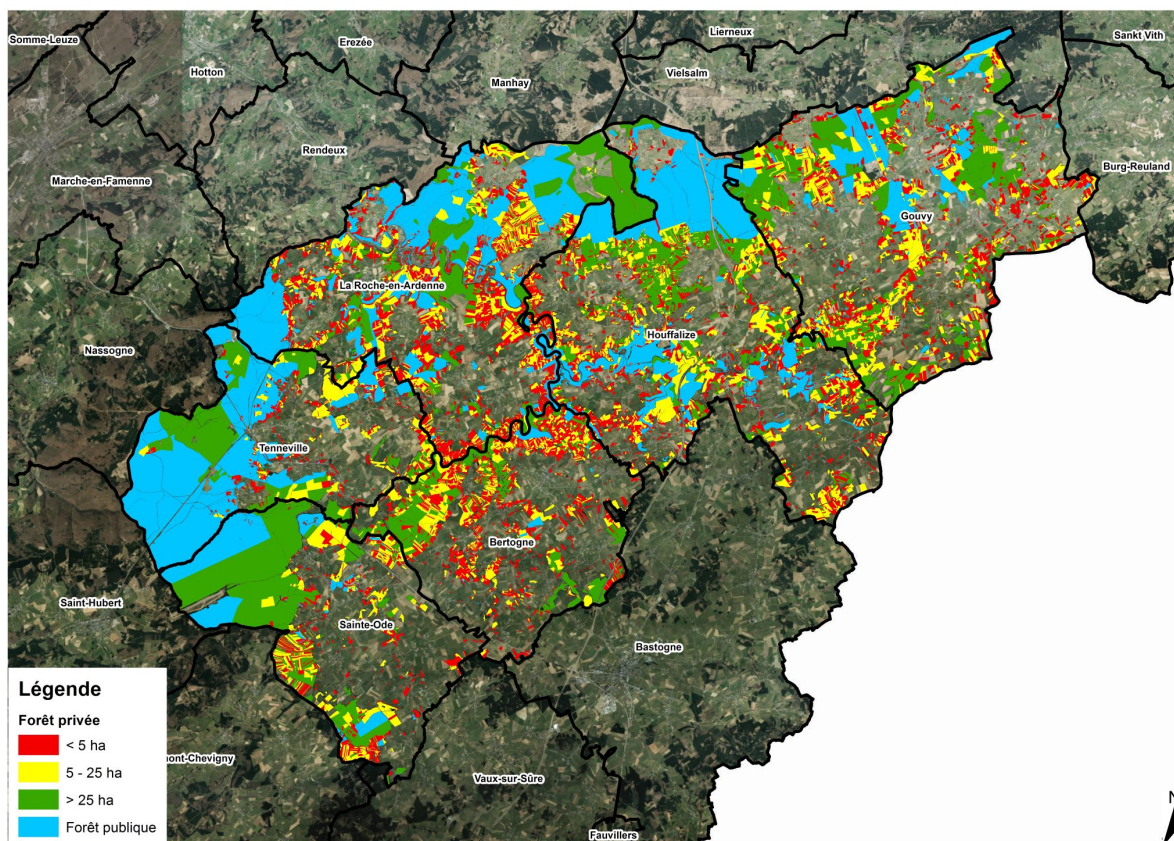
	<i><1ha</i>	<i>1-5ha</i>	<i>5-10ha</i>	<i>10-50 ha</i>	<i>50-100 ha</i>	<i>>100 ha</i>
Bertogne	797	400	62	51	8	0
Gouvy	733	501	92	111	8	4
Houffalize	988	476	110	80	8	2
La Roche-en-Ardenne	1214	585	106	71	7	6
Sainte-Ode	316	170	37	42	6	6
Tenneville	282	101	20	30	2	4
Parc naturel	4330	2233	427	385	39	22

*Répartition du nombre de propriétaires privés par classe de surfaces au 31/12/2016
(sauf mention contraire)*

Source : GIG de la province de Luxembourg

Ci-dessous, une carte précisant le morcellement forestier sur le territoire du PNDO.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I



Source : DNF et OEWB 2015. Données source : SPF Economie (AGDP), 2013.

Peuplements	Surfaces en ha			Répartition des surfaces (Public + Privé) en %
	Bois publics	Bois privés	Ensemble des bois	
Hêtraies	2.000	1.200	3.200	9,8
Chênaies	400	1.000	1.400	4,3
Peuplements feuillus nobles	1.000	500	1.500	4,6
Autres peuplements feuillus	500	1.600	2.100	6,4
Tous peuplements feuillus	3.900	4.300	8.200	25,1
Pessières	4.500	13.500	18.000	55,0
Douglasiaies - mélèzières - pineraies	900	2.700	3.600	11,0
Autres peuplements résineux	1.500	1.400	2.900	8,9
Tous peuplements résineux	6.900	17.600	24.500	74,9
Ensemble des peuplements	10.800	21.900	32.700	100,0
Mises à blanc	100	1.200	1.300	
Ensemble des zones productives	10.900	23.100	34.000	87,4
Autres affectations	2.000	2.900	4.900	12,6
Zones forestières	12.900	26.000	38.900	100,0

Surfaces occupées par la forêt et répartition des peuplements sur le territoire du PNDO.

Source: IPRFW-Base de données T11-T15 (inventaire 2008-2015)¹⁵

¹⁵ Remarques concernant les données : 1) la surface du parc naturel est estimée à 76 200 ha sur base de la grille de points de l'inventaire ; 2) le taux de boisement de la zone est de 51 % ; 3) les valeurs en italique doivent être interprétées avec prudence (échantillon comportant peu de points) ; 4) l'erreur d'échantillonnage sur la surface forestière estimée (38 900 ha) est de l'ordre de 2 % (780 ha) ; 5) autres affectations : coupe-feu, voiries forestières, incultes, gagnages,...

Concernant la répartition des peuplements, la **proportion de résineux est largement plus importante que celle de feuillus : 75 % contre 25%**. Plus spécifiquement, les principales essences de résineux sont essentiellement des pessières d'épicéas (73%), des douglasaies – mélèzières – pineraies (15%) ou des autres peuplements de résineux (12%). Pour les feuillus, les essences les plus répandues sont les hêtres (39%), les chênes (17%), les peuplements de feuillus nobles¹⁶ (18%) et les autres peuplements de feuillus¹⁷ (26%).

Enfin, par rapport au potentiel de production, **sur l'ensemble des zones forestière, plus de 87 % sont considérés comme des zones productives** avec 34.000 hectares, un chiffre non négligeable !

2.2.7 Les parcs d'activités économiques

On recense **8 parcs d'activités économiques** sur les six communes, dont trois sont localisés sur la commune de Gouvvy et deux sur La Roche-en-Ardenne. Bertogne est la seule commune qui ne comporte pas de parc d'activités sur son territoire¹⁸. A l'heure actuelle, **65 entreprises** se sont développées dans ces parcs et regroupent **pas loin de 450 emplois**. Néanmoins, sur les 79 ha de superficie vendable, seulement la moitié a été vendu pour l'instant. Le parc de Tenneville présente seulement un taux de remplissage de relativement faible.

	Nb d'entreprises	Superficie (ha)	Superficie totale vendable (ha)	Nb d'emplois
Bertogne - Sainte-Ode	5	19,2	NC	NC
<i>Barrière Hinck</i>	5	19,2	NC	NC
Gouvvy	34	136,2	58,4	267
<i>Courtil</i>	32	26,5	7,8	147
<i>Pôle Ardenne Bois</i>	2	109,7	50,6	78
<i>Porte des 2 Luxembourg</i>	9	10,9	6,7	42
Houffalize	7	7,4	2,6	65
<i>Les Cheras</i>	7	7,4	2,6	65
La Roche-en-Ardenne	15	22,7	10,5	97
<i>Vecmont</i>	7	16,9	8,2	81
<i>Warempage</i>	8	5,8	2,3	16
Tenneville	4	9,7	7,4	15
<i>Tenneville</i>	4	9,7	7,4	15
Parc naturel	65	195,2	78,9	444

Parcs d'activités économiques IDELUX au 01/01/2022.

Source : IDELUX.

¹⁶ Chênes indigènes, hêtre, frêne, érable sycomore, orme, merisier et chêne rouge d'Amérique. Les peuplements de feuillus nobles sont ceux où ces essences représentent seules ou en mélange plus de 66% de la surface terrière totale.

¹⁷ Peuplements où les essences feuillues représentent au moins 50% de la surface terrière totale.

¹⁸ Néanmoins, le parc d'activité de la Barrière Hinck (récemment étendu), situé sur Sainte-Ode, est issu d'un partenariat entre Sainte-Ode et Bertogne.

2.2.8 Les établissements touristiques

Etant un territoire à forte vocation touristique, il est indispensable de s'arrêter sur certaines statistiques concernant les établissements touristiques. Ceux-ci ont par ailleurs certaines incidences paysagères (voir volet évaluatif de l'analyse contextuelle).

	Nuitées dans les établissements touristiques	Nombre d'établissements touristiques				
		Campings	Hôtels	Etablissement de terroir	Centres de vacances	Total général
Bertogne	42.912	1	0	21	0	22
Gouvy	58.568	2	0	21	0	23
Houffalize	129.516	4	4	55	2	65
La Roche-en-Ardenne	214.784	11	5	29	2	47
Sainte-Ode	44.561	2	0	31	0	33
Tenneville	37.364	1	0	8	2	11
Parc Naturel	527.705	21	9	165	6	201

Nombre de nuitées et nombre d'établissements touristiques¹⁹ en 2019

Source : SPF Economie & OTW.

201 établissements touristiques, agréés par le CGT, sont répertoriés sur les communes dont **plus de 50% se trouve sur les communes de Houffalize et de La Roche-en-Ardenne**. En termes de type de logement, la grande majorité sont des établissements de terroirs (gîte rural, gîte à la ferme, chambre d'hôtes, meublé de vacances, etc). Ensuite, nous retrouvons les campings, les hôtels puis les centres de vacances. Sur **l'année 2019**, on comptabilise **527.700 nuitées** sur le Parc naturel des deux Ourthes. Les communes de La Roche-en-Ardenne avec 214.784 nuitées et Houffalize avec 129.516 nuitées sont dans le haut du tableau au niveau provincial et même régional. Les communes périphériques comme Bertogne, Sainte-Ode et Tenneville, ne disposant pas de véritables pôles touristiques, ont un nombre de nuitée de 4 à 6 fois inférieur.

Commune	Chiffres inventaire web	Chiffres OTW	Différence (%)
Bertogne	43	28	+53,57
Gouvy	75	44	+70,45
Houffalize	152	98	+55,10
La Roche-en-Ardenne	121	53	+128,30
Sainte-Ode	53	36	+47,22
Tenneville	37	15	+146,67
PNDO	481	274	+83,55

Comparaison du nombre de gîtes, meubles de vacances et chambres d'hôtes reconnus et non reconnus par le CGT.

Source : inventaire sur Internet (PNDO), février 2019.

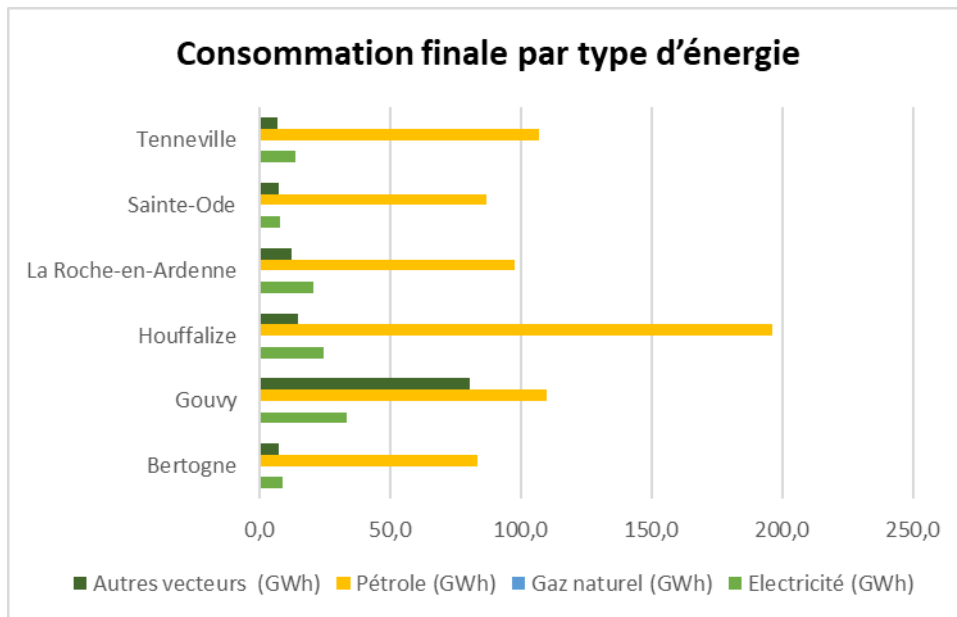
Toutefois, il est important de préciser qu'il existe une grande divergence entre les statistiques officielles (SPF Economie et OTW) et la situation réelle. Même si la comparaison évolutive au fil des années des statistiques de l'OTW n'est pas sans intérêt, elle ne tient compte généralement que des hébergements reconnus par le Commissariat Général au Tourisme

¹⁹ Etablissements reconnus par le Commissariat Général au Tourisme (CGT).

(CGT). En effet, sur base d'un inventaire plus globale²⁰ de l'offre en matière de gîtes, chambres d'hôtes et meublés de vacances, nous passons de 274 hébergements à 481 hébergements sur le territoire du Parc naturel, soit une différence de +83,5%. Ces chiffres non officiels reflètent tout de même l'importance de l'économie du tourisme dans la région.

2.3 Données liées à l'énergie (contexte local)

2.3.1 Consommation finale par type d'énergie sur tous les secteurs

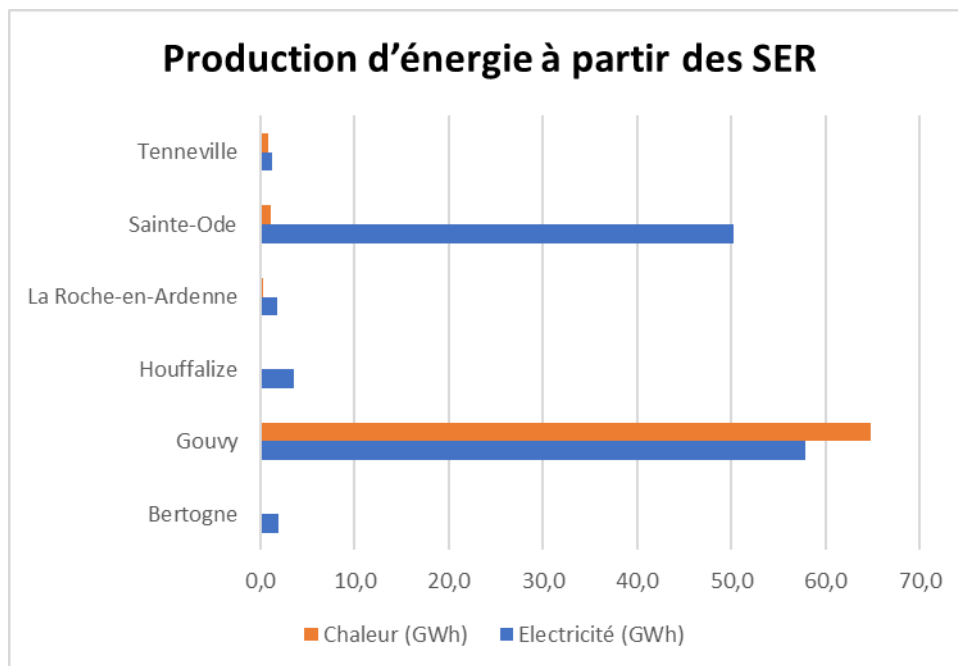


Source : Walstat, 2018.

Le graphique montre que le pétrole reste la source d'énergie la plus consommée sur le territoire avec une consommation nettement plus importante pour Houffalize. Au niveau de l'électricité, la consommation varie en fonction de la taille des communes par rapport au nombre d'habitations mais aussi des activités. Le gaz est quant à lui absent, étant donné qu'aucune des six communes n'est raccordée au réseau de gaz. Gouvy possède la consommation la plus élevée en d'autres sources énergétiques, ce qui colle bien avec les résultats de la section suivante (présence d'un parc éolien notamment).

²⁰ Inventaire non exhaustif réalisé en février 2019 prenant en compte les hébergements reconnus et non reconnus (plateformes électroniques de location touristique pour particuliers telle que Airbnb, Booking, Belvilla, etc.)

2.3.2 Production d'énergie à partir des sources d'énergie renouvelable (SER)



Source : Walstat, 2018.

Le présent graphique montre la production d'énergie électrique (photovoltaïque, éolien, hydraulique) et thermique (solaire, chaudière (hors logement), géothermie) à partir de sources d'énergie renouvelable (SER) par commune. D'une manière générale, la production d'électricité est beaucoup plus élevée que la production thermique. Sainte-Ode et Gouvy arrivent en tête grâce à la présence d'au moins un parc éolien sur le territoire. Houffalize et Bertogne suivent grâce notamment à la centrale hydroélectrique de Nisramont (pour Houffalize). Au niveau thermique, on peut regretter le faible développement de centrale à biomasse et d'unité de biométhanisation. Quelques projets ont toutefois vu le jour ces dernières années : la ferme Jonkeau à Taverneux (Houffalize) avec une unité qui fonctionne avec les intrants de l'exploitation agricole (fumier, lisier, maïs et herbes), à une puissance de 250 kW_{él}, l'unité de Marc Grandjean à Gouvy ou encore le centre de biométhanisation et compostage de Tenneville.

Concernant l'ensemble du territoire, la production en électricité SER couvre 116,8% de la consommation finale en électricité²¹ !

2.3.3 L'énergie éolienne

Depuis 2013, le cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Wallonie approuvé par le gouvernement wallon en 2002 a été révisé. Celui-ci définit les orientations stratégiques de la filière. Il reprend les consignes relatives aux règles et procédures à respecter ainsi que les éléments à prendre en considération lors du développement d'un projet (les distances par rapport aux habitations, les règles à respecter pour une bonne intégration paysagère, etc.).

²¹ Cela correspond aux besoins électriques des consommateurs finaux tels qu'industrie, logement, tertiaire, transport, en ce compris les usages non énergétiques.

La cartographie positive qui accompagnait le cadre éolien a par contre été abandonnée. Il s'agissait d'une cartographie à titre indicatif qui mettait en évidence deux types de zones :

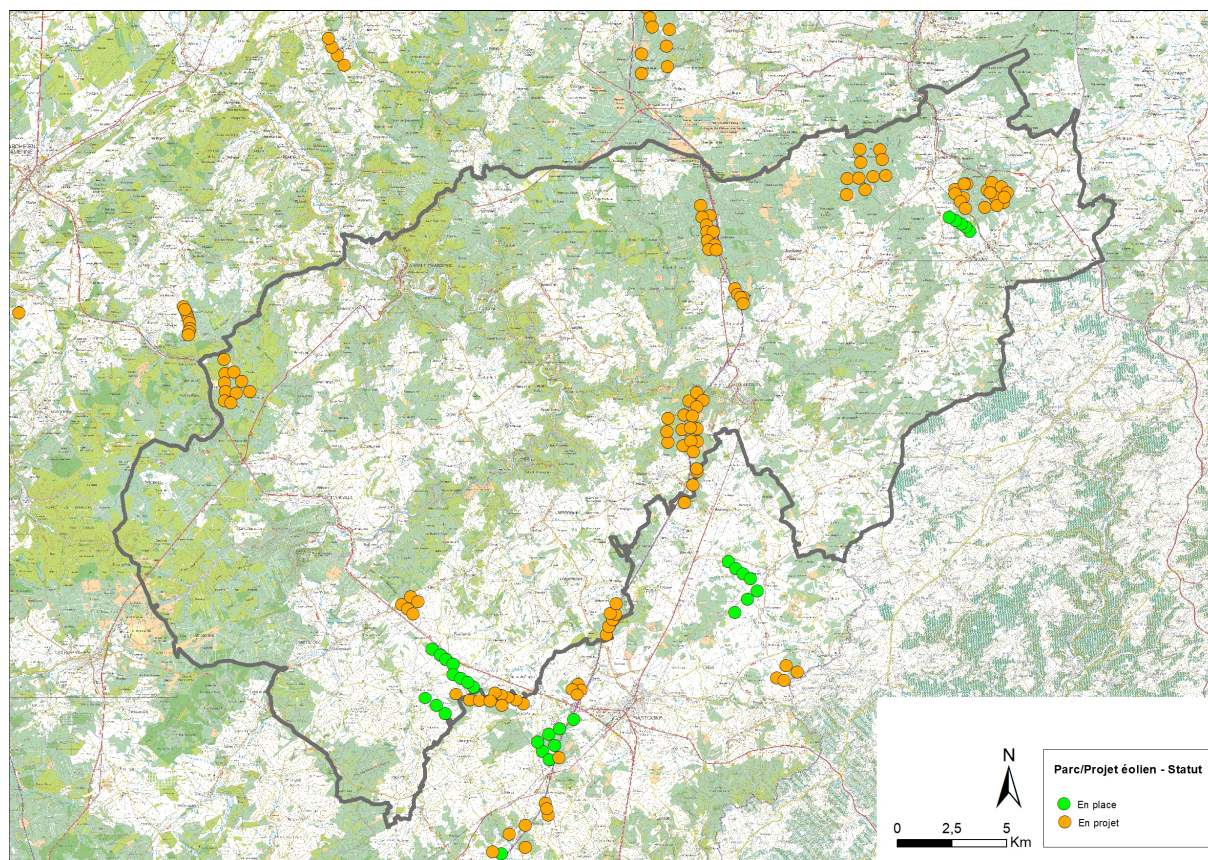
- Les zones libres de toute contrainte
- Les zones avec contrainte d'exclusion partielle

L'entrée en vigueur du Code de Développement Territoriale (CoDT) a encore apporté des changements, notamment concernant les règlements en zones forestières du plan de secteur. Au niveau du Parc naturel, une ligne de conduite a été conçue pour orienter les demandes d'avis dans le cadre des permis unique pour l'exploitation d'éoliennes sur le territoire. Ces éléments seront repris dans la partie 2 de la charte paysagère (recommandations).

La carte ci-dessous localise les 3 parcs éoliens existants sur le Parc naturel.

	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale (m)	Diamètre pâles (m)	Puissance individuelle par turbine (MW)	Production moyenne/an (MWh)
Halconreux	5	150	100	2,3	27.000
Sainte-Ode 1	4	150	100	3	25.000
Sainte-Ode 2	6	150	100	2,5	33.000

En termes de visibilité, il est important de noter l'existence de trois parcs limitrophes au territoire : Bourcy et Villeroux (Bastogne), et Wincrange (Grand-Duché de Luxembourg).



Localisation des parcs éoliens existants visibles depuis le territoire du PNDO ainsi que les projets en cours d'étude (situation en mars 2022).

2.3.4 Chaufferie à bois

Un **projet de chaufferie au bois à Tenneville** est né suite aux réflexions menées dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural de 2000-2010. En 2001, Tenneville s'est donc engagée dans le Plan Bois-Energie & Développement Rural (PBE&DR) pour la Wallonie. C'est aussi dans ce cadre que le projet a été cofinancé par la Région wallonne. La chaufferie bois de Tenneville se compose d'un local avec les chaudières (300kW) et d'un silo de stockage du combustible.

Le réseau de chaleur, réalisé pour partie en même temps que le nouveau réseau d'eau, alimente le complexe scolaire, l'église et la maison de village, les vestiaires du football, la future maison communale d'accueil de l'enfance, les bureaux du CPAS, la poste, la maison communale et quelques riverains.

2.4 Données liées au logement

2.4.1 Type de logement

Les habitants du périmètre d'étude habitent à **91,23% dans des maisons unifamiliales et 6,58% dans des appartements**. Rapporté à l'échelle de la Région wallonne, le nombre de ménages habitants dans un appartement est relativement faible (16,8%), en accord avec le caractère rural de la région. Par ailleurs, plus de la moitié des maisons sont des maisons à 4 façades (64,42%, contre 29,90 % en Wallonie), les maisons à trois façades (jumelées) et à deux façades (mitoyennes) étant manifestement moins courantes (15,67% et 4,07 %).

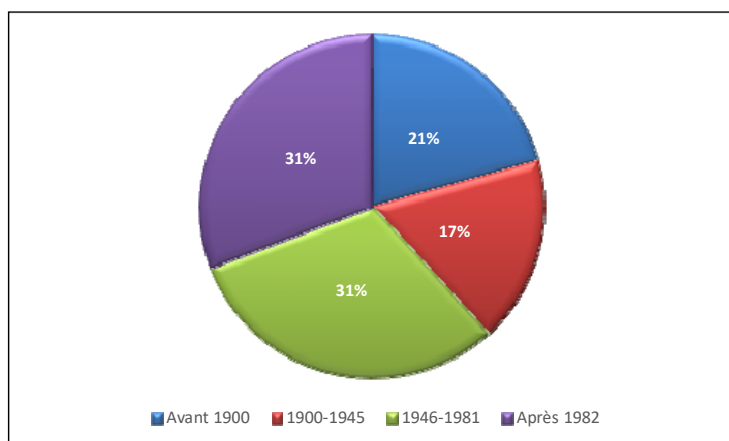
Ces données sont cohérentes avec le **caractère rural du Parc naturel**, mais posent aussi la question des logements neufs (ce qui est souvent le cas des maisons à quatre façades, les maisons anciennes étant souvent mitoyennes) et de leur impact dans le paysage, ainsi que la question du risque de mitage du territoire.

	Maison unifamiliale					Appartement
	Total	Séparée	Jumelée	Mitoyenne	Caravanes et autres	
Région Wallonne	80,40%	29,90%	22,10%	26,10%	2,30%	16,80%
Province de Luxembourg	84,80%	45,00%	21,10%	12,60%	6,10%	12,70%
Bertogne	96,80%	74,90%	14,50%	1,60%	5,80%	2,80%
Gouvy	93,10%	68,10%	18,40%	3,40%	3,20%	5,30%
Houffalize	88,50%	61,60%	15,10%	4,90%	6,90%	7,60%
La Roche-en-Ardenne	87,10%	48,40%	11,90%	8,20%	18,60%	8,10%
Sainte-Ode	97,10%	69,00%	19,20%	4,60%	4,30%	1,90%
Tenneville	84,80%	64,50%	14,90%	1,70%	3,70%	13,80%
PNDO	91,23%	64,42%	15,67%	4,07%	7,08%	6,58%

Type de logement occupé.

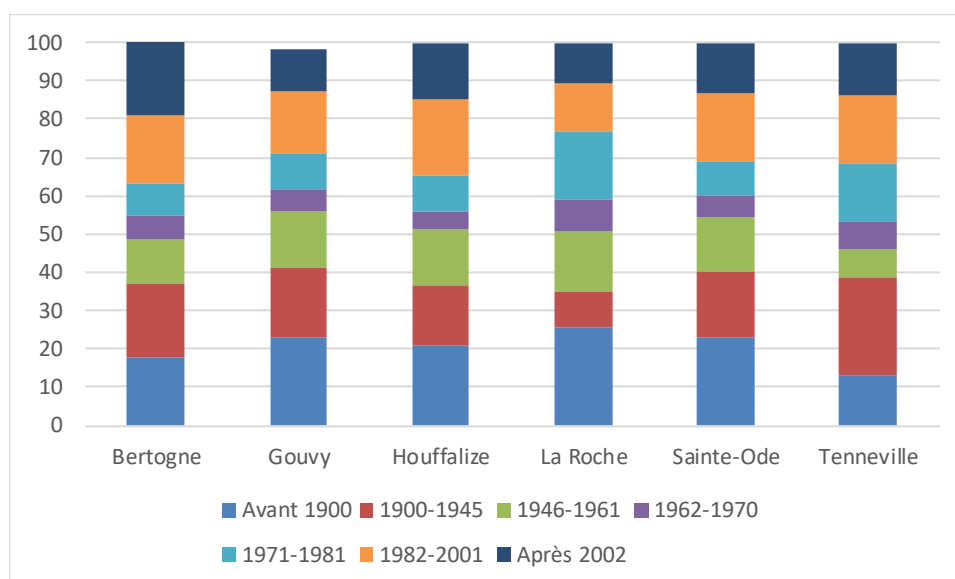
Source : Traitement PNDO des données Walstat, IWEPS 2021.

2.4.2 Année de construction des bâtiments



Comme le montre clairement ce premier graphique, **le parc de logements du Parc naturel est relativement récent avec 62% des logements datant de l'après-guerre**. Seul 21% des bâtiments existants ont été construits avant 1900.

Répartition du bâti au sein des communes du Parc selon différentes périodes de construction. Source : Traitement PNDO des données Walstat, IWEPS 2017.



Répartition du bâti par commune selon différentes tranches d'âge. Source : Traitement PNDO des données Walstat, IWEPS 2017.

D'une commune à l'autre, l'âge du bâti fluctue de manière relative :

- Houffalize et La Roche-en-Ardenne fortement touchées par la 2^{ème} Guerre Mondiale présentent un parc de logements plus récent que les autres communes en raison de la reconstruction d'après-guerre.
- Bertogne est la commune où les constructions les plus récentes (>2002) sont les plus nombreuses.
- La Roche-en-Ardenne dispose d'une part importante de logements construits entre 1971 et 1980 et peut s'expliquer entre autres par son développement touristique très important durant cette décennie.
- Gouvy, Sainte et Tenneville sont les communes où la part de logements anciens (avant 1945) est la plus importante.

2.4.3 Coût du logement

Malgré une certaine baisse entre 2000 et 2010, en grande partie liée la crise économique et financière conduisant depuis à une baisse du pouvoir d'achats des ménages, mais aussi par

l'attraction des pôles d'emploi poussant un bon nombre d'habitants à acheter leurs biens dans les communes aux alentours ; le nombre de maisons vendues tend progressivement à augmenter lorsque l'on compare les chiffres de 2005 jusqu'à 2017. Cette hausse s'explique notamment par les faibles taux d'intérêts pour les prêts hypothécaires mais aussi par le rendement favorable d'un investissement immobilier (par rapport aux comptes d'épargne, bons de caisse, etc.).

Concernant les **prix des maisons**, ceux-ci continuent sans cesse d'augmenter : **152% d'évolution en 17 ans, avec des prix moyens atteignant presque la barre des 180.000€ en 2017**. Les causes d'une telle augmentation peuvent être multiples : un environnement européen favorable à la hausse de l'immobilier (taux d'intérêt extrêmement bas, incertitude sur les pensions, incertitude sur les placements boursiers, ...), effet de « rattrapage » dans une région rurale et relativement pauvre mais qui semble s'enrichir peu à peu. Par ailleurs, il faut noter que, bien qu'en forte hausse, les prix moyens des maisons restent bien en deçà des prix pratiqués dans d'autres régions belges.

	2000	2005	2010	2015	2017
Bertogne	14	4	11	18	12
Gouvy	35	28	31	38	37
Houffalize	44	27	24	29	38
La Roche-en-Ardenne	35	31	38	31	38
Sainte-Ode	18	10	12	13	10
Tenneville	14	11	7	12	9
Parc Naturel	160	111	123	141	144

Evolution du nombre de ventes de maisons d'habitation de 2000 à 2017.

Source : traitement PNDO des données CAPRU 2022.

	Maisons d'habitation ordinaires (2017)		
	Nombre de ventes	Prix moyen (€/unité de vente)	Evolution prix moyen 2000-2017
Bertogne	12	202.875 €	218%
Gouvy	37	150.114 €	124%
Houffalize	38	143.783 €	96%
La Roche-en-Ardenne	38	157.009 €	125%
Sainte-Ode	10	149.500 €	121%
Tenneville	9	272.167 €	225%
Parc Naturel	144	179.241 €	152%
Province de Luxembourg	1.594	169.089 €	162%
Région wallonne	23.689	161.293 €	135%

Prix des biens immobiliers (2017). Evolution du prix moyen d'une habitation sur la période 2000-2017. Source : traitement PNDO des données CAPRU 2022.

2.4.4 Coût du terrain à bâtir et superficie moyenne

Sur la période 2000-2014, **le nombre de terrains à bâtir vendu** ne suit pas une progression linéaire mais une **évolution en « dents de scie »** : hausse en 2005 et 2012, forte baisse en 2014.

L'analyse commune par commune révèle des chiffres et des évolutions contrastées. Ces chiffres doivent être mis en parallèle avec l'évolution de la population sur le territoire, plus particulièrement l'évolution du nombre de ménages. Sur cette période, le nombre de ménages a été en hausse, entraînant une hausse des besoins en logement.

En revanche, le **prix moyen des terrains est en constante augmentation** (pratiquement + 230% en quatorze ans), tandis que les surfaces moyennes baissent (-6,57%) pour atteindre en moyenne les 1750 m². Corollairement, le prix au m² explose : 25,43 € le m² en 2014 contre 7,16 € en 2000, soit une augmentation de 255 % en quatorze ans.

Deux hypothèses peuvent expliquer cette évolution :

Tout d'abord, il est possible que la demande s'oriente de manière générale vers des terrains plus petits, du fait de la difficulté d'entretien des grands jardins. Le vieillissement de la population, en supposant que la pénibilité de l'entretien d'un vaste jardin s'accroît avec l'âge, mais aussi des modes de vie plus « urbains » qui tendent à considérer le jardin avant tout comme un lieu d'agrément et secondairement comme un potager. Cependant cette hypothèse n'explique que la baisse de la taille moyenne des terrains et n'éclaire pas le phénomène de croissance soutenue des prix.

Enfin, les prix sont à mettre en relation avec des indicateurs favorables non liés à la région (taux d'intérêt extrêmement bas,...) et suivent sans doute un correctif lié à l'augmentation du niveau de vie des habitants. L'installation de populations étrangères riches (français, allemands, luxembourgeois) semble trop marginale pour expliquer le phénomène à elle seule. La navette vers le Luxembourg ou Liège également. Le développement de l'économie locale et notamment celle liée au tourisme, est un facteur certainement plus explicatif, sans pour autant éliminer les autres. Ainsi, certains bâtiments agricoles ont tendance à être transformés au profit d'une nouvelle affectation, non agricole. A Tenneville, La Roche-en-Ardenne et Houffalize, les nouvelles affectations sont principalement destinées à l'habitat, à Bertogne et Sainte-Ode aux activités HORECA.

Si nous comparons les chiffres à ceux de la Région wallonne ou ceux de la Belgique :

Globalement, le prix moyen du m² de terrain à bâtir dans le Parc reste nettement inférieur à celui pratiqué en Région wallonne ou en Belgique. Sur la période 2000-2014, l'évolution du prix du m² de terrain à bâtir (+ 255%) reste inférieur à celle de la Région wallonne (+ 350%) mais tout de même supérieure à celle de la Belgique (+ 200%). En termes d'évolution de la superficie moyenne des terrains, les chiffres du Parc naturel sont fort similaires à ceux de la Région wallonne (- 6% environ) mais nettement moindre que la moyenne belge (- 17,50%).

L'analyse commune par commune révèle une hausse spectaculaire du prix du m² de terrain à bâtir à Bertogne et dans une moindre mesure à Gouvy et Sainte-Ode. Concernant l'évolution de la superficie moyenne des terrains, la tendance est une diminution générale pour la

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I*

plupart des communes avec des baisses plus importantes qu'à l'échelle wallonne, exceptées pour Houffalize et Gouvy où les valeurs continuent d'augmenter.

	2000	2005	2010	2012	2014
Bertogne	22	25	24	37	11
Gouvy	20	20	21	20	21
Houffalize	40	68	49	46	35
La Roche-en-Ardenne	17	32	25	31	32
Sainte-Ode	16	16	17	12	9
Tenneville	17	23	22	19	8
Parc naturel	132	184	158	165	116

Evolution du nombre de ventes de terrains à bâtir de 2000 à 2017.

Source : be.STAT, 2017.

	Nombre de terrains à bâtir vendus	Prix moyen (€)	Surface moyenne en m ²	Prix moyen au m ² (€/m ²)	Evolution du prix moyen du terrain (2000-2014)	Evolution de la superficie moyenne (2000-2014)
Bertogne	11	45.787,27	1.437,91	31,84	513,49%	-35,13%
Gouvy	21	53.631,00	2.019,19	26,56	263,84%	18,78%
Houffalize	35	61.469,00	2.891,40	21,26	184,61%	48,54%
La Roche-en-Ardenne	32	32.131,56	1.325,91	24,23	187,77%	-10,03%
Sainte-Ode	9	33.611,11	1.245,56	26,98	267,07%	-25,23%
Tenneville	8	34.393,75	1.601,38	21,71	200,69%	-29,10%
Parc Naturel	116	43.503,95	1.753,56	25,43	255,25%	-6,57%
Province de Luxembourg	827	56.656,09	1.692,11	33,48	192,91%	3,37%
Région wallonne	5544	83.544,88	1.653,07	50,54	354,50%	-5,95%
Belgique	16694	138.135,63	1.160,50	119,03	202,80%	-17,54%

Prix et superficie des terrains à bâtir (2014).

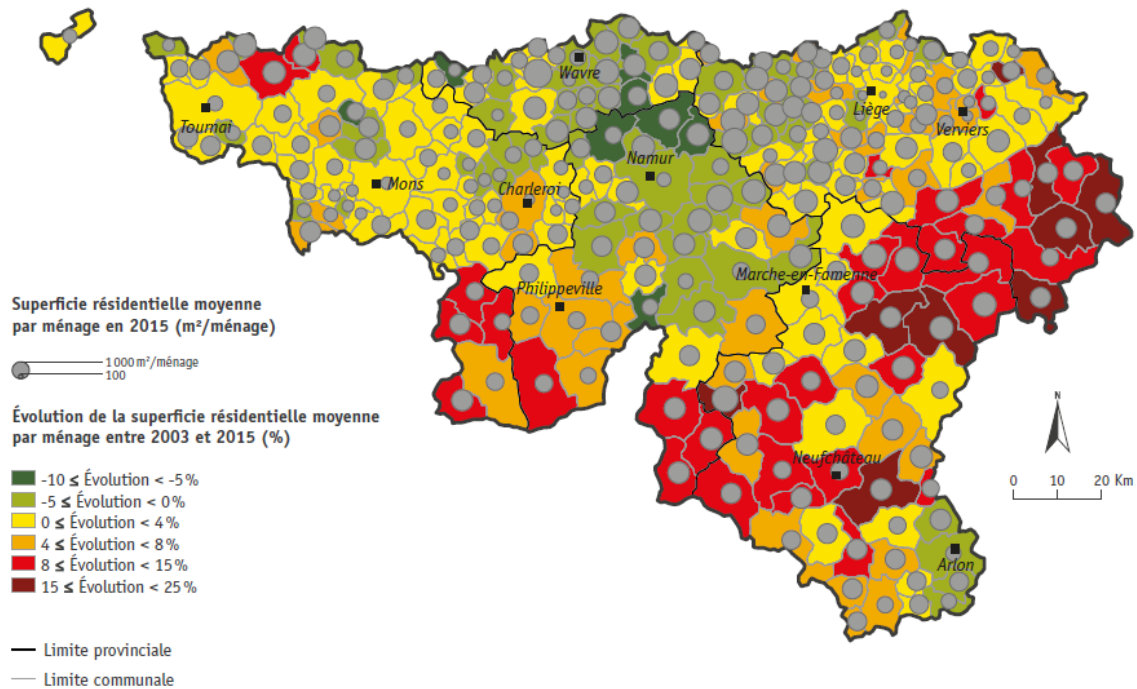
Evolution du prix moyen, du prix au m² et de la superficie du terrain à bâtir sur la période 2000-2014.

Source : be.STAT, 2017.

Entre 1990 et 2015, la **superficie dédiée aux terrains résidentiels**²² en Wallonie a augmenté de 37,4 %, alors que sur la même période, la population wallonne n'a progressé que de 10,7 %. L'augmentation de la superficie résidentielle n'est pas uniquement liée à la croissance de la population, mais également à la croissance du nombre de ménages privés et à une plus grande consommation en sol par ménage. Au niveau du parc naturel, on constate une augmentation très importante (entre 15 et 25%) pour Houffalize et La Roche-en-Ardenne, importante (entre 8 et 15%) pour Bertogne et Gouvy. Au niveau de Sainte-Ode et surtout de Tenneville, l'évolution reste modérée (<8%).

²² Parcelles qui accueillent les logements, mais aussi leurs annexes bâties (garages...) et non bâties (jardins...).

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I



Évolution de la superficie résidentielle moyenne par ménage entre 2003 et 2015 (%)

Source : REEW 2017 (SPF Finances - AGDP (base de données Bodem/Sol) ; SPF Économie - DG Statistique)

Cette dynamique de **deserrement résidentiel** peut s'expliquer suivant les cas par différents facteurs : des prix fonciers attractifs ; de larges disponibilités dans les zones d'habitats au plan de secteur, particulièrement dans celles les plus à l'écart des centres urbains ; une demande pour des parcelles résidentielles de grande superficie ; une gestion communale peu parcimonieuse des sols.

2.5 Infrastructures de transport

De manière générale, les infrastructures routières wallonnes s'organisent autour de **deux axes** :

- L'axe Est-Ouest qui relie, par le sillon Sambre et Meuse, les deux grands bassins de Liège et Charleroi ;
- L'axe Nord-Sud qui relie le Brabant wallon, Arlon et au-delà le Luxembourg. Cet axe a été mis en valeur par les nouvelles infrastructures autoroutières (autoroute E 411, Bruxelles-Luxembourg).

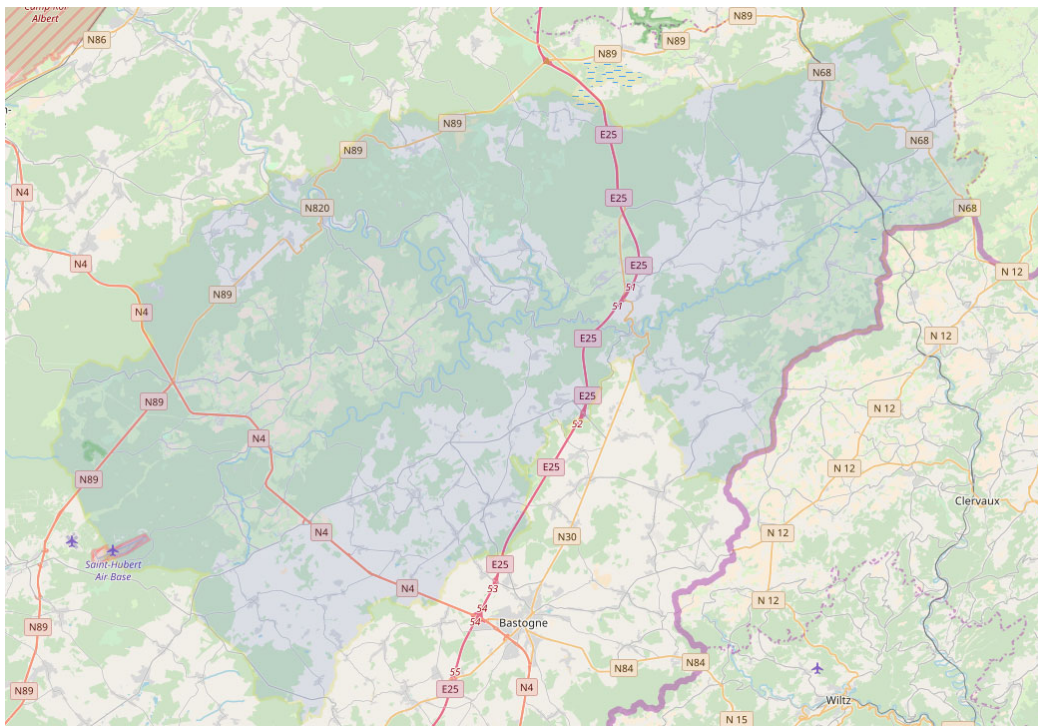
Le territoire du Parc offre la situation quelque peu paradoxale d'être le support d'un maillage routier peu dense en comparaison avec le reste de la Wallonie, tout en étant une région très accessible. En effet, deux communes (Houffalize et Bertogne) sont traversées par l'autoroute **A26-E25**, reliant Liège à Arlon. Cette autoroute fait partie du réseau transeuropéen reliant la Hollande au Luxembourg. Le trafic journalier moyen ne dépasse cependant pas les 20 000 véhicules par jour sur la portion traversant le Parc²³. La desserte du territoire s'effectue à Houffalize par la sortie n°51.

Parallèlement, le territoire est traversé à l'ouest, au niveau de Tenneville et Bertogne, par la **nationale N4** (reliant Wavre - Gembloux - Namur - Ciney - Marche - Bastogne).

²³ Source : <http://routes.wallonie.be>

Le reste de la desserte s'effectue par un réseau de voiries de faible gabarit. Le trafic journalier moyen y est faible.

On notera enfin la présence de la **ligne de chemin de fer** reliant Liège à Luxembourg sur le territoire de Gouvy, sur la partie est du Parc. La gare de Gouvy, gérée administrativement par la gare de Liège-Guillemins, est desservie toutes les deux heures par les trains IR Liège-Luxembourg mais également par des trains desservant les gares de tailles plus réduites afin de répondre aux besoins des navetteurs et des écoliers (grâce notamment à des navettes bus). La gare est également ouverte au trafic de marchandises (dont le trafic commercial de bois) et au trafic militaire.



Grands axes de transport traversant le périmètre du PNDO, Openstreemap 2017.

2.6 Structures de l'habitat

2.6.1 Localisation et typologie

Les modes d'organisation des communautés, où l'exploitation agricole et l'exploitation forestière sont les deux composantes principales de la mise en valeur de cette région du pays, ont également façonnées la forme des villages. Parallèlement, la **croissance démographique** continue jusqu'au 20^{ème} siècle tandis que, plus tard, la diminution de celle-ci au profit des centres urbains et industriels du pays (Bruxelles et les bassins sambro-mosan) jouera sur la taille des villages et l'activité de la région toute entière.

C'est sur **les vastes surfaces ondulées** du Parc que l'on retrouve le semis de peuplement le plus dense sous forme de petits hameaux et villages, espacés de quelques kilomètres à peine. A l'opposé, **les plateaux**, à l'image du plateau de Saint-Hubert, au climat humide et venteux où prennent naissance de nombreux cours d'eau, sont pratiquement vides de toutes

habitations. Les franges, pentues, boisées et disséquées par ces cours d'eau offrent quelques rares espaces habitables où les villages s'organisent au sein de petites clairières.

Les vallées encaissées de l'Ourthe, par leurs pentes raides et leur substrat rocheux souvent affleurant, offrent peu d'opportunités à l'implantation de villages. Seules Houffalize et La Roche, paradoxalement les deux agglomérations les plus importantes du Parc, font exception.

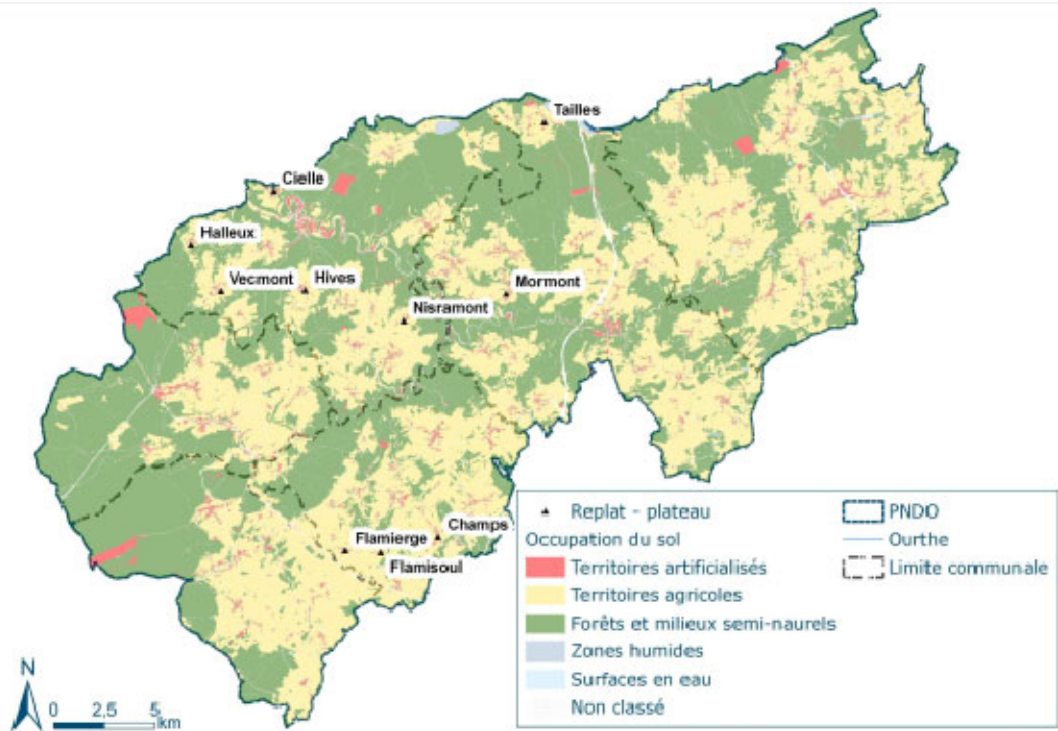
Deux critères ont conditionné l'**implantation des villages ardennais** : la **protection contre les vents froids** et la **proximité d'un point d'eau**. Ainsi, on note peu de villages implantés sur les replats ou les plateaux. Par ailleurs, les caractéristiques physiques du territoire ont également influencé la distribution des villages. Sur le territoire du Parc naturel, les villages se sont essentiellement implantés sur les versants de vallée ou en tête de vallée.

Seuls dix villages ou hameaux sont implantés sur un plateau ou une crête. C'est principalement à l'Ouest du Parc naturel qu'ils s'observent, dans les communes de La Roche-en-Ardenne (Cielle, Halleux, Vecmont, Hives et Nisramont) et de Bertogne (Flamierge, Flamisoul et Champs).

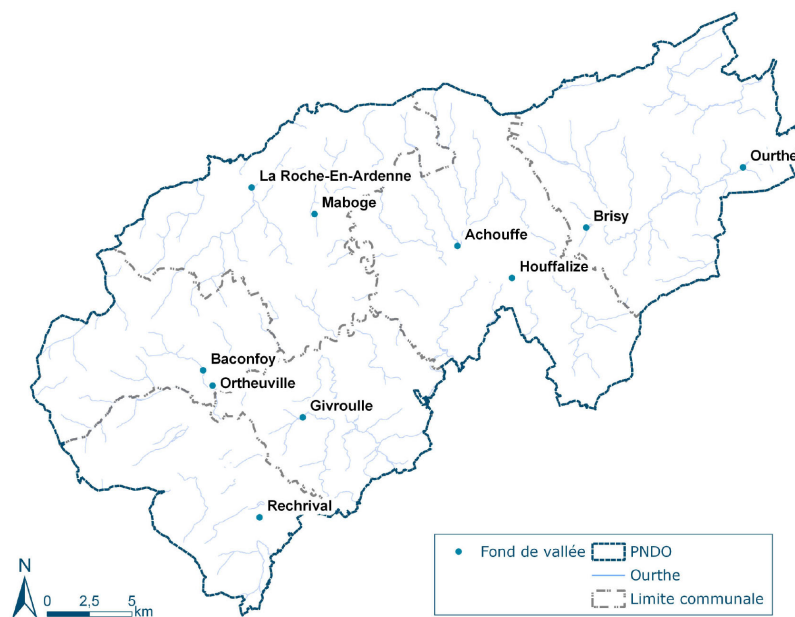
Des tableaux, voir annexe 6.1, reprennent, par commune, le type d'implantation des villages, selon que ceux-ci soient situés en tête de vallée, en versant de vallée, en fond de vallée ou sur un replat.

En Ardenne, comme partout ailleurs, **les villages se sont développés sans plan précis** mais plutôt par rapport au réseau routier existant ou par rapport à un cours d'eau. Notons que généralement, l'implantation à proximité d'un cours d'eau secondaire a été favorisée sans doute pour éviter les inondations des cours d'eau principaux.

Sur le territoire du parc, peu de villages se sont d'ailleurs implantés en fond de vallée. Les vallées encaissées de l'Ourthe, par leurs pentes raides et leur substrat rocheux souvent affleurant, offrent peu d'opportunités à l'implantation de villages. Seules Houffalize et La Roche, paradoxalement les deux agglomérations les plus importantes du Parc, font exception, comme les villages de Ourthe, Ortheuille, Wyompont et Maboge. On recense encore cinq autres villages implantés en fond de vallée d'un axe secondaire. Il s'agit de Brisly, Achouffe, Givroulle, Rechrival et Baconfoy.



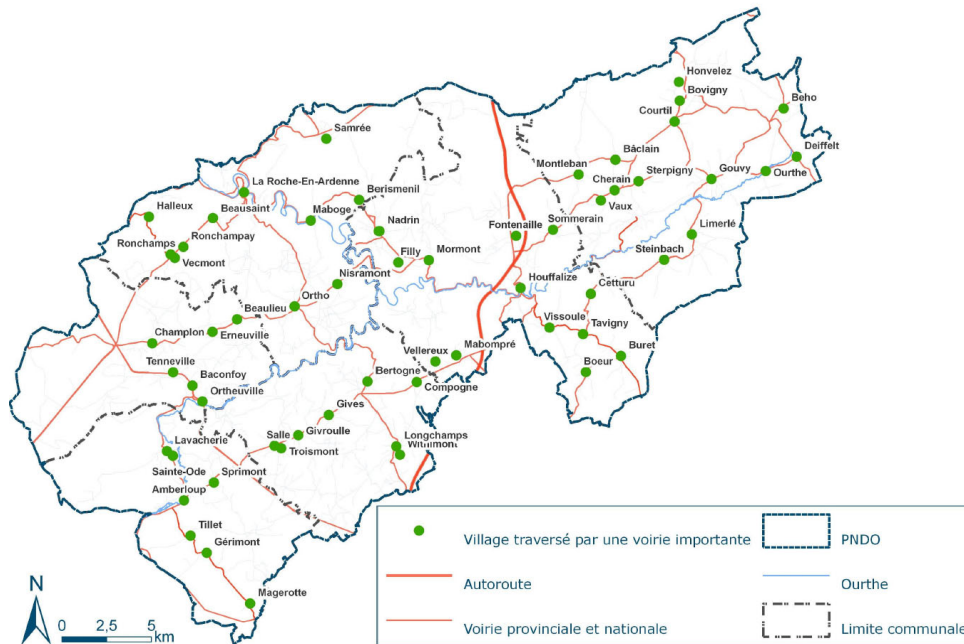
Localisation des villages implantés sur un plateau ou le long d'une crête



Implantation des villages en fond de vallée

De très **nombreux villages sont implantés à proximité ou sont traversés par un axe principal de circulation**. En effet, la zone d'habitat de près d'un village sur deux au sein du territoire du parc est traversée par une voirie régionale ou provinciale.

En plus de la problématique de la sécurité au cœur de ces villages, cette traversée pose de nombreuses questions en termes de structuration du village et de son identité.



Localisation des villages traversés par une voie d'importance régionale ou provinciale

2.6.2 Matériaux et implantation des villages

2.6.2.1 Entre déterminisme et possibilisme

L'habitat traditionnel sur le territoire du Parc présente des caractéristiques relativement homogènes de groupement de maisons en villages et hameaux relativement lâches, dans un environnement qui oppose pâtures et forêt.

Ce sont avant tout **les composantes physiques** qui conditionnent les formes et le type d'implantation des habitations et villages, illustrant ainsi la finesse avec laquelle les hommes se sont adaptés à leur territoire. On retiendra d'abord le relief permettant de se protéger des intempéries ou procurant une position stratégique pour certains villages (par exemple : la position de La Roche au sein d'un méandre de l'Ourthe surplombé par un éperon rocheux) L'eau, dont l'action érosive est indissociable des formes du relief, joue un rôle d'approvisionnement, amenant ainsi les villages à s'implanter préférentiellement en tête de vallée des cours d'eau. Enfin, la nature du sous-sol conditionne les matériaux de construction dont les plus fréquents sont les schistes, les grès, le calcaire et la pierre d'Ottré²⁴.

Globalement, le calcaire se rencontre plutôt sur la frange ouest de la zone d'étude. Le grès se répartit selon le même zonage, mais en s'enfonçant davantage depuis l'ouest dans le centre du territoire jusqu'à l'interface communale entre La Roche et Houffalize ou Tenneville et Sainte-Ode. Ces grès se caractérisent souvent par leur teinte ferrugineuse. Le centre de la zone du Parc, et particulièrement l'Ouest d'Houffalize, Bertogne et Sainte-Ode, se démarquent par l'emploi récurrent du schiste.

²⁴ Les informations relatives aux matériaux de construction sont issues de : Ministère de la Région Wallonne, DGRNE, Service Ressources du Sous-sol, *Pierres et marbres de Wallonie*, éd. A.A.M, Bruxelles, 1987, 180p.

En contraste, la bordure orientale du Parc se singularise par un usage de la pierre d'Ottré. Il s'agit d'un grès schisteux (quartzophyllade) de teinte sombre (noir violet). Enfin, le Sud-Est de Houffalize comporte un habitat en grès rouge de l'Eifel.



Grès ferrugineux caractéristique de l'habitat de la frange nord-ouest de la zone d'étude en contact avec la Famenne (Cielle).



Maçonneries schisteuses typiques de l'Ardenne

2.6.2.2 Les murs en pierre sèche

La pierre sèche se développe essentiellement dans un contexte rural. Quoique moins connue que dans d'autres régions, la pierre sèche est historiquement présente en Ardenne, où elle a connu un essor particulier pendant les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. En effet, la croissance démographique de cette période a favorisé la mise en culture de terrains de plus en plus escarpés nécessitant l'aménagement de terrasses et de chemins.

Bien plus anciens, des exemples de murs datés de l'époque Néolithique, de l'Antiquité et du Moyen-Age ont également été retrouvés en Europe occidentale et en Wallonie.

Aujourd'hui, se pose pourtant la question de la pérennité de ce patrimoine vernaculaire de notre région. L'exode rural du XX^e siècle et l'abandon des terres agricoles les moins accessibles ont entraîné leur transformation en friches ou en zones plantées de résineux,

provoquant la dégradation progressive des murs en pierre sèche. À cela s'ajoutent à la perte de ce savoir-faire, le désintérêt puis la méconnaissance, voire l'oubli de l'existence même des murs en pierre sèche.

Pourtant, les communes du Parc naturel des deux Ourthes ont toutes des exemples de murs en pierre sèche sur leur territoire. Les anciens murs, dont l'âge de certains est parfois estimé à plus d'un ou deux siècles, sont souvent en mauvais état faute d'un entretien régulier et cohérent avec la technique. Une majorité semble relever de la propriété privée, mais certains exemples particulièrement visibles relèvent du domaine public, par exemple lorsqu'ils sont accolés à des chapelles ou en soutènement de routes, de petits ponts, etc. Les nouveaux murs ont aussi commencé à faire leur apparition, notamment comme agrément dans les jardins.

La pierre sèche, une technique à part entière



La technique de la pierre sèche consiste en un assemblage de blocs de pierre de différentes tailles, sans mortier ni liant entre elles. Ils font partie de la catégorie des « murs-poids », la cohésion de la construction vient du poids des pierres et de leur assemblage les unes par rapport aux autres. Dans le cas de murs de soutènement, ils opposent le poids de la maçonnerie à la poussée du sol qu'ils retiennent.

Mise en valeur des anciennes terrasses du Deister

Quelques règles président à la construction des murs en pierre sèche²⁵. La base du mur doit être bien dimensionnée par rapport à sa hauteur totale et à sa fonction. Dans l'idéal, il faut donc de préférence utiliser des pierres résistantes à la compression et au gel, et qui ne s'effritent pas. Un fruit est à donner à tout le mur, des fondations au couronnement, et chaque pierre posée est une pierre qui doit être calée et avoir un pendage vers l'intérieur du mur afin de ne pas en être expulsée facilement. Les joints doivent être croisés, comme dans la maçonnerie traditionnelle, mais aucune utilisation de mortier de ciment, de chaux ou de stabilisé n'est à avoir à aucun endroit de la construction. Cette utilisation abusive du mortier réduirait à néant la souplesse intrinsèque du mur en pierre sèche et empêcherait l'installation d'une faune et d'une flore typique.

Matériaux

Architecture rurale par excellence, les constructions en pierre sèche utilisent les matériaux issus dans beaucoup de cas de l'épierrement des champs, des prairies ou des jardins ou par l'utilisation de matériaux issus de micro-carrières locales, comme celles qu'on retrouve régulièrement dans les villages.

²⁵ Les références francophones viennent surtout de chez nos voisins suisses et surtout français. Par exemple, l'association Artisans Bâisseurs en Pierres sèches et la Fédération des professionnels de la pierre sèche ont édité le « Guide des bonnes pratiques de la pierre sèche » puis récemment les « règles professionnelles », Capeb 2008 et Entpe –ABPS 2017.

L'utilisation du schiste est fortement marquée par la grande présence de murs sur les communes d'Houffalize et de La Roche-en-Ardenne, plus encaissées, mais la technique ne nécessite pas une pierre en particulier et ce sont toutes les pierres disponibles qui sont utilisées pour construire les murs dans les six communes du Parc naturel.

Localisation et fonction dans le paysage

Essentiellement utilitaires, les murs en pierre sèche sont souvent de deux types : le mur de soutènement (présent en plus grand nombre) et le mur de séparation à double parement. Une forte densité de murs se retrouve au cœur des villages, et aux alentours des maisons. Certains murs sont également des murs de soutènement de route, ayant parfois plusieurs mètres de hauteur. Les murs font souvent office de marqueur de propriété, par exemple dans le cas des murs de clôture de jardins, de prés, de vergers, de soutènement de terrasses agricoles, ou encore quand ils sont liés aux cimetières et aux églises.

Certaines terrasses de culture peuvent avoir un fort impact paysager bien qu'intégrées à celui-ci, elles contribuent à la caractérisation et à la structuration des paysages. Éléments identitaires de nos paysages, ces murs soulignent les reliefs, se mêlent à la ceinture végétale autour et dans les villages. Ils représentent des vitrines exemplaires de la géologie et de l'histoire locale.

Des ensembles plus exceptionnels se trouvent parfois en dehors des villages, comme les murs



qui clôturaient l'ancien parc à moutons de Mont, ou le mur entourant lieu-dit Les Collas, reliefs d'une exploitation agricole relevant de l'élevage des moutons.

La technique de la pierre sèche est également souvent liée à l'eau. Également témoins d'anciennes pratiques agricoles, des prairies d'abissage²⁶ étaient parfois alimentées par des canaux en pierre sèche. Tout comme les berges de l'Ourthe sont encore marquées et consolidées à plusieurs endroits par des perrés-crêtés - ou pierres mises sur chant et clavées - pour mieux contenir la force du courant et résister aux crues. Cette manière de construire se retrouve encore à proximité des moulins à eau, afin de consolider et canaliser les biefs²⁷.

Perré-crêté, ancien moulin de Villez à La Roche-en-Ardenne

²⁶ Allié, V., Mont : parc à moutons in Bulletin SEGNA, 1976, T1, fascicule 2, pp.20-23.

²⁷ Technique d'irrigation utilisée afin de les fertiliser des prairies de versant et de fonds de vallée.

Reconnaissance patrimoniale

Le patrimoine en pierre sèche est reconnu depuis 2010 par la Wallonie comme faisant partie de la liste du « petit patrimoine populaire wallon » (PPPW, art. 15.11)²⁸. Cela confère à son propriétaire la possibilité d'obtenir un subside pour la restauration de son mur, suivant le respect de certains critères, notamment de visibilité du mur.

Aucun inventaire du petit patrimoine n'est mené à l'échelle de la Wallonie à l'heure actuelle. Par contre, l'inventaire des murs en pierre sèche visibles à partir de la voirie publique est en cours sur les 6 communes par le Parc naturel des deux Ourthes, et à terme, une cartographie localisant ce patrimoine sera disponible. Une autre reconnaissance et non des moindres vient d'être octroyée internationalement : le savoir et le savoir-faire de la pierre sèche est reconnu « Patrimoine culturel immatériel de l'humanité » par l'UNESCO (26 novembre 2018)²⁹.

2.6.3 Typologie de l'habitat traditionnel ardennais

L'architecture traditionnelle ardennaise est très remarquable. Majoritairement, elle représente une époque (avant 1850) dont témoigne essentiellement des fermes en moellons. Ce bâti se démarque par sa haute valeur patrimoniale, qui participa dès les premières heures du tourisme, à l'idée d'une Ardenne pittoresque. Bâtie en « pierres du pays », lovée dans le paysage, dont elle semble être une émanation naturelle, l'architecture traditionnelle est un élément déterminant au sein de la composition des paysages. Elle participe fortement à l'identité ardennaise. Principe fondamental à la définition du paysage ardennais, l'architecture rurale traditionnelle n'en est pas moins une composante fragilisée.

Elle est mise à mal dans ses noyaux villageois, ses enchaînements de bâtis et les abords des constructions par une architecture nouvelle exogène en rupture de gabarits, de matériaux, de couleurs et de style occasionnant une très grave perte identitaire à l'Ardenne dont le paysage – et plus globalement le cadre de vie – est mité et défiguré en nombre d'endroits. Cette érosion identitaire est d'autant plus déplorable que la qualité de l'architecture vernaculaire par ses modes d'implantation, ses relations volumétriques, la qualité de ses enchaînements et même par certains de ces choix éco-constructifs représente une inépuisable source d'inspiration (sans promouvoir toute forme de pastiche) pour l'urbanisme actuel.

L'auréole villageoise

Globalement, les structures des villages traditionnels du Parc naturel des deux Ourthes sont assez aérées, comparées à celles d'autres régions de la Wallonie. Ceci étant dit, leur physionomie témoigne malgré tout d'une certaine densité urbanistique (économe en espace), que l'on ne retrouve malheureusement pas dans les zones récentes d'extension d'habitat. Les « vides » entre les bâtiments étaient traditionnellement (comme l'indiquent certaines cartes anciennes) occupés par des potagers, des vergers et quelques petites prairies.

²⁸ PPPW, article 15.11, arrêté du Gouvernement wallon entré en vigueur le 22 avril 2010.

²⁹ Patrimoine immatériel de l'humanité, UNESCO, novembre 2018, <https://ich.unesco.org/fr/RL/l-art-de-la-construction-en-pierre-seche-savoir-faire-et-techniques-01393>

A l'échelle du territoire d'étude, il n'existe pas de plan « type » organisant le village traditionnel, mais plutôt une diversité de plans complexes assez libres et manifestement influencés par le relief et le réseau routier.

Ainsi, la silhouette des villages ne domine jamais dans le paysage. Au contraire le déploiement des villages traditionnels au sein du Parc naturel indique qu'il a été plutôt recherché de se lover dans le paysage pour s'y abriter, notamment du climat rude en hiver.



Rettigny : au sein de l'espace agricole, l'auréole villageoise se caractérise par un maillage du bâti et de la végétation haute tige.



Bovigny : un village encaissé dans une dépression de l'espace agricole

L'unité chromatique

Cette auréole villageoise traditionnelle se caractérise aussi par son unité chromatique qui procure aux villages un caractère propre et participe à un effet d'harmonie globale. Ce sentiment de cohérence chromatique (favorisant l'inscription des villages au sein des paysages du Parc naturel) est la conséquence d'une utilisation généralisée de la pierre (élévation et couverture) de tonalités à dominante grise, ainsi que du recours à des badigeons de chaux et des enduits de tonalités à dominante blanche³⁰.

³⁰ Généralement, seules quelques bâtisses dans les villages et hameaux ont conservé cette teinte « blanchâtre ».

Malheureusement, aujourd'hui, cette unité est défigurée par l'intrusion de constructions récentes ne respectant pas la cohérence traditionnelle en utilisant notamment des briques rouges ou jaunes en maçonnerie. Leur impact est très négatif sur le paysage du Parc naturel.



Deiffelt : remarquable unité chromatique du village qui atteste d'une belle harmonie rurale

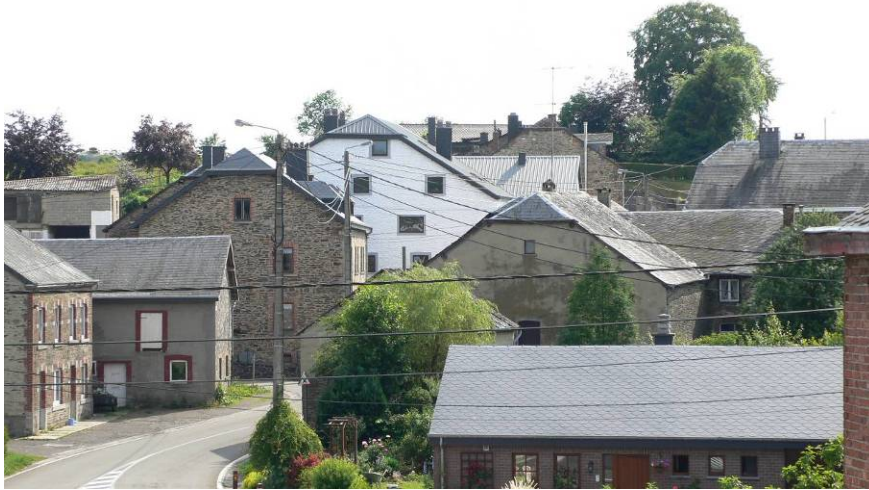
L'implantation générale - densité

Même si globalement les villages traditionnels ardennais se caractérisent plutôt par une distribution lâche du bâti (une agglomération en ordre lâche ; voir supra le paragraphe sur l'auréole villageoise), les localités se regroupent malgré tout sur elles même sans se disperser sur un vaste territoire. Localement, une certaine densité de volumes différemment emboîtés peut même être observée comme dans le vieux Gouvy (voir illustration infra).

Parfois, c'est la continuité « en long » d'un ensemble de bâtiments qui procure à l'organisation villageoise un effet de densité comme à Ourthe ou Wibrin (voir illustrations infra). Ce mode d'implantation ancestral correspond typiquement au village-rue et peut être la résultante de la nature des lieux.

Cet effet de densité apparaît aujourd'hui comme une leçon urbanistique en termes d'utilisation économe de l'espace, alors que maintes zones d'extension d'habitat se caractérisent malheureusement par leur égrènement spatial.

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I*

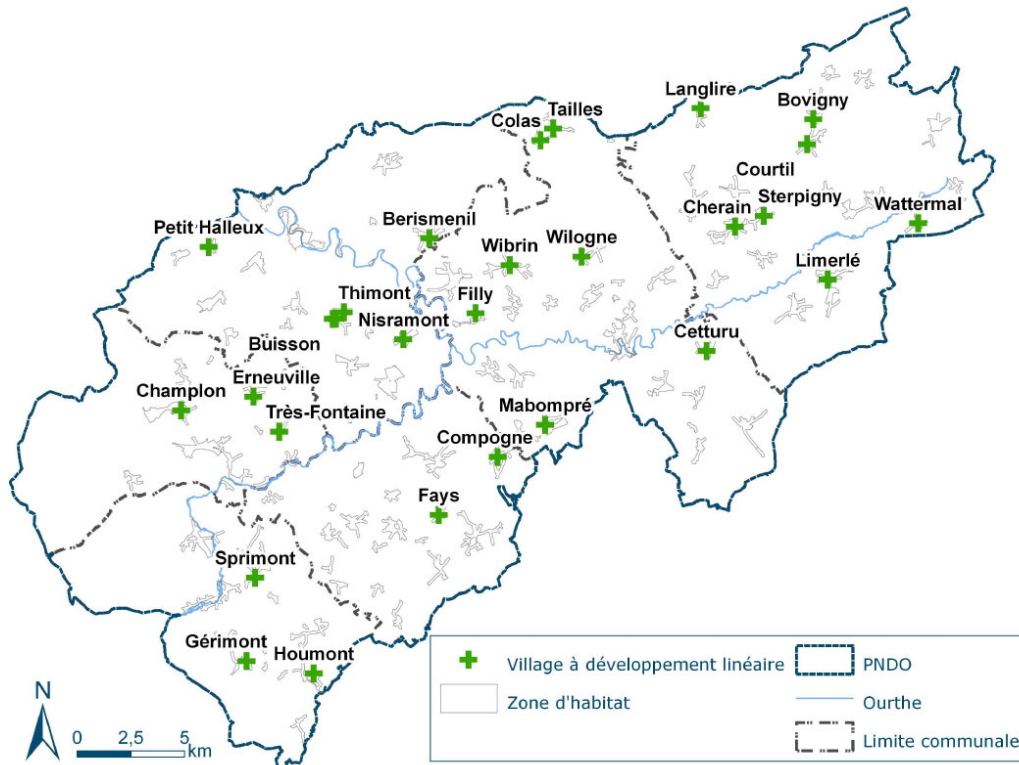


Gouvy : le vieux village témoignant d'une certaine densité bâtie.



Ourthe : une remarquable succession de volumes jointifs qui soulignent l'axe de la vallée

Par contre pour d'autres villages, ce mode d'implantation est le fruit d'une évolution récente du village fortement influencée par le plan de secteur qui en de nombreux endroits s'est plié à la logique de l'urbanisation en ruban. Ce qui n'est pas sans incidence sur leur intégration dans le paysage. En effet, le bâti linéaire récent augmente l'impression d'un espace urbanisé, en masquant les vues vers la campagne agricole et boisée.



Villages présentant un développement linéaire

L'implantation générale - relation globale à la topographie

Globalement l'architecture rurale traditionnelle se caractérise au niveau de son organisation urbanistique par une certaine « soumission » à la topographie générale qui commande en quelque sorte la distribution du village. A telle enseigne, que le bâti semble visuellement apparaître comme une émanation naturelle au sein du paysage ; et ce à la différence de nombreuses constructions des zones d'extension d'habitat, qui ne s'insèrent pas dans le territoire et semblent simplement posées sur la surface du sol, parfois en contradiction avec la topographie environnante.



Honvelez : un village incrusté dans le coteau dont la distribution de l'habitat respecte les courbes de niveaux

L'implantation générale - relation locale à la topographie

Une lecture fine de la relation entre le bâti et son environnement topographique immédiat démontre que maintes architectures rurales traditionnelles du Parc naturel des deux Ourthes s'insèrent parfaitement dans leur « socle topographique » (accès en relation directe avec la rue, pignon ou façade arrière partiellement enterré...) et tirent parti de celui-ci en permettant une facilité d'exploitation et une protection contre le climat.

Exemple dans le village de Filly (voir illustration ci-dessous) où le pignon Nord est quelque peu enterré par la déclivité de la pente, alors que celui orienté au Sud est largement dégagé et accueille un nombre important de baies profitant de l'ensoleillement.



Filly : bel ensemble (XVIII^{ème} siècle) incrusté dans la topographie environnante.

L'espace public traditionnel atteste lui aussi d'aménagements entretenant une relation « respectueuse » de la topographie locale. Ainsi, au sein du Parc naturel des deux Ourthes, de nombreuses déclivités entre la voirie et les parcelles privées sont rachetées par des murs de soutènement édifiés en pierres qui confèrent une identité forte aux villages.



Gouvy : vue du vieux village. La rue en creux est bordée par un beau mur de soutènement rachetant la déclivité.



Mur en pierres sèches à Wyompont

La volumétrie

Les bâtiments ruraux abritaient majoritairement sous un même toit différentes cellules. Cette distribution pluricellulaire comportait, outre l'habitation (1^{ère} cellule), l'étable (2^e cellule), la grange (3^{ème} cellule) et parfois la bergerie (4^{ème} cellule). Chacune de ces travées est perpendiculaire à la façade principale, les prises de lumières se faisant préférentiellement en pignon. A l'écart du volume principal et fréquemment perpendiculairement à ce dernier, était souvent bâti un fournil, une porcherie ou un poulailler.

Le modèle le plus répandu est celui de la **ferme tricellulaire** ou « **maison-blocs** ». Les proportions du bâti étaient plus compactes et carrées avant le XIX^e siècle. Ce « modèle » céda sa place à la fin du XIX^e siècle à une organisation en long, moins large et bâtie sur deux niveaux

Devant la ferme compacte typiquement ardennaise (dite *maisons blocs*), G. Hoyois écrivait : « Ici tout ne fait qu'un : famille et bétail partagent les mêmes murs, récoltes et gens sont imbriqués les uns dans les autres ; s'il faut un abri pour les machines, une bergerie ou un toit à porcs, cela s'accolera au bâtiment comme autant d'excroissances d'un même corps³¹ ».



Les Tailles : volume non dominant « tassé » dans le relief. A remarquer : la profondeur du bâtiment et la pente de toiture relativement faible.

³¹ G.HOYOIS, *L'Ardenne et l'Ardennais. L'évolution économique et sociale d'une région*, 2 vol. Gembloux (1949 et 1953), réimpr. Bruxelles (1981).



Bovigny. Ferme ardennaise « typique », de volumétrie « carrée » et compacte, se démarquant par un large pignon ouvert par des baies et orienté au sud



Buisson : organisation en long des cellules « habitat » et « agricoles »



Houmont : déploiement en long de l'habitat parallèlement à la voirie.

Les toitures

Très caractéristique du territoire, la ferme ardennaise traditionnelle procure une identité singulière au paysage rural par le déploiement de larges pignons (en lien avec l'organisation des cellules) favorisant le développement ample de sa bâtière. Précisément, cette bâtière frappe par son asymétrie et la longueur différenciée de ses parties. *Les bâtières peu pentues*

*semblent souvent vouloir arrimer les constructions au sol*³², souligne la littérature. Par ailleurs, maints bâtiments traditionnels (sauf ceux étirés en long) se démarquent par la présence de croupes faîtières (ou croupettes).



Brisy : un exemple de toiture étalée favorisant de larges pignons. Le faîte est « brisé » par des croupettes

Les enchaînements des volumes

Les enchaînements de volumes entre unités principales et secondaires sont très caractéristiques de la physionomie du bâti traditionnel au sein du Parc naturel des Deux Ourthes. Ces dispositifs procurent une diversité volumétrique locale s'inscrivant néanmoins au sein de l'unité globale de l'auréole villageoise.

Cette impression de « pittoresque », due aux enchaînements variés et harmonieux de volumes, est la conséquence de l'externalisation des fournils et autres dépendances, qui souvent s'inscrivent perpendiculairement à l'unité bâtie principale.

Ces modes traditionnels de composition villageoise enrichissent et caractérisent l'espace public - le paysage rural - des villages ardennais. Il serait opportun de s'inspirer de la grande richesse que procurent ces mosaïques de volumes lors de la mise en œuvre des zones d'extension d'habitat qui banalisent le territoire par leur succession lâche de petits volumes standardisés.

³² *Patrimoine architectural et territoire de Wallonie, La Roche-en-Ardenne, Rendeux et Tenneville*, Editions du Ministère de la Région wallonne et Editions Mardaga, Namur, Sprimont, 2004 P. 18.



Rettigny : bel enchaînement de volumes, qui animent l'espace public en créant des « usoirs » et des espaces de circulation secondaire entre les bâtiments.



Buisson : remarquable disposition d'une ferme et de son fournil.

Les matériaux

A l'origine, les murs des maisons primitives étaient construits, à partir de ressources locales, généralement en torchis à clayonnage de chêne. Quant au toit, il était de chaume. Ces matériaux moins onéreux ont été progressivement remplacés³³ par la pierre locale constituée de grès, de schiste et d'arkose pour les murs gouttereaux et d'ardoises pour le toit.

Il est à remarquer que traditionnellement, l'emploi des briques fut réservé aux encadrements des baies. Lorsqu'elles apparaissent sur les murs gouttereaux, elles sont généralement recouvertes d'un chaulage blanc ou enduites (tonalité blanche dominante, parfois teintée de rose le long de la frontière du Grand-Duché de Luxembourg). Il est très regrettable de constater que la majorité des constructions neuves ne respecte pas ce principe. Il en résulte un fort impact négatif pour le territoire du parc qui par endroit a perdu son identité.

³³ Néanmoins, certaines maisons plus modestes (habitation de manouvrier, etc.) ont conservé ces matériaux pendant de nombreuses années. Il a fallu attendre la période d'après-guerre pour les voir disparaître définitivement.

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I*



Buisson : usage traditionnel de la brique réservé aux encadrements de baie



Buret : une ancienne ferme « dans son jus ». Elle permet d'observer un usage de la brique en maçonnerie (à gauche), mais il s'agit d'une brique recouverte d'un badigeon de chaux de teinte blanche !



Herlinval (La Roche-en-Ardenne). Ancienne ferme avec encadrements en briques aux fenêtres et accès via pignon.



Maison traditionnelle située entre Ourthe et le hameau de Wathermal (Gouvy)

Quelques matériaux bien adaptés à notre territoire :



Schiste ou Grès schisteux

Grès

Ardoises
(en bardage sur les pignons)



Crépi

Badigeon

Bardage en bois

2.6.4 L'évolution de l'habitat

Le style « urbain » de la première moitié du 20^{ème} siècle

Ce type de construction se caractérise par la référence à une architecture de la ville. Les habitations sont étroites et hautes (comme celle d'un parcellaire urbain). Elles bénéficient parfois de bow-windows. Elles sont souvent empruntées d'éléments stylistiques relevant timidement de l'Eclectisme et rarement de l'Art Déco. Au moment de leur construction, elles ont dû assurément être perçues comme une architecture « étrangère » socialement liée à un nouveau type d'habitant : une catégorie plus aisée, travaillant à la ville et moins liée aux activités traditionnelles du monde agricole. Par ailleurs, la proximité des gares est aussi un élément qui a engendré l'apparition de ce type d'architecture.



Gouvy : la rue de la gare. Son bâti jointif procure à cette enfilade un caractère plus urbain que rural.

Un autre type d'habitat fait également référence à cette période de l'histoire, la **villa « belle époque »**, intéressante d'un point de vue patrimonial, stylistiquement proche de l'éclectisme et construite dès la fin du XIXe siècle, par une bourgeoisie assez riche (villégiature). Cependant, malgré son intérêt « esthétique », ce style de bâti est tout à fait exogène aux caractéristiques architecturales de la région.



Villa « belle époque » à La Roche.

La seconde Guerre Mondiale et la Bataille des Ardennes

La Bataille des Ardennes ou l'offensive von Rundstedt (16/12/1944 au 28/01/1945) visait à traverser l'Ardenne et franchir la Meuse pour reprendre les infrastructures du port d'Anvers afin d'éviter l'acheminement du ravitaillement et des renforts, couper et isoler les armées américaine et britannique pour les contraindre à capituler et à obtenir la paix sur le front de l'Ouest. La région sera le théâtre d'âpres combats entre les troupes allemandes et américaines. De nombreuses constructions furent détruites pendant cette période tandis qu'ont été érigés de nombreux monuments à la mémoire de personnes ou d'évènements liés à la seconde Guerre Mondiale.

L'habitat reconstruit a bénéficié de techniques plus modernes et a été adapté aux modes de travail de l'époque. Ainsi, la ferme en long a servi de modèle en de nombreux endroits. Par ailleurs, la pierre utilisée pour ériger les murs est de meilleure qualité et ne nécessite plus d'être obligatoirement couverte d'un enduit de protection. Les encadrements sont réalisés en briques ou en pierre tandis que la toiture est couverte d'ardoises.

L'habitat des années 60 à 90 - Architecture de type « villa » ou « chalet »

Dans l'immédiate après-guerre et de manière encore plus significative durant les années soixante et septante, le paysage rural a vu se développer une nouvelle typologie architecturale : les villas et chalets.

Maisons particulières, « modernes », de taille moyenne, présentant 4 façades et entourées d'un jardin, les villas sont la plupart du temps associées à des quartiers jouxtant les anciens noyaux villageois et bénéficiant d'un tracé de voirie assez autonome par rapport au mode historique d'organisation du village (lotissement). D'un point de vue stylistique, ces villas ne sont que très rarement influencées par l'architecture rurale traditionnelle. Elles attestent plutôt à des degrés variables d'une architecture de villégiature.



Champs (Bertogne). Habitat exogène de type chalet s'intégrant faiblement au contexte villageois, de par son style architectural et son mode d'implantation « autonome ».



Gouvy : un bâtiment en briques trop rouges et relevant d'une typologie que l'on pourrait retrouver en Flandre, dans le Hainaut et dans le Brabant. Une typologie exogène, non identitaire, qui brise l'unité et la cohérence du paysage rural des Ardennes.

La **villa des années 50-60-70-80**, sans valeur architecturale et souvent construite selon des modes d'habitat exogènes à l'Ardenne. Son impact paysager est souvent très négatif sur le territoire. Certaines villas ressortent d'un style néo-rustique. Il s'agit d'une architecture qui se définit par la récupération de différents éléments surtout ornementaux issus du vocabulaire architectural vernaculaire pour ensuite être légèrement modifiés (échelles, couleurs, textures,

agencements, ...) et enchaînés au sein d'une construction dont le gabarit et le mode d'implantation tiennent généralement de la villa de lotissement. L'ensemble n'apparaît souvent guère cohérent et relève la plupart du temps au mieux du pastiche, jamais d'une authentique création esthétique et encore moins d'une réelle réflexion intégrative de la construction dans son contexte historique. In fine, de telles constructions ne sont ni acceptables du point de vue de la perpétuation des valeurs de l'habitat rural traditionnel, ni satisfaisantes du point de vue de la qualité esthétique du bâtiment en termes de création contemporaine d'envergure nationale ou internationale. Leur présence est généralement une nuisance au sein d'un contexte rural.



- Le **chalet**, habitat relevant d'une vision « populaire » et pittoresque de l'Ardenne. Il transforme le territoire ardennais en paysage du massif alpin. Impact très regrettable sur le paysage.



L'habitat des années 90 et 2000

Le développement de l'habitat en ruban dans des extensions de la zone d'habitat (essentiellement à caractère rural au plan de secteur) qui ne tiennent pas compte de la structure initiale du village, contribue à la dégradation de la qualité des villages. La poursuite de l'urbanisation par lotissements standardisés dans lesquels la dérogation devient la règle renforce le caractère hétérogène et peu cohérent de l'urbanisation récente.



Toutefois, quelques exemples d'architecture d'intégration réussie sont visibles sur le territoire du parc. Celle-ci ambitionne de proposer des bâtiments dont le mode d'implantation, le gabarit et les matériaux favorisent la construction d'habitations dont « l'allure générale » se rapproche de celle de l'architecture rurale traditionnelle.

En pratique, de nombreux bâtiments confèrent aux extensions d'habitat une qualité générale assez faible, voire une certaine monotonie. Souvent, ces nouvelles constructions s'égrènent de parcelle en parcelle comme autant de volumes autonomes, juxtaposés et standardisés. De ce point de vue, il apparaît nécessaire de rechercher des types d'implantation plus articulés en s'inspirant des modes traditionnels de relation entre les différents volumes.

Dans cette perspective, l'architecture d'intégration « réussie » est finalement assez rare. Il s'agit généralement de bâtiments assez sobres : pas de toiture débordante, pas de baie fantaisiste, des linteaux et piédroits sans mouluration excessive et des briques ni jaunes, ni trop rouges, ni trop lisses. L'effet recherché par la bonne architecture dite d'intégration est une « évidence » d'implantation, de volumétrie et de modénature par rapport à son contexte à l'image de celle qui caractérise l'architecture rurale traditionnelle : une architecture inscrite dans le paysage et qui par son implantation, ses formes et ses matériaux reflète son histoire. Ce n'est jamais une architecture qui s'impose au paysage.



Les Tailles : architecture de type intégration très réussie en termes de volumétrie, matériaux et couleurs, visant à obtenir par le « jumelage » du bâti une certaine densité.



Champs. Architecture de type « intégration » visant à retrouver une certaine densité d'habitat. Dommage que l'utilisation de la brique évoque une identité paysagère plus proche de la Hesbaye namuroise que de l'Ardenne.

L'architecture contemporaine

Sans vouloir alimenter un débat parfois virulent sur la place que doit occuper l'architecture contemporaine en tant qu'esthétique architecturale relevant de courants internationaux au sein du territoire rural, il faut noter au sein du Parc naturel des deux Ourthes quelques exemples de constructions qui n'entrent pas dans les catégories identifiées ci avant, et qui relèvent à des degrés divers de l'influence de grands courants esthétiques nationaux et internationaux. C'est dans cette catégorie que l'on peut ranger certaines constructions faisant appel à l'utilisation du bois comme matériau de construction. Leur présence au sein du paysage rural doit être considérée comme un atout, à condition toutefois que soit pris en compte certaines règles comme le respect d'un contexte immédiat lorsque ce dernier est porteur de valeur.

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I*



Les Tailles (Houffalize). Hameau Colas. Trois habitations contemporaines en bois, pierre et ardoises. Indépendamment de la question de l'esthétique purement architecturale, ces trois constructions attestent d'une parfaite intégration paysagère, vues de loin comme vues de près. Un exemple à suivre sous cet angle paysager.



Sainte-Ode. Un autre exemple d'architecture mêlant le bois et la pierre.

2.7 Synthèse des caractéristiques humaines du Parc

Les six communes présentent un territoire rural, peu densément peuplé, dont la population connaît une augmentation lente mais constante. Cette augmentation est essentiellement due à un solde migratoire positif en provenance des autres régions belges. Cette migration est surtout le fait des classes d'actifs de plus de 40 ans et des seniors. Enfin, l'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population favorisent l'augmentation des petits ménages.

Les taux d'emploi et de chômage, dans les six communes, étaient de 68,28 % et 7,95 % contre 59,90 % et 12,60 % en Wallonie et 65,30 % et 5,20 % en Belgique. Les données analysées semblent esquisser le portrait d'une région où l'on travaille beaucoup (il y a peu d'actifs inoccupés », c'est-à-dire d'étudiants, de femmes et d'hommes au foyer, de pré pensionnés). On peut supposer que le chômage des jeunes est contenu par l'appel des grandes agglomérations pour les jeunes cherchant un emploi.

Les habitants des six communes se caractérisent par un taux d'activité plus élevé que la moyenne et un taux de chômage plus bas. Les jeunes, plus mobiles, quittent la région s'il n'y trouve pas un emploi. Les habitants travaillent dans la région et le phénomène de navette reste secondaire. Si l'heure de route nécessaire pour rejoindre Liège et surtout Luxembourgville limite probablement la navette, elle ne la rend pas impossible. Enfin, la population est en moyenne plus pauvre que la moyenne wallonne, mais elle s'enrichit tandis que la Wallonie s'appauvrit.

Les habitants du périmètre habitent très majoritairement dans des maisons unifamiliales à 4 façades, ce qui pose notamment la question de l'intégration paysagère de ces logements et le risque de mitage de l'espace. Le prix des maisons connaît une augmentation mais reste dans des proportions raisonnables.

En revanche, le prix des terrains à bâtir connaît une pression, en inadéquation avec un environnement rural sans grande polarisation urbaine. Cette pression ne semble pas liée à une saturation des potentialités foncières mais plutôt à une conséquence de l'élévation du niveau de vie mais aussi de l'augmentation de la population et un développement endogène de l'économie lié au tourisme (centres touristiques, HoReCa, etc.).

En termes d'architecture, le territoire du Parc offre une relative diversité dont le style le plus remarquable est l'architecture traditionnelle, dont le rôle au sein de la composition du paysage est déterminant.

Ce type est caractérisé avant tout par une implantation lâche (mais non dispersée) des constructions, une morphologie globale du village et un mode d'implantation conditionnés par la topographie. La volumétrie est généralement tri cellulaire offrant aux villages un sentiment d'unité et un espace public de qualité. Les grès, schistes et arkoses sont les matériaux privilégiés pour l'édification des murs tandis que les toitures sont généralement constituées d'ardoises (matériaux rarement utilisés pour les constructions récentes).

On retrouve également au sein du Parc une architecture relative à la première moitié du 20^{ème} siècle, relevant de la ville, souvent conditionnée par la présence des gares (Gouvy). Ce style est néanmoins peu rependu ici.

La seconde moitié du 20^{ème} siècle voit apparaître le style villa ou chalet, constructions à 4 façades et jardin, dont le tracé de voiries et le mode d'implantation sont autonomes par rapport au reste du village. Ce style, assez rependu, n'est jamais influencé par le style rural traditionnel et apparaît comme « exogène » au territoire. Il faut néanmoins distinguer le style « villa belle époque », intéressant d'un point de vue patrimonial.

Le style néo rustique est marqué quant à lui par une architecture qui se définit par la récupération de différents éléments issus du vocabulaire architectural vernaculaire pour ensuite être légèrement modifiés et enchaînés au sein d'une construction dont le gabarit et le mode d'implantation tiennent généralement de la villa de lotissement. L'ensemble n'apparaît souvent guère cohérent et relève la plupart du temps au mieux du pastiche, jamais d'une authentique création esthétique et encore moins d'une réelle réflexion intégrative de la construction dans son contexte historique. Ce style constitue une nuisance au sein d'un contexte rural.

L'architecture d'intégration offre pour sa part une allure générale qui se rapproche du style architectural traditionnel mais offre trop souvent une certaine monotonie, les bons exemples étant assez rares.




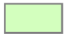



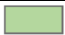






Enfin, plusieurs constructions relèvent de l'influence de grands courants architecturaux. C'est dans cette catégorie que l'on peut ranger certaines constructions faisant appel à l'utilisation du bois comme matériau de construction. Leur présence au sein du paysage rural doit être considérée comme un atout, à condition toutefois que soit pris en compte certaines règles comme le respect d'un contexte immédiat lorsque ce dernier est porteur de valeur.

2.8 Situation de droit

2.8.1 Le plan de secteur

Le plan de secteur comporte la détermination des différentes affectations du territoire et le tracé existant et projeté, ou le périmètre de réservation qui en tient lieu, du réseau des principales infrastructures de communication et de transport de fluides, à l'exception de l'eau et d'énergie (Art. D.II.21. § 1.).

Le plan peut en outre comporter en surimpression des périmètres où une protection particulière se justifie, tels que les périmètres de point de vue remarquable, de liaison écologique, d'intérêt paysager ou d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique (Art. D.II.21. § 2).

	Zonage au plan de secteur	Superficie 2007 (ha)	Proportion (2007)	Superficie 2018 (ha)	Proportion 2018 (%)	Evolution 2018 (ha)
	Forestière	37562,25	49,46%	37564,85	49,46%	2,60
	Agricole	31240,32	41,13%	31232,45	41,12%	-7,87
	Habitat à caractère rural	3867,15	5,09%	3866,24	5,09%	-0,92
	Espaces verts	741,64	0,98%	742,65	0,98%	1,01
	Loisirs	512,99	0,68%	494,10	0,65%	-18,89
	Services publics et d'équipements communautaires	323,58	0,43%	315,80	0,42%	-7,78
	ZACC	375,28	0,49%	354,05	0,47%	-21,24
	Naturelle	310,85	0,41%	310,85	0,41%	0,00
	Eau	293,06	0,39%	292,74	0,39%	-0,32
	Habitat	283,05	0,37%	283,07	0,37%	0,02
	Activité économique mixte/ind.	199,93	0,26%	255,99	0,34%	56,06
	Extraction	108,26	0,14%	105,53	0,14%	-2,73
	Parc	91,01	0,12%	91,01	0,12%	0,00
	CET	41,67	0,05%	41,67	0,05%	0,00

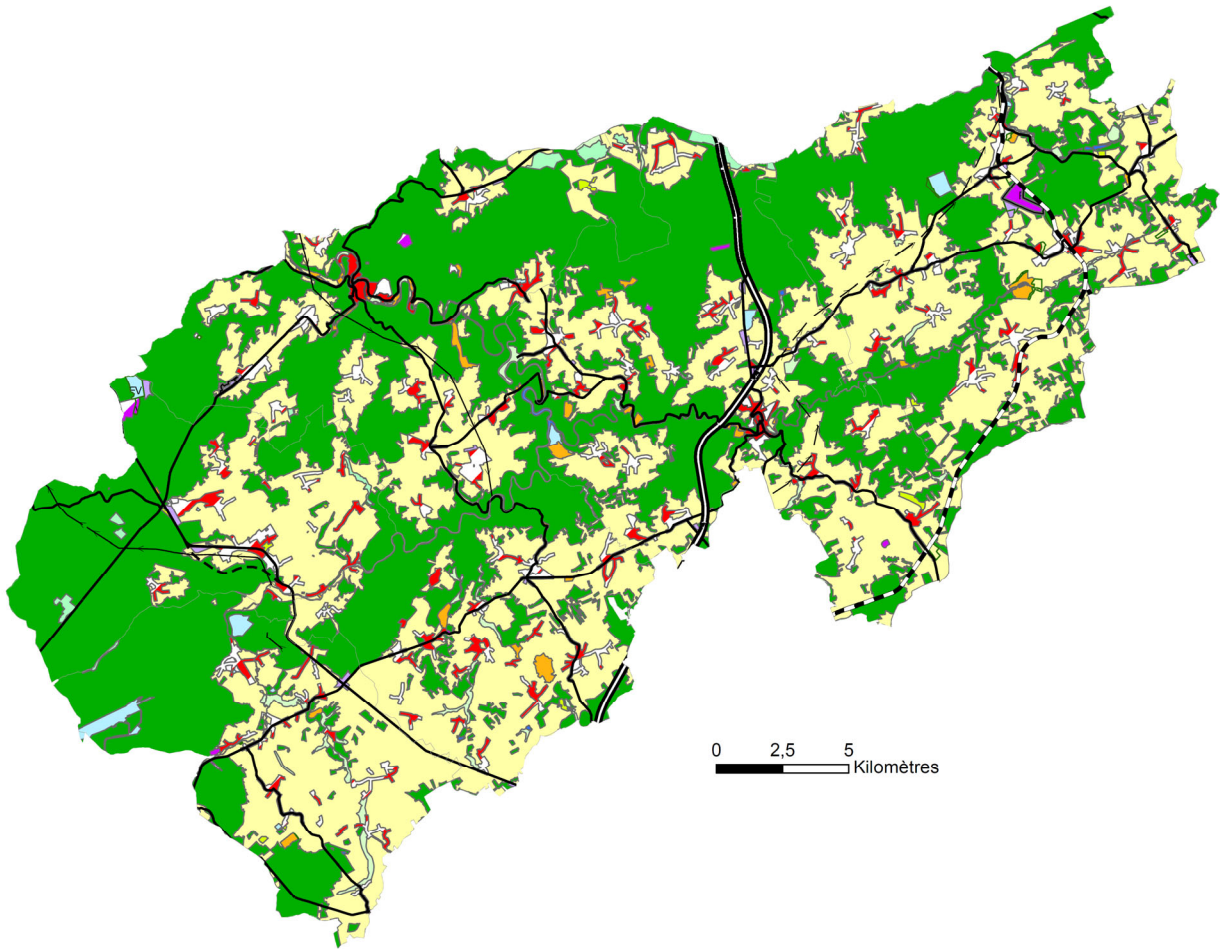
Répartition des affectations du plan de secteur en 2007 et en 2018.

Source : calculs PNDO

A la lecture de ce tableau, on est frappé par l'**importance de l'affectation forestière** au sein du Parc, qui représente la moitié de l'ensemble des affectations. Juste derrière viennent les **zones agricoles avec 41%**. Ces deux affectations totalisent donc 90,5% du total, ce qui laisse déjà entrevoir l'importance des activités agricoles et sylvicoles ; activités qui façonnent fortement les paysages. L'habitat, essentiellement de l'habitat à caractère rural, occupe 5,5 % du territoire tandis que potentiellement, 0,5% supplémentaire pourrait s'ajouter via la mise en œuvre des ZACC.

Ce tableau montre également l'évolution des affectations entre 2007 (lors de l'étude réalisée pour le programme paysage) et 2018 suite à certaines révisions du plan de secteur. A l'échelle du territoire, les évolutions sont faibles en termes de superficie exceptée pour : les zones d'activité économique (+56 ha), les ZACC (-21,24 ha) suite à la mise en œuvre de certaines

d'entre-elles, les zones de loisirs (-18,89 ha). Les proportions dédiées aux zones d'habitat et d'habitat à caractère rural restent pratiquement inchangées.



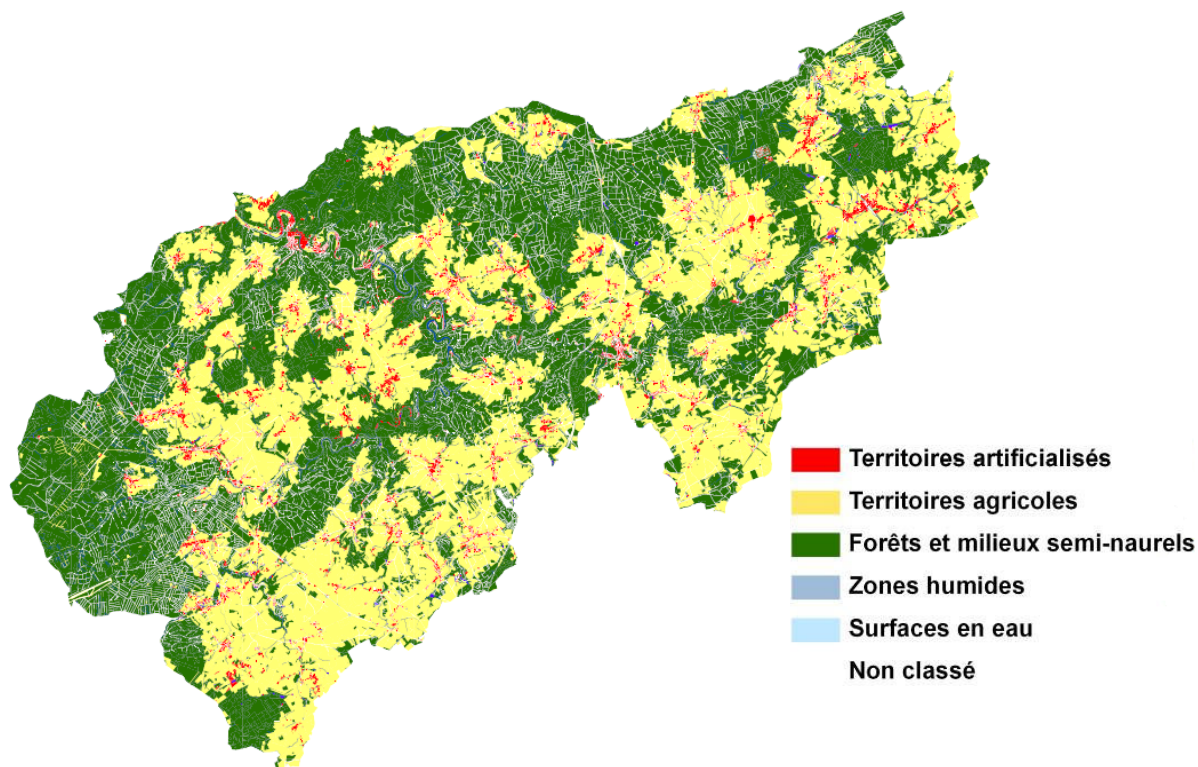
Plan de secteur sur le Parc naturel des Deux Ourthes. Source : Wallonmap, 2018.

L'occupation du sol

Entre le zonage prévu par le plan de secteur (situation de droit) et l'affectation réelle (situation de fait), certaines différences apparaissent. Cependant, la prépondérance des zones agricole et forestière se confirme en termes d'affectation du sol. L'agriculture est essentiellement consacrée aux pâturages ou prés de fauche tandis que les plantations de résineux sont majoritaires par rapport à celles de feuillus.

L'habitat n'occupe actuellement qu'un peu plus d'1/4 de l'espace qui lui est réservé au plan de secteur.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I

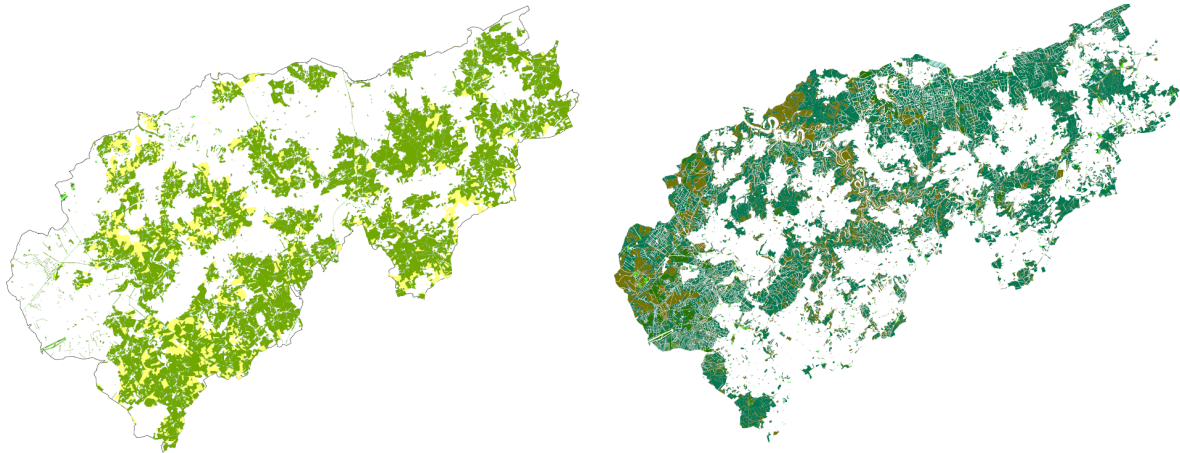


Occupation du sol sur base des informations cadastrales de 2007 (CPDT).

Occupation du sol	Superficie (ha)	Proportion
Forêts et bois	38776,80	51,00%
Pâtures ou prés de fauche	26342,50	34,65%
Surfaces agricoles ou maraîchères	5242,90	6,90%
Terrains vaines et vagues	1544,00	2,03%
Milieux naturels non exploités	1080,00	1,42%
Terrains résidentiels	1062,00	1,40%
Services publics et équipements communautaires	292,00	0,38%
Espaces de loisirs et espaces verts urbains	280,00	0,37%
Bâtiments agricoles	279,00	0,37%
Routes et terrains dévolus aux transports	133,00	0,17%
Plans d'eau et cours d'eau	127,80	0,17%
Industries et artisanat	107,00	0,14%
Commerces, bureaux et services	32,96	0,04%
Carrières, décharges, espaces abandonnés	26,23	0,03%
Autres bâtiments	8,40	0,01%
Terrains non cadastrés ou de nature inconnue (voiries, cours d'eau...)	691,85	0,91%

Proportion de chaque occupation du sol sur le territoire du PNDO

Source : CPDT 2007, calculs PNDO.



Occupation du sol :

A gauche : zones agricoles (jaune=terres arables et vert : pré de fauche ou pâtures)
A droite : zones boisées (vert foncé : forêts mixtes, vert-bleu : conifères et kaki : feuillus)
Source : Carte Numérique de l'occupation du sol, 2007.

Concernant les surfaces boisées, la proportion de feuillus est nettement inférieure à celle des conifères³⁴. Toutefois on peut remarquer que la répartition des plantations feuillues sont observées au cœur des grands massifs. De plus, les petites parcelles boisées au milieu des étendues agricoles sont principalement plantées de conifères à croissance rapide.

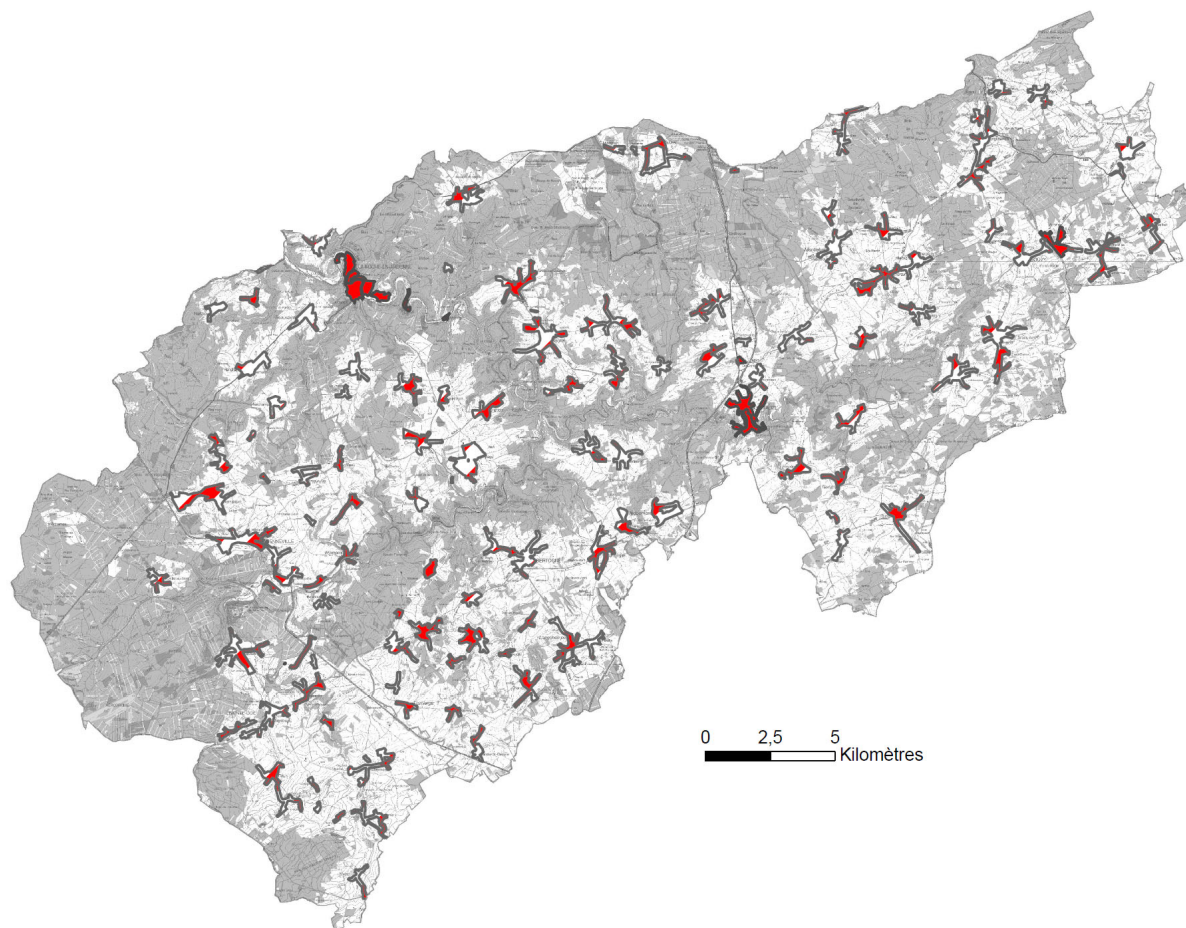
En témoigne les surfaces dédiées aux prairies, l'agriculture est essentiellement consacrée à l'élevage. Sur 31.485 hectares voués à l'agriculture, 83,5% sont couverts de prairies (surfaces enherbées), alors que 16,5 % sont destinés aux cultures.

Les zones d'habitat et les zones d'habitat à caractère rural

Elément d'importance majeure du plan de secteur : **les zones d'habitat et d'habitat à caractère rural**. La zone d'habitat³⁵ est principalement destinée à la résidence. Les activités (d'artisanat, de recherche ou de petite industrie), les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires, de même que les exploitations agricoles et les équipements touristiques peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage. Cette zone doit aussi accueillir des espaces verts publics. (Art. D.II.24 du CoDT).

³⁴ Chiffres précis voir 2.2.6.

³⁵ La définition des zones d'habitat à caractère rural est similaire, à la différence qu'elle est également destinée aux exploitations agricoles ainsi qu'à leurs activités de diversification déterminées par le Gouvernement en application de l'article D.II.36, §3.



Les zones d'habitat et les zones d'habitat à caractère rural du plan de secteur

Commune de Bertogne

La commune de Bertogne comporte uniquement des zones d'habitat à caractère rural (pas de zones d'habitat). Le tableau suivant reprend les principaux villages concernés ainsi que leur morphologie.

Nom	Morphologie
Bertogne	Caractère concentré autour d'un noyau central.
Champs	Habitat linéaire selon deux axes.
Compogne	Caractère linéaire le long de deux axes (perpendiculaire et parallèle à la vallée).
Fays	Habitat linéaire.
Flamierge	Habitat linéaire dispersé sur trois axes.
Flamisoul	Habitat groupé.
Frenet	Bâti en étoile le long des voies d'accès.
Gives	Habitat groupé.
Givroulle	Habitat relativement groupé.
Givry	Habitat dispersé bipolaire.
Mande Saint-Etienne	Habitat linéaire avec noyau central.
Longchamps	Habitat dispersé autour d'un noyau initial. Développement tripolaire et très linéaire vers Monaville.
Rouette	Habitat compact regroupé en noyau.

Salle	Habitat relativement groupé bipolaire.
Wigny	Hameau au caractère agricole marqué avec un développement compact autour de la chapelle.

Commune de Gouvy

Seul Gouvy est en zone d'habitat, les autres villages sont affectés en zone d'habitat à caractère rural.

Nom	Morphologie
Baclain	Habitat groupé.
Beho	Habitat groupé dans le centre à la croisée des rues et plus discontinu vers les extrémités du village.
Bovigny	Habitat linéaire et dispersé. Existence d'un noyau central.
Brisy	Habitat groupé présentant un tissu bâti discontinu.
Cherain - Vaux	Habitat linéaire relativement groupé avec quelques bâtiments agricoles intégrés au tissu urbain.
Gouvy	Habitat dense à très dense, bipolaire et à caractère linéaire le long de certaines voiries d'accès.
Langlire - Petit Langlire	Habitat linéaire relativement discontinu.
Limerlé	Habitat linéaire, dispersé autour d'un noyau central relativement dense.
Montleban - Hallonru	Habitat groupé en étoile, bipolaire (avec l'entité de Hallonru).
Steinbach	Habitat groupé en fond de vallée en tissu discontinu.
Sterpigny	Habitat linéaire relativement groupé.
Rettigny	Habitat groupé en étoile, avec de nombreuses fermes.
Rogery	Habitat rassemblé autour de l'église, tissu bâti discontinu.

Commune de Houffalize

Seule l'agglomération de Houffalize est affectée en zone d'habitat, le reste des entités urbanisées le sont en zones d'habitat à caractère rural.

Nom	Morphologie
Bonnerue	Habitat réparti de manière circulaire autour de l'espace central
Buret	Habitat groupé.
Cetturu	Habitat linéaire relativement groupé.
Filly	Habitat groupé autour du noyau central mais noyau secondaire à l'Ouest du village composé de secondes résidences de type « bungalow ».
Houffalize	Habitat dense conditionné par une topographie marquée de fond de vallée encaissée.
Les Tailles	Habitat lâche égrené le long de quelques voiries. Absence de noyau central.
Mabompré	Habitat linéaire lâche.
Mont	Habitat groupé autour du noyau initial et caractère plus dispersé le long des voiries d'accès.
Nadrin	Entité bipolaire (avec Ollomont), relativement dense.

Tavigny	Habitat lâche.
Vissole	Morphologie bipolaire, groupée et lâche.
Wibrin	Habitat (très) linéaire le long d'un axe principal.
Willogne	Habitat (très) linéaire et lâche.

Commune de La Roche-en-Ardenne

Seule l'entité de La Roche-en-Ardenne est affectée en zone d'habitat, le reste des entités urbanisées sont en zones d'habitat à caractère rural.

Nom	Morphologie
Beusaint	Habitat relativement dense.
Bérismenil	Habitat linéaire relativement lâche organisé selon deux axes.
Borzée	Habitat groupé bipolaire.
Buisson	Habitat linéaire lâche tripolaire (avec Thimont et Roupage).
Cielle	Habitat groupé autour du noyau ancien et répartie de manière lâche le long des voiries
Halleux	Habitat groupé.
Herlinval	Habitat groupé autour du noyau ancien.
Hubermont	Habitat linéaire relativement dense.
Hives	Habitat groupé autour du noyau ancien.
La Roche	Habitat dense conditionné par une topographie marquée de fond de vallée encaissée.
Maboge	Habitat groupé dense.
Mierchamps	Habitat en plan aggloméré.
Mousny	Habitat groupé autour du noyau ancien et, linéaire le long de deux axes au Nord.
Nisramont	Habitat linéaire lâche et présence d'un noyau ancien plus dense.
Ortho	Habitat groupé autour du noyau ancien.
Samrée	Habitat linéaire et lâche le long des voiries.
Warempage	Habitat lâche organisé en une structure bipolaire.
Vecmont	Habitat groupé bipolaire perpendiculaire à la voirie (N89).

Commune de Sainte-Ode

La commune de Sainte-Ode comporte uniquement des zones d'habitat à caractère rural (pas de zones d'habitat). Le tableau suivant reprend les principaux villages concernés ainsi que leur morphologie.

Nom	Morphologie
Amberloup	Habitat relativement dense et linéaire organisé parallèlement à l'axe de la vallée.
Fosset	Habitat groupé et légèrement bipolaire
Houmont	Habitat linéaire lâche.
Hubermont – Laval – Rechrival/Renuamont	Habitat linéaire dispersé.

Lavacherie	Habitat linéaire organisé selon plusieurs axes.
Magerotte	Habitat linéaire avec un caractère dense.
Sprimont	Habitat linéaire lâche.
Tillet-Gérimont	Habitat groupé (Tillet) et lâche (Gérimont).
Tonny	Village-rue étalé le long de la voirie

Commune de Tenneville

La commune de Tenneville comporte uniquement des zones d'habitat à caractère rural (pas de zones d'habitat). Le tableau suivant reprend les principaux villages concernés ainsi que leur morphologie.

Nom	Morphologie
Cens	Habitat lâche.
Champlon	Habitat linéaire lâche le long des voiries et dense au niveau du noyau ancien.
Erneville	Habitat linéaire relativement dense.
Journal	Habitat relativement lâche bipolaire (avec Grainchamps).
Laneuille-au-Bois	Village-rue relativement dense dans le centre et lâche aux extrémités
Tenneville	Habitat parfois dense, parfois lâche disposé le long de la nationale N4. Allure générale désorganisée.
Wyompont	Habitat très dispersé.

Les zones d'aménagement communal concerté (ZACC)

Qu'est-ce qu'une ZACC ?

Une ZACC est une **réserve foncière** inscrite au plan de secteur. Sa taille peut être très variable, elle est généralement constituée de plusieurs parcelles dont les propriétaires sont indifféremment publics ou privés.

Au plan de secteur, une ZACC est une zone blanche, couleur qui symbolise sa non-affectation. Ainsi, si elle est mise en œuvre, elle peut prendre n'importe quelle affectation du plan de secteur. Cela signifie qu'elle peut devenir une zone d'habitat, mais aussi une zone agricole, une zone naturelle, une zone verte, etc.

Son affectation est déterminée (Art. D.II.42) :

1° soit en fonction de la localisation, du voisinage, de la proximité de zones d'initiatives privilégiées visées à D.V.14, de la proximité aux pôles urbains et ruraux, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, à moyen et à long terme, ainsi que des besoins de la commune et de l'affectation donnée à tout ou partie de toute zone d'aménagement communal concerté située sur le territoire communal concerné et sur les territoires communaux limitrophes si elle existe;

2° soit en fonction des indications du schéma de développement pluricommunal ou communal.

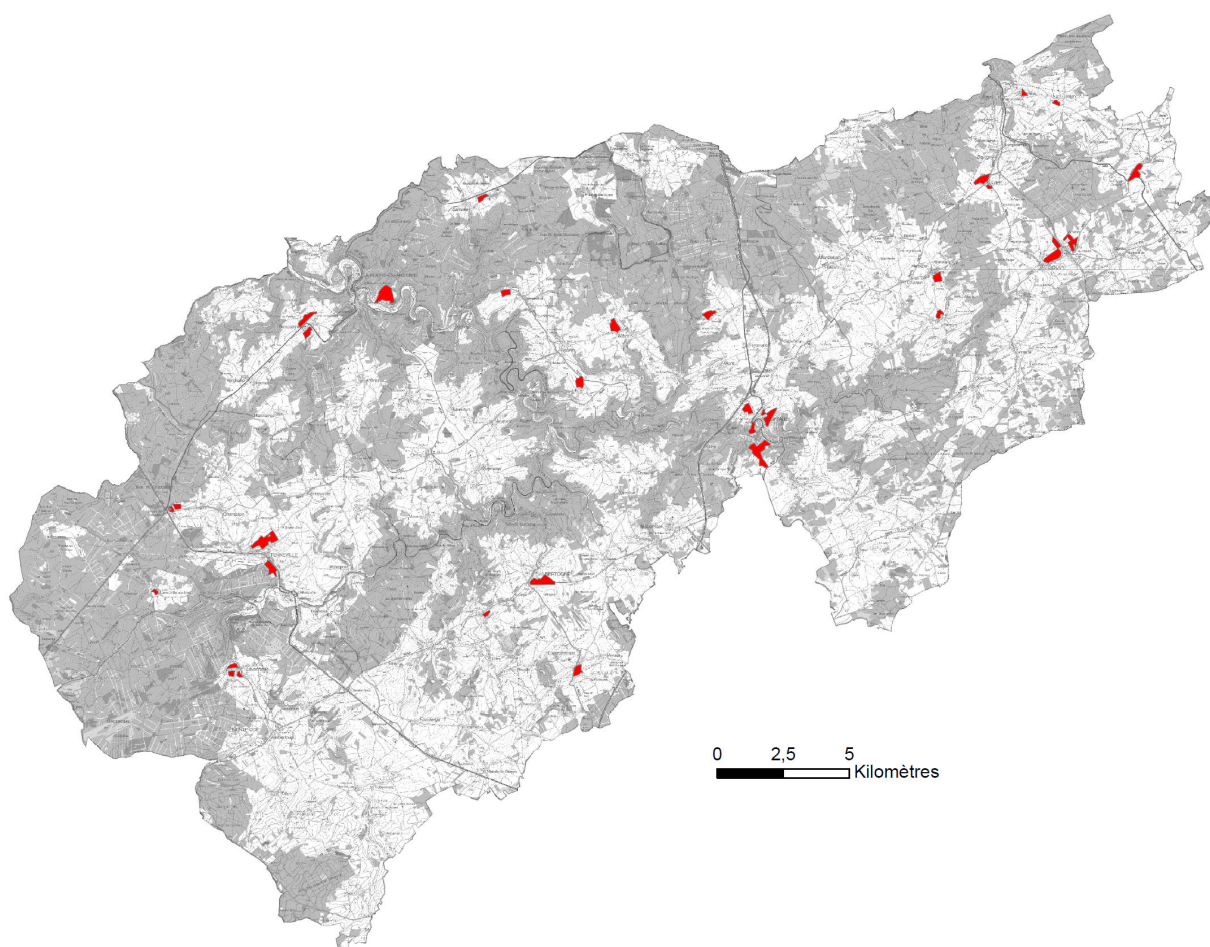
Dans le cadre du CoDT, la nouvelle procédure adoptée par le Gouvernement wallon tend à simplifier la mise en œuvre de ces zones. La mise en œuvre de tout ou partie d'une zone est subordonnée à l'adoption par le conseil communal, soit d'initiative, soit dans le délai qui est imposé par le Gouvernement, du schéma d'orientation local, conforme à l'article D.II.11, et à son approbation par le Gouvernement. Toutefois, lorsque la mise en œuvre de tout ou partie de la zone porte exclusivement sur une ou plusieurs affectations non destinées à l'urbanisation, le schéma bénéficie d'un contenu simplifié défini par le Gouvernement.

Concrètement, l'article D.II.11 expose que le Schéma d'Orientation Local (SOL) doit comporter :

- « a. les options d'aménagement du territoire et d'urbanisme pour la partie du territoire concerné;
- b. la carte d'orientation comprenant :
 1. le réseau viaire ;
 2. les infrastructures et réseaux techniques, en ce compris les infrastructures de gestion des eaux usées et des eaux de ruissellement ;
 3. les espaces publics et les espaces verts ;
 4. les affectations par zones et, pour les affectations résidentielles, la densité préconisée pour les terrains non bâtis ou à réaménager, ou pour les ensembles bâtis à restructurer de plus de deux hectares ;
 5. la structure écologique;
 6. le cas échéant, les lignes de force du paysage;
 7. lorsqu'il est envisagé de faire application de l'article D.IV.3, alinéa 1er, 6°, les limites des lots à créer;
 8. le cas échéant, le phasage de la mise en œuvre du schéma. »

Le **nombre de ZACC** présentes sur le territoire du Parc s'élève à **36** pour une superficie totale de l'ordre de **324,1 ha** (voir tableau page suivante).

L'illustration qui suit permet de se faire une idée de la répartition des ZACC au sein du territoire. Un tableau reprend ensuite le nombre de ZACC par commune ainsi que leurs superficies.



Répartition spatiale des zones d'aménagement communal concerté (ZACC) au sein du Parc

Commune	Nombre de ZACC	Superficie (ha)³⁶
Bertogne	3	35,25
Gouvy	9	92,09
Houffalize	8	96,75
La Roche-en-Ardenne	4	33,74
Sainte-Ode	3	12,47
Tenneville	5	53,85
Total	36	324,1

Répartition des zones d'aménagement communal concerté (ZACC) par communes.

Les zones de loisirs

La zone de loisirs est destinée à recevoir les équipements récréatifs ou touristiques, en ce compris les équipements de loisirs (Art. D.II.27). Les zones de loisirs définies par le plan de secteur jouent un rôle non négligeable au sein du Parc, d'une part car elles occupent, au total, une très vaste superficie, d'autre part car elles participent pleinement à l'activité économique du Parc.

³⁶ Calculs PNDO

Commune de Bertogne

Nom	Description
Bois de Bertogne (Est)	Petite zone implantée le long de la nationale N834. Totalemment mise en œuvre avec le camping du Trô Do Wé.
Etang de Bertogne	Petite zone implantée le long de la voirie menant au village (N826). Entièrement vierge. Existence d'une station de pompage.
Ferme au pont (2 zones)	Petites zones implantées le long de la nationale N834 en fond de vallée de l'Ourthe. Entièrement mise en œuvre à l'Ouest et vierge à l'Est.
Flamisoul (2 zones)	Fond de vallée du ruisseau du Flamisoul, à proximité d'un étang. Très partiellement mise en œuvre.
Longchamps (Ouest)	Vaste zone implantée en fond de vallée (ruisseau du Wé). Topographie marquée. Entièrement boisée.
Rouette (Nord)	Zone située en fond de vallée et traversée par deux voiries. Ne comporte que 2 constructions. Traversée par une ligne haute tension.
Tcheslin	Zone de forme oblongue située en fond de vallée. La partie Sud n'est pas mise en œuvre.

Commune de Gouvy

Nom	Description
Beho : « Aux quatre chemins » (Sud)	Située en périphérie de village (croisement N68 et N827). Existence d'une ZACC à proximité. La zone contient un plan d'eau.
Lac de Chérapont	Très vaste zone implantée dans la partie amont de la vallée (Sud de Gouvy). Existence d'un plan d'eau. Partie Sud-Ouest non mise en œuvre.
Longchamps	Zone vierge implantée à l'extrémité de Bovigny en bordure d'une zone agricole.
Moulin de Bistain	Zone implantée en fond de vallée. Majorité est mise en œuvre. Impact négatif des abords.
Ourthe	Zone implantée le long de l'Ourthe orientale. Mise en œuvre et privée.

Commune de Houffalize

Nom	Description
Dinez	Zone implantée à l'extrémité du village. Présence de deux plans d'eau. Semble actuellement inoccupée.
Houffalize (Rue de Laroche)	Vaste zone, partiellement mise en œuvre (uniquement dans le fond de vallée sur la partie Est : camping du viaduc).
Houffalize (Ermitage)	Petite zone peu visible malgré la taille imposante des infrastructures qu'elle accueille.
Nadrin	Petite zone de loisirs vierge et implantée en périphérie du village.
Nord de la confluence	Vaste zone actuellement vide, sur un versant pentu de la vallée. Topographie marquée.
Nord de Wibrin (2 zones)	La zone située en extrémité du village est actuellement vide et comporte trois plans d'eau. La seconde, également vide, dans la masse boisée, comporte le ruisseau de Cheval.
Pont de Rensiwez (2)	Toutes deux insérée dans un couvert boisé et un périmètre d'intérêt

zones)	paysager. Une en fond de vallée (occupée par le site des cabanes de Rensiwez) et une en versant de vallée (vide). Impact visuel faible.
Sommerain	Zone implantée à l'extrémité Ouest du village, en fond de vallée. Traversée par une ligne haute tension.
Sud de la confluence	Très vaste zone actuellement inoccupée et jouxte le centre Adeps. Topographie relativement marquée.

Commune de La Roche-en-Ardenne

Nom	Description
Barrage de Nisramont	Longue zone étroite qui s'étend entre l'Ourthe et la N843. Impact visuel fort depuis la rive opposée.
Belvédère (Nisramont)	Site implanté au milieu de la couverture boisée. Ne comporte qu'une seule construction.
Floreal	Petite zone de loisirs implantée en bordure d'agglomération.
Grande Strument	Très longue zone de loisirs (« Le Vieux Moulin ») étirée le long du Rî du Bronze et de la N89.
Lohan	Zone de loisirs en bordure du village, entièrement occupée.
Maboge	Village est enserré par une vaste zone de loisirs qui s'étend largement au Sud, en zone boisée. Partiellement occupée par des chalets en seconde résidence.
Mémont	Zone implantée à l'Est du village. La taille de la zone de loisirs est supérieure à la zone d'habitat.
Ortho	Très petite zone de loisirs implantée en bordure du village.
Ouest de La Roche	Vaste zone de loisirs, implantée en fond de vallée. Seule une moitié est mise en œuvre.
Sud de Fârneu	Deux zones implantées dans la plaine alluviale de l'Ourthe. Une des deux est inoccupée.
Vecpré (Cosmopolite)	Petite zone implantée en fond de vallée d'un affluent de l'Ourthe. Proximité de la N 888.
Vecpré (Pouhou)	Petite zone implantée en fond de vallée de l'Ourthe.
Villez	Très vaste camping implanté en fond de vallée de l'Ourthe.

Commune de Sainte-Ode

Nom	Description
Bois des Haies de Magery	Zone implantée en bordure d'une masse, au Sud de Gérumont. Proximité d'un plan d'eau. La zone est entièrement vierge.
Domaine de Wachirock	Zone implantée dans le fond de vallée du ruisseau de Wachirock. Proximité immédiate de Sprimont et d'une exploitation agricole en zone forestière.
Tonny	Petite zone de loisirs implantée le long de l'Ourthe Occidentale, à l'Ouest d'Amberloup. La zone est entièrement mise en œuvre.

Commune de Tenneville

Nom	Description
Camping de Berguême	Très petite zone implantée en fond de vallée de l'Ourthe. Entièrement mise en œuvre.
Pré Thiry	Très petite zone entièrement mise en œuvre. Insérée dans le Bois de Champlon, à proximité de la barrière du même nom.

Les zones d'activité économique

Toute activité qui contribue à développer l'économie circulaire au sein de la zone y est autorisée. Une zone d'activité économique peut également comporter une ou plusieurs éoliennes pour autant qu'elles ne compromettent pas le développement de la zone existante. (Art. D.II.28). Les zones d'activités économiques définies par le plan de secteur sur le territoire du PNDO sont principalement des zones d'activité économique mixte c'est-à-dire destinée aux activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie. Les halls et installations de stockage y sont admis (Art. D.II.29).

Commune de Bertogne

Nom	Description
Barrière Hinck	Cf. Sainte-Ode.
Bertogne	Partiellement occupée. A proximité du centre du village (entrée).

Commune de Gouvy

Nom	Description
Gouvy	Petite surface en entrée de Gouvy (noyau ancien), déjà mise en œuvre.
Halconreux	Vaste zone : modification du Plan de Secteur, intervenue en 2013, a par ailleurs été adoptée en vue de permettre le développement du Pôle Ardenne Bois en zones d'activité mixte (21 ha) et une zone d'activité économique industrielle (72 ha) au Nord d'Halconreux. Actuellement peu occupée.
Schmiede	Parc d'activité économique mixte de 9 ha (orientation commerciale), à la frontière avec le Grand-duché de Luxembourg. En grande partie mis en œuvre.

Commune de Houffalize

Nom	Description
Dinez	Localisé le long de la N89 en bordure de la couverture forestière du plateau des Tailles. Occupé par un garage, plusieurs parcelles disponibles.
Fontenaille	Localisé de manière linéaire le long de la N89, en grande partie occupée.
Les Cheras	Nouvelle zone agrandie (en compensation de la zone de Buret mal desservie) en phase d'être totalement occupée.
Mabompré	Entièrement occupé par l'entreprise Lesage. Proximité autoroute E25 mais excentrée par rapport au village.
Nadrin	En entrée de village, seules 2 entreprises présentes.

Commune de La Roche-en-Ardenne

Nom	Description
Samrée	Petite zone au Nord de Samrée en bordure d'une zone forestière. Quelques parcelles encore disponibles.
Vecmont	Vaste zone ayant fait l'objet d'une modification au plan de secteur. Située le long de la N89 à l'entrée du village de Vecmont, en cours de mise en œuvre.
Warempage	Au Nord du village de Warempage, située sur une ligne de crête. Faible accessibilité. Quelques terrains encore disponibles.

Commune de Sainte-Ode

Nom	Description
Barrière Hinck	Site récemment agrandi. Parc d'activité bi-communal (Bertogne et Sainte-Ode). Partiellement mis en œuvre. Proximité de deux axes routiers importants : la N4 et la N826 (Houffalize - Libramont).

Commune de Tenneville

Nom	Description
Barrière de Champlon	Zoning artisanal géré par les propriétaires privés le long de la N4..
C.E.T. (Nord de la commune)	Centre d'enfouissement technique (déchets ménagers). Pas visible car boisé de part et d'autre du site.
Gris-Han	Parc d'activité économique pluricommunal de haute qualité environnementale (partenariat avec La Roche). Idéalement situé le long de la N4. Partiellement occupé.

Les périmètres d'intérêt paysager (PIP), lignes et points de vue remarquables (LVR/PVR).

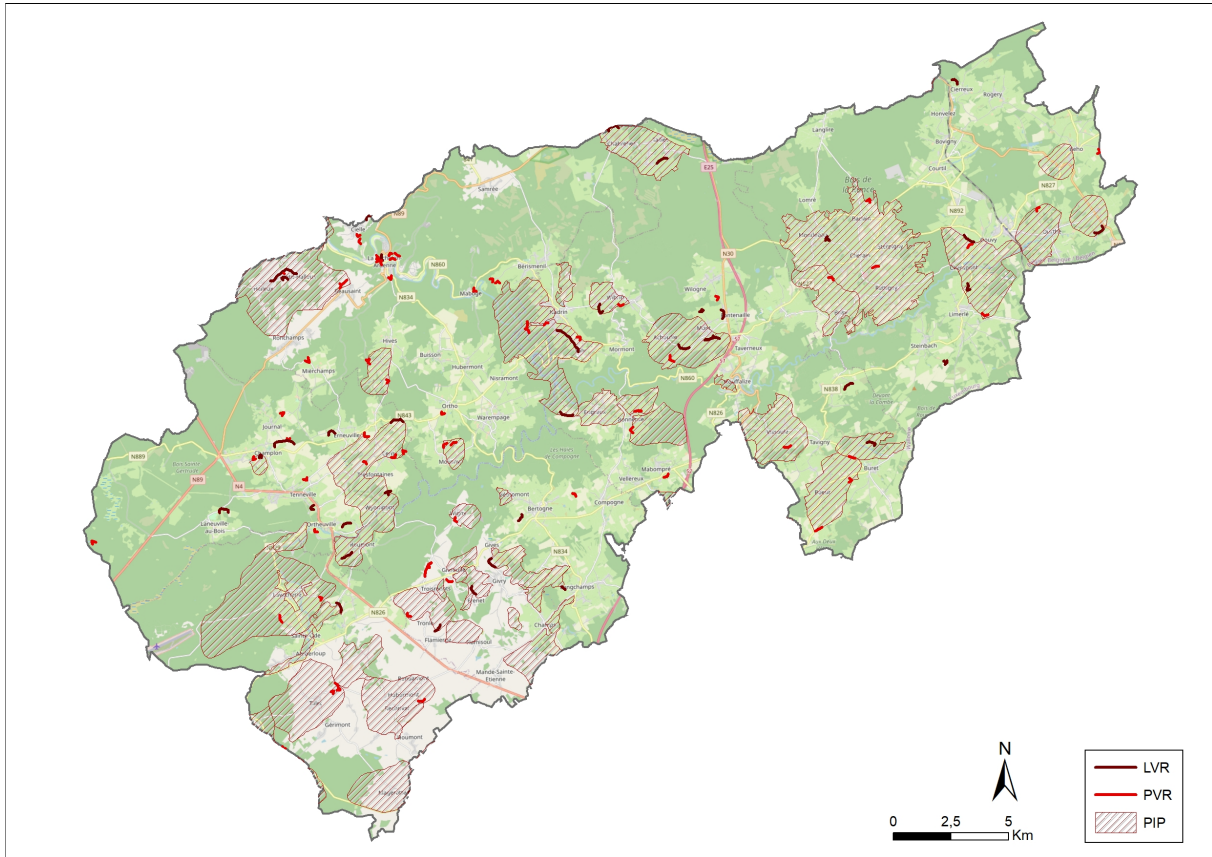
Le plan de secteur, pour sa part, définit des périmètres d'intérêt paysager (PIP) *qui visent à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils contribuent à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage bâti ou non bâti (Art. R.II.21-7 du CoDT).*

Le périmètre de point de vue (ou ligne de vue) remarquable *visé à maintenir des vues exceptionnelles sur un paysage bâti ou non bâti. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être soit interdits, soit subordonnés à des conditions visant à éviter de mettre en péril la vue remarquable (Art. R.II.21-5 du CoDT).*

Il est actuellement admis que la définition des PIP mérite d'être revue afin de mieux correspondre aux études d'analyses paysagères contemporaines. Une mise à jour de ces périmètres, initiée par la Région Wallonne dans les années '90, a été effectuée par l'asbl ADESA³⁷, et finalisée en 2021. L'objectif de cette vaste étude a été de fournir des propositions pertinentes pour déterminer de nouveaux PIP ainsi que des points de vue remarquables en vue de la prochaine révision des plans de secteur.

³⁷ ADESA : Action et Défense de l'Environnement de la Vallée de la Senne et de ses Affluents.

La carte ci-dessous reprend l'ensemble des données mises à jour par ADESA : les PIP modifiés au plan de secteur, les nouveaux périmètres ADESA ainsi que les lignes et points de vue remarquables. Une analyse de ces périmètres est ensuite élaborée pour chacune des six communes du Parc.



Les périmètres d'intérêt paysager (PIP) et les lignes/points de vue remarquables (LVR/PVR).

Source : ADESA, 2022 - Cartographie : PNDO, 2022.

Commune de Bertogne

La zone située au Sud du **village de Champs** est couverte par un périmètre d'intérêt paysager. Il s'agit de la **vallée du ruisseau du Grand Etang** ainsi que **l'aval du ruisseau de Longchamps**, qui entaillent une zone de plateaux (500m), caractéristique de cette frange Sud du Parc. Ce PIP englobe également le **Château Rolley**, implanté en versant de vallée, pour s'étendre au-delà du territoire communal, sur la commune de Bastogne.

Les ruisseaux du Wé de la Roche et de Rouette sont couverts **de Longchamps à Gives**, en bordant le village de Givry et reprenant le versant Est jusqu'à **Fays** qui intègre la zone de loisirs qui occupe une partie du fond de la vallée.

Trois autres zones importantes ont été délimitées à l'Ouest de la commune :

- De **Frenet-Givry à Givroulle** avec le ruisseau de Givroulle et une grande partie de la zone agricole qui domine Frenet et Givry. Cette vaste zone rurale dégagée, sans élément perturbateur, est essentielle dans le paysage que l'on découvre à hauteur de rue de la Source.

- **Tronle-Toismont-Salle** : ce très bel ensemble paysager ouvert qui unit les hameaux de Tronle, Salle et Troismont présente un paysage très harmonieux au relief mouvementé. Au sein de ces deux vallées, les cours d'eau sont soulignés par des arbres ou arbustes qui agrémentent le paysage. L'occupation du sol diversifiée présente une dominance de zones agricoles vallonnées.
- **Vallée du Spitron** : bien que peu encaissée par rapport à d'autres vallées de la commune, la vallée du Spitron, en aval de Flamierge, constitue certainement un paysage à protéger au minimum à l'échelon communal. Affluente du ruisseau de Flamisoul elle entaille légèrement le plateau agricole en bordure de la N4 et constitue un paysage très harmonieux et sans élément perturbant

Un plus petit périmètre reprend les abords de la **Ferme du Grand Vivier**, au Nord de Flamisoul.

Au Nord de la commune, le **PIP de Wigny** a été modifié pour qu'il intègre à la fois une grosse partie du village de Wigny, la zone rurale qui l'englobe, l'ensemble de la zone d'espaces verts du fond de la vallée ainsi le versant pentu boisé avec le début de la partie boisée située de part et d'autre du cours d'eau. Tous ces éléments participent à la beauté du paysage observé, notamment par le contraste qu'ils forment avec le versant sud non boisé et nettement moins pentu.

Enfin, au niveau de **Bethomont**, le PIP originel a également été révisé en ne maintenant que le PIP inscrit à l'Est du village sur la zone agricole et les lisières forestières et l'étendant au Sud jusqu'au chemin de Rahimont.

Points/Lignes de vue remarquables ADESA : 10 points/lignes de vues identifiés dans le cadre de l'inventaire ADESA. Villages concernés : Bertogne, Bethomont, Wigny, Givroulle, Troismont et Salle, Tronle, Givry et Longchamps.

Commune de Gouvry

Le plus vaste PIP de la commune de Gouvry correspond à la **vallée du ruisseau de Cherain**. englobe le paysage ouvert de la vallée du ruisseau de Cherain et de ses affluents dont le ruisseau de Rettigny. Les villages et hameaux compris dans ce périmètre sont inclus dans le PIP (Montleban, Halonru, Baclain, Sterpigny, Rettigny, Cherain, Vaux).

Un autre important périmètre est celui de **la vallée de l'Ourthe orientale**. Suite à l'inventaire ADESA, il a été agrandi au Sud afin qu'il englobe l'ensemble du paysage découvert notamment à partir de Baraque Dumont et de la rue du Roy. Ce PIP englobe un vaste paysage harmonieux, non perturbé qui s'ouvre lorsqu'on quitte les boisements du fond de la vallée de l'Ourthe orientale et de la ligne de crête limitant la vallée du ruisseau de Sterpigny. Il est illustré pour la carte 56/5 par les différentes vues que l'on découvre depuis Rouges Fosses. La vue est longue et porte jusqu'à la ligne de crête séparant les bassins de l'Ourthe et de la Sûre.

L'ensemble des fonds de vallées marécageux convergeant vers le village d'**Ourthe** et venant alimenter l'Ourthe orientale sont également couverts par des trois PIP (Dingelerwasser, Brühl, et deux ruisseaux sans noms). Ils ont également été étendus afin d'intégrer une partie des villages de Deiffelt et d'Ourthe que l'on peut apprécier depuis plusieurs lignes/points de vue remarquables.

Points/Lignes de vue remarquables ADESA : 13 points/lignes de vues identifiés dans le cadre de l'inventaire ADESA. Principaux villages concernés : Cierreux, Beho, Deiffelt, Ourthe, Gouvy, Baclain, Cherain, Montleban, Rettigny, Steinbach.

Commune de Houffalize

Le PIP le plus important présent sur le territoire communal de Houffalize reste celui reprenant **la vallée de l'Ourthe**. Il est cependant subdivisé en plusieurs parties. La première, à l'Est de la commune, est la prolongation du périmètre précité sur la commune de Gouvy et s'étend jusqu'à Houffalize. Il se prolonge de part et d'autre de la vallée avec deux appendices qui viennent grossir l'Ourthe orientale : au Nord, en direction de Taverneux et au Sud, avec une vaste zone englobant le village Vissoule et en frôlant Tavigny (correspond aux limites du bassin versant du ruisseau de Cowan).

Ensuite, en aval de Houffalize (juste avant le passage de l'autoroute A26-E25), on retrouve une petite zone protégée au lieu-dit « **Thier des Nutons** » (flanc de vallée en partie en zone forestières et en ZACC), mais aussi **un vaste PIP qui englobe le fond de vallée jusqu'à Bérismenil**. De nouveau, plusieurs affluents sont couverts mais leurs limites a été récemment revues afin de mieux correspondre aux réalités paysagères (et non à la délimitation boisée) : une large excroissance au Sud jusque pont de Bonnerue longeant le Bois du Couturî et bordant une partie du village de Bonnerue; au Nord, une partie des les vallées enserrant le Bois de Martin Moulin et dévalant les flancs du plateau des Tailles (vallées des Fées, ruisseau de Martin Moulin et de Belle Meuse) avec une extension vers l'Est jusqu'à hauteur de la N30 (parc Lambin) et englobant une partie du village de Mont ; et enfin, une petite excroissance vers le ruisseau de Filly depuis l'Ouest du village en longeant la voirie reliant Ollomont. Enfin, une zone est également couverte au Nord de **Nadrin** (lac de Belle Meuse), sans pour autant reprendre les (remarquables) replats sommitaux de cette partie du Parc.

Un périmètre a été également défini sur le village de **Wibrin** pour sa très grande harmonie entre les éléments bâtis et non bâtis : zone délimitée au Nord par la lisière du Bois St-Jean, au Sud par la ligne de crête, à l'Est par la voirie communale en englobant une partie du noyau bâti originel et à l'Ouest, jusqu'au lieu-dit « L'Aunai ».

Enfin, une dernière zone relativement conséquente a été proposée au niveau du **plateau de Bastogne entre Boeur, Tavigny et Buret**. Il comprend la totalité du village de Boeur ainsi que des paysages herbagers relativement harmonieux et encore peu impactés, sans oublier le site du canal de Bernistap et son hameau.

Points/Lignes de vue remarquables ADESA : 21 points/lignes de vues identifiés dans le cadre de l'inventaire ADESA. Villages concernés : Les Tailles, Nadrin, Wibrin, Buret, Cetturu, Mont, Achouffe, Bonnerue, Engreux, Boeur.

Commune de La Roche-en-Ardenne

La commune de La Roche-en-Ardenne n'est que très partiellement couverte par les périmètres d'intérêt paysagers du plan de secteur puisque seules quatre zones sont couvertes :

- La première correspond à **la vallée de l'Ourthe** depuis le Bois de Bertogne jusqu'au lieu-dit « **Le Cheslé** », en amont de Maboge. Le reste de la vallée n'est pas couvert (!).
- La deuxième zone s'étend au Nord de la N89 sur les villages de **Halleux et Petit-Halleux**. Il s'agit principalement d'un paysage ouvert offrant des vues lointaines. La présence de plusieurs cours d'eau est marquée par des vallées escarpées et boisées.
- **Lavaux** : centrée sur la vallée d'un petit ruisseau, cette zone se caractérise par un paysage ouvert agricole.
- **Mousny** : située au Nord-Est du village, cette entité comprend une partie du village ainsi que les hauteurs agricoles. Les vues y sont ouvertes et lointaines.

Points/Lignes de vue remarquables ADESA : 26 points/lignes de vues identifiés dans le cadre de l'inventaire ADESA. Villages concernés : Beausaint, Halleux-Petit-Halleux, Mierchamps, Ortho, Mousny, Lavaux, La Roche-en-Ardenne, Bérismenil, Cielle, Maboge.

Commune de Sainte-Ode

La commune de Sainte-Ode, à l'image des communes précitées, bénéficie d'une couverture importante de ses vallées.

On notera ainsi un PIP couvrant la **vallée du ruisseau de Laval depuis Houmont jusque Sprimont**, en ce compris les zones marécageuses situées au Nord du village et une extension sur le paysage rural ouvert qui s'étend sur les versants en y intégrant la vallée du ruisseau de **Milliomont** avec ses différents hameaux. Ce très bel ensemble paysager se prolonge jusqu'à **Pinsamont**. Ce paysage varié présente un bel exemple du plateau herbager peu perturbé. Il est entaillé par la vallée du Laval et de ses petits affluents.

Parallèlement, la **vallée de l'Ourthe** est couverte depuis la limite communale (Tompré) jusqu'à la **Ferme de Basseille**, avec néanmoins une interruption en amont de Lavacherie. Une grande partie du village a par contre été intégré au périmètre vu l'existence de plusieurs points de vue remarquables et PV d'intérêt communal qui témoignent de la beauté de cette partie de la vallée de l'Ourthe occidentale. A l'Ouest, une bonne partie de la forêt de Freyr est également intégré au périmètre, elle constitue une vaste couronne forestière harmonieuse autour du village.

Deux nouveaux PIP ont été identifiés sur la commune :

Un premier sur Tillet et son environnement paysager très harmonieux. La présence du village encore bien regroupé au creux d'une vallée assez ouverte constitue un atout qu'il faut préserver en veillant à l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions et transformations.

Un second sur le village de **Magerotte** et ses alentours. Il s'agit d'un ensemble paysager très harmonieux et non perturbé situé en amont de la vallée du ruisseau de Laval. Ce paysage se découvre particulièrement bien de la rue des Éoliennes entre Lavasselle et Morhet (Commune de Vaux-sur-Sûre).

Points/Lignes de vue remarquables ADESA : 43 points/lignes de vues identifiés dans le cadre de l'inventaire ADESA. Villages concernés : Amberloup, Aviscourt, Fosset, Gërimont, Hubermont, Laval, Lavacherie, Magerotte, Pinsamont, Rechimont, Renuamont, Rechivral, et Tillet.

Commune de Tenneville

La commune de Tenneville bénéficie de 2 zones couvertes en termes de PIP. Une zone de petite taille située à proximité du **noyau historique de Champlon** couvrant une partie du **vallon du ruisseau de Tenneville**.

Un second périmètre beaucoup plus conséquent s'étendant sur le **plateau agricole au Sud de Beaulieu et d'Erneville**, englobant une partie du village de **Cens** et le village de **Wembay** mais en excluant Trësfontaines, pour redescendre vers la vallée de l'Ourthe à hauteur de **Wyompont** et enfin, remonter jusqu'à la bordure de Nationale 4, tout en englobant une partie du village de **Roumont**. Ce vaste périmètre est marqué par ses paysages très ouverts et harmonieux du plateau agricoles, offrant de nombreuses vues remarquables sur la **vallée de l'Ourthe occidentale**.

Points/Lignes de vue remarquables ADESA : 23 points/lignes de vues identifiés dans le cadre de l'inventaire ADESA. Villages concernés : Baconfoy, Cens, Champlon, Erneville, Wembay, Journal, Ortheville, Tenneville, Laneuille-au-Bois, Wyompont.

Synthèse : vers une évaluation des périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur

Bertogne : les PIP de Bertogne concernent en partie les fonds de vallées semi-ouverts (ainsi que leurs versants), ainsi que des zones de plateaux du Sud de la commune, alternant cultures et pâtures et s'étendant en direction de Bastogne.

Gouvy : initialement peu couvertes (uniquement en vallées) par les périmètres, la mise à jour de l'inventaire ADESA a permis d'intégrer le « triangle bocager » du plateau herbager entre Baclain, Cherain et Montleban. De plus, les zones de vallées n'étant peu ou pas visibles (mais déjà protégées pour leur statut « écologique ») ont été réduites voire supprimées.

Houffalize : de nombreuses vallées sont concernées par cet élément de protection du plan de secteur, sans pour autant les couvrir toutes (à l'image de la vallée reliant Nadrin à Achouffe, du ruisseau de la Planchette ou du ruisseau du Pré Lefèbre). Avec la récente mise à jour des données ADESA, on retiendra également que plusieurs périmètres ont été supprimés (étant déjà sous statut de protection écologique et sans grand intérêt paysager) et ajoutés afin de mieux correspondre aux réalités paysagères (délimitations des bassins versants des vallées) mais aussi de préserver certaines auréoles villageoises (Wibrin, Boeur).

La Roche-en-Ardenne : on retiendra la faible présence des PIP sur le territoire communal. Parallèlement, on s'étonnera de la non prise en compte par le plan de secteur de la vallée de l'Ourthe en aval de l'île du Meunier (après le Cheslé), malgré son caractère sauvage exceptionnel et les nombreuses vues sur cette vallée.

Sainte-Ode : large couverture sous protection paysagère avec la quasi-totalité de la vallée de l'Ourthe occidentale, quelques vallées affluentes (ruisseaux du Laval et de Rancourt entre Amberloup et Tillet) et de zones de bordures de plateau comme la forêt de Freyr.

Tenneville : aucun périmètre ne couvre les zones forestières de la commune (aucun périmètre sur la partie Ouest). Grande zone assez remarquable qui couvre le plateau agricole bordant la vallée de l'Ourthe.

Les PIP originels du plan de secteur couvraient en grande partie les fonds de vallées et les versants de vallées. Au-delà du fait que cela était sans aucun doute justifié, on s'étonnera de voir que certaines vallées, présentant des caractéristiques similaires du point de vue de la topographie, du couvert végétal ou de l'importance du cours d'eau, n'étaient pas couvertes (partie aval de la vallée de l'Ourthe et nombreux affluents).

Les paysages de plateaux (Sud de Bertogne,...), échappaient totalement à la logique de couverture du plan de secteur, au même titre que leurs marges (couronne forestière du plateau des Tailles, Forêt de Freyr...), malgré leur caractère souvent identitaire à la région.

Enfin, certaines limites des périmètres semblaient répondre à une logique administrative, faisant ainsi abstraction de tout élément constitutif du paysage (versant nord de la vallée de l'Ourthe occidentale, interruption à hauteur de la Ferme de Basseille...) rendant l'allure du périmètre peu cohérente.

Cependant, les travaux de révision de ces périmètres et l'identification complémentaire des lignes et points de vue remarquables, effectués par l'asbl ADESA, a permis de prendre en compte de ces recommandations et d'ainsi mieux correspondre à la réalité paysagère du terrain.

Les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique

Le plan de secteur définit des *périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique* qui visent à favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre entre les espaces bâtis ou non et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être soit interdits, soit subordonnés à des conditions particulières de protection (Art. R.II.21-8). La liste suivante reprend les différents lieux couverts par ces périmètres. Une illustration permet ensuite de se faire une idée de leur répartition au sein de la zone.

Commune de La Roche-en-Ardenne :

- Beausaint
- Hives
- La Chayire
- Mémont

Commune de Houffalize :

- Chabrehez
- Fond de Chabrehez
- Wibrin
- Ollomont
- Achouffe
- Filly
- Mont
- Engreux

- Mabompré
- Vellereux
- Houffalize
- Taverneux
- Sommerain
- Cetturu
- Tavigny
- Boeur
- Les Colas

Commune de Gouvy :

- Brisy
- Rettigny
- Limerlé
- Gouvy

Commune de Tenneville :

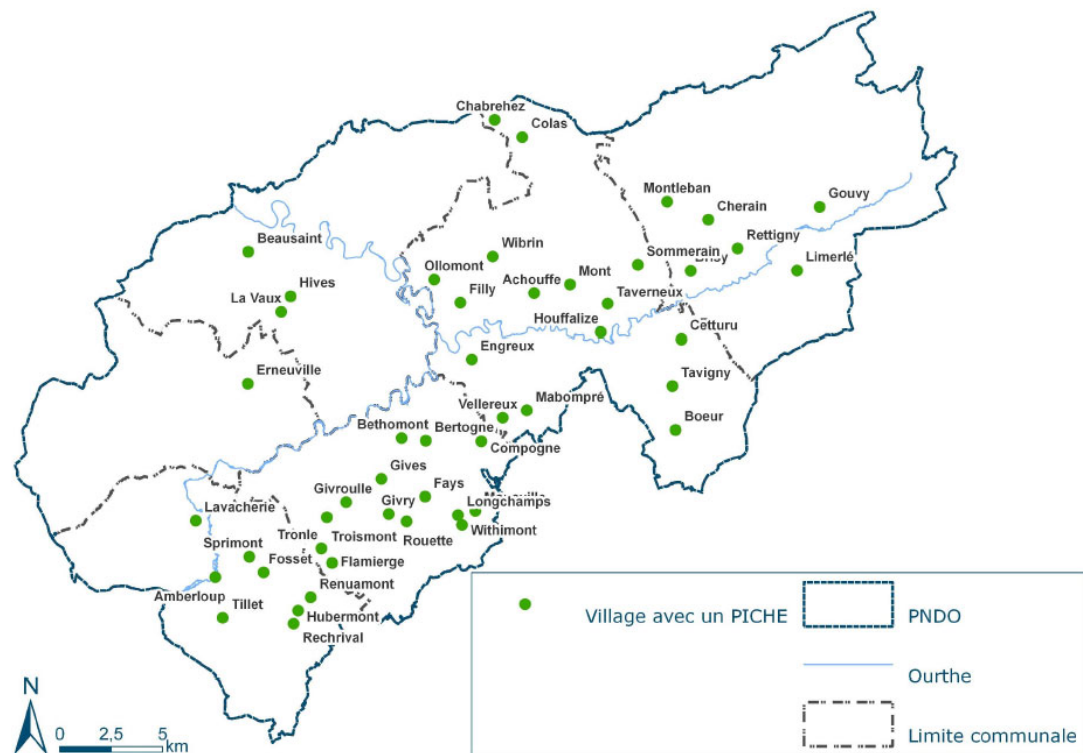
- Erneuville

Commune de Sainte-Ode :

- Lavacherie
- Amberloup
- Sprimont
- Tillet
- Environs de Hubermont (4 périmètres)

Commune de Bertogne :

- Compogne
- Bertogne
- Gives
- Givroulle
- Givry
- Fays
- Rouette
- Flamierge
- Longchamps
- Withimont
- Monaville
- Nord-est du Moulin de Rayîmont
- Entre Salle et Flamierge



Localisation des 48 villages dont le centre fait l'objet d'un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique au plan de secteur (PICHE).

Le Parc naturel en totalise **48**, avec toutefois une répartition hétérogène sur l'ensemble du parc. Le Sud du parc, et en particulier au Sud du sillon formé par les deux Ourthes avant qu'elles se rejoignent, est plus fourni.

2.8.2 Monuments et sites classés

Le classement vise à maintenir l'intérêt historique, archéologique, scientifique, artistique, social ou technique du bien protégé. Le Gouvernement peut en outre reconnaître le caractère exceptionnel du site ou du monument classé. Toutes les communes du Parc comptent au moins un élément classé. L'inventaire du patrimoine mentionne également de nombreux monuments ou sites qui ne sont pas classés mais dont les caractéristiques patrimoniales sont dignes d'être maintenues.

La carte des éléments classés peut être consulté sur le portail cartographique de la Région Wallonne à l'adresse suivante : <http://geoportail.wallonie.be>

On dénombre **70 monuments, 32 sites, 1 ensemble architectural et 1 site archéologique classés** sur le territoire du Parc. 3 zones de protection sont également à signaler.

	Bertogne	Gouvy	Houffalize	La Roche-en-Ardenne	Sainte-Ode	Tenneville	PNDO
Monuments classés	10	35	21	3	-	1	70
Sites classés	3	10	14	3	1	1	32
Ensembles architecturaux classés	-	1	-	-	-	-	1
Sites archéologiques classés	-	-	-	1	-	-	1
Zones de protection	1	-	1	1	-	-	3

La répartition de ces monuments et sites n'est pas homogène sur l'ensemble du parc. Alors que la commune de Sainte-Ode ne recense qu'un site classé, celle de Houffalize en totalise 14 et Gouvy 10.

La majorité des monuments classés sont localisés au cœur ou à proximité des villages. De nombreux sites sont classés en raison de leur richesse naturelle.

Il semble important d'insister sur **le caractère exceptionnel** de certains de ces sites :

- Le site du Cheslé (Nadrin) ;
- Le site du Hérou (Nadrin) ;
- La fange du Grand Passage (Tailles).

Aucun mur en pierre sèche tant que tel n'est classé à l'inventaire, mais certains murs font partie d'ensembles classés, comme les murs des berges du Canal de Bernistap.

2.8.3 Inventaire du patrimoine culturel immobilier (IPIC)

L'Inventaire est l'outil de recensement du patrimoine culturel immobilier de Wallonie.

Initié en Belgique en 1966, sous l'égide du Ministère de la culture et sur l'impulsion du Conseil de l'Europe, l'Inventaire a depuis évolué, en parallèle avec l'élargissement de la notion de patrimoine. Une actualisation de cet Inventaire initial est mise sur pied en 1998, publié de 2004 à 2011 dans la collection "Inventaire du patrimoine architectural et territoires de Wallonie" (ou Inventaire du Patrimoine Architectural - IPA).

L'Inventaire, à ne pas confondre avec le classement des bâtiments, est prioritairement un outil de connaissance et de sensibilisation au patrimoine qui nous entoure. Ses objectifs sont de conscientiser le grand public par une diffusion de l'information et de renforcer la reconnaissance des biens patrimoniaux dans la gestion de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire. L'Inventaire est donc un état des lieux patrimonial à un moment donné.

Sur le territoire du Parc naturel, les communes de La Roche-en-Ardenne et de Tenneville ont vu leur inventaire actualisé en 2004. Actuellement, les biens répertoriés sur les six communes n'ont pas encore été cartographiés.

En termes de chiffres, **plus de 1000 biens ont été recensés à l'IPIC** :

Commune	Nombre de biens
Bertogne	80
Gouvy	172
Houffalize	288
La Roche	334
Sainte-Ode	46
Tenneville	177
Total	1057

Source : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/, 2018.

Concernant les murs en pierre sèche, peu sont repris dans l'IPIC – il est par exemple fait mention de nombreux murs à Wyompont et limitant les propriétés à Ortheuille (Tenneville), ou encore de terrasses emmurillées du château de Tavigny (Houffalize) – mais sans plus de

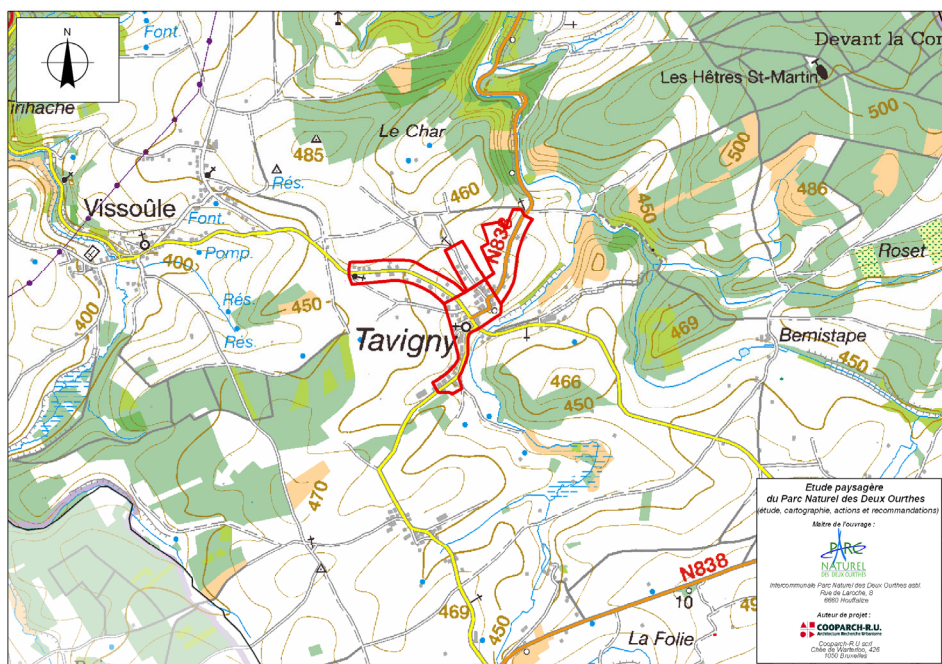
précisions, même quand ils existent et sont bien visibles à côté des maisons et des monuments.

2.8.4 Le Guide Régional d'Urbanisme (RGU)

Suite à l'entrée en vigueur du CoDT, les articles 419 à 427 du CWATUP relatifs au règlement général sur les bâtisses en site rural (RBSR) deviennent des indications au sens de l'article D.III.2, §1er, et acquièrent valeur indicative à la date d'entrée en vigueur du Code. Elles sont intégrées dans le **guide régional d'urbanisme** et restent en vigueur jusqu'à sa révision.

Actuellement, seul un périmètre soumis au RBSR est arrêté pour le territoire du Parc naturel. Il concerne le village de Tavigny dans la commune de Houffalize.

Toutefois, il faut souligner le fait que des démarches ont été faites sur la commune de Gouvy pour arrêter plusieurs périmètres de RBSR.



Le RBSR de Tavigny, le seul sur tout le territoire du Parc

2.8.5 Les sites à réaménager (SAR)

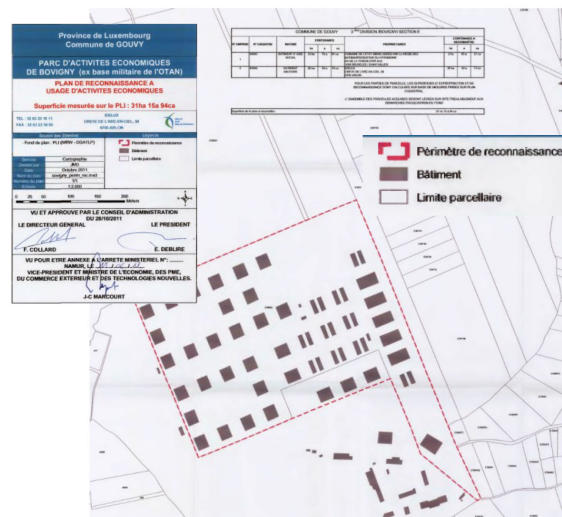
Un site à réaménager (SAR) se définit (Art. D.V.1) comme « un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé ». Ces sites comprennent donc des sites d'anciennes activités économiques, appelés aussi friches industrielles, mais également des sites anciennement affectés à des écoles, à des hôpitaux, à des activités sociales, culturelles ou à destination publique par exemple.

Un important travail d'inventaire a été réalisé entre 2013 et 2015 par le consortium « Converto-Lepur/ULg-Walphot ». Cependant, la notion de SAR de droit, ou site reconnu par un arrêté, implique sa reconnaissance sanctionnée par un arrêté ministériel définissant son périmètre. Aussi, seule une partie des SAR repris dans l'inventaire sont également « SAR de droit ».

Sur le périmètre du Parc naturel, **16 sites** ont été définis comme périmètre « SAR » mais seuls 3 sont reconnus par un arrêté. Pour plusieurs d'entre eux, la procédure de réaménagement est en bonne voie.

Liste des sites SAR sur le Parc naturel (A : avec arrêté) :

- Bertogne (4) : les dépendances de la ferme Marcourt à Compogne, l'ancien monastère de Bertogne (A), les anciens établissements Latour à Bertogne (A) et l'exploitation agricole Defroy à Gives.
- Gouvy (4) : l'ancienne base militaire de l'OTAN à Courtil (A), l'atelier SNCB à Gouvy, un commerce à Honvelez et la ferme De Winter à Gouvy.
- Houffalize (3) : l'école de Buret, le hangar de la scierie de Mabompré et l'arsenal des pompiers de Houffalize.
- La Roche-en-Ardenne (2) : la ferme Bosquée à Mousny et le centre de vacances de Borzée.
- Sainte-Ode (3) : la scierie Renard à Lavacherie, la porcherie de la Ferme Claessens à Tonny et le hangar Lambin à Amberloup.
- Tenneville (1): le terrain Indoor "le Smash" à Champlon.



Plan de reconnaissance à usage d'activités économiques pour l'ex base militaire OTAN de Gouvy

2.8.6 Les communes et l'aménagement du territoire

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau **Code de Développement Territorial (CoDT)** qui a remplacé le CWATUP, la majorité des outils de planification sont devenus des instruments à valeur indicative. Certains outils comme le Plan Communal d'Aménagement Révisionnel (PCAR) ont disparu alors que d'autres outils sont nouveaux, comme la possibilité de réaliser, à l'initiative de plusieurs communes, un Schéma de Développement Pluri-communal (SDP).

Outre les outils régionaux comme le **Schéma de Développement du Territoire (SDT)**, les communes peuvent se doter d'outils ou de compétences particulières, à savoir :

- Un **Schéma de Développement Communal (SDC) ou Pluri-communal (SDP)**: document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal pour un SDC ou pour tout ou partie des territoires de plusieurs communes pour un SDP (Art. D. II 1 à 17).

- Un **Guide Communal d'Urbanisme (GCU)** : indications concernant les manières de construire les bâtiments, les voiries et les espaces publics ainsi que d'aménager leurs abords respectifs (Art. D.III.4 du CoDT).
- Une **Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)** : organe consultatif amené à rendre des avis sur toute une série d'interventions en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.
- Un **Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme pour la commune (CATU)** : principales missions du conseiller en aménagement du territoire et urbanisme sont l'application des règles et procédures en matière d'urbanisme, les missions de conseil et de préparation des avis de la commission communale d'aménagement du territoire.

Les différentes communes du parc ne se situent pas toute au même stade dans leur cheminement en termes de réflexion en matière d'aménagement du territoire.

Commune	SDP	SDC	GCU	CCATM	CATU
Bertogne				X	X
Gouvy		X		X	X
Houffalize		X	X	X	X
La Roche-en-Ardenne		X			X
Sainte-Ode				X	X
Tenneville				X	X

Synthèse des outils et compétences en aménagement du territoire par commune

La commune qui dispose d'un SDC, d'un GCU et d'une CCATM est dite **décentralisée** en matière d'aménagement du territoire et de l'urbanisme, ce qui lui confère une certaine autonomie en la matière. Elle peut octroyer directement les permis d'urbanisme et d'urbanisation, le cas échéant après consultation de la CCAT. La DGO4 n'exerce plus qu'un contrôle de légalité à posteriori. Ce n'est donc le cas que de la commune de Houffalize.

D'autres outils peuvent venir s'ajouter à ceux cités ci-dessous. Ils ne concernent pas directement l'entièreté du territoire communale mais traitent de l'aménagement du territoire d'une zone particulière. Il s'agit, entre autres :

- **RGBSR** adapté au territoire : voir paragraphe 4.9.
- **Schéma d'Orientation Local (SOL)** : il reprend l'ancien Rapport urbanistique et environnemental (RUE) et le Plan communal d'aménagement (PCA). Il s'agit document d'orientation qui exprime au minimum, pour toute partie du territoire communal qu'il couvre, les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme et qui comprend une carte d'orientation (reprenant le réseau viaire, les infrastructures techniques, les espaces publics et les espaces verts, les affectations, la structure écologique, etc.).

3 Caractéristiques écologiques du Parc

3.1 Les principales caractéristiques écologiques³⁸

3.1.1 Introduction

Il y a sur le territoire des six communes du Parc de grandes zones boisées de feuillus mélangés, un ensemble de vallées plus ou moins encaissées avec leur ruisseaux et rivières de grandes qualités et leurs plaines alluviales marécageuses ainsi que sur les plus hauts plateaux de larges étendues de landes ou tourbières. Le Parc naturel des deux Ourthes est d'une grande importance pour la biodiversité de la Région wallonne et abrite un patrimoine biologique exceptionnel. Ce fait est largement reconnu et ceci explique pourquoi pas moins de 29% du territoire total des communes concernées est repris dans le réseau européen Natura 2000³⁹.

3.1.2 Les principales espèces de faune et de flore

Près de 200 espèces d'oiseaux ont été observées dans la région, certaines, comme le Tétralyre, *Tetrao tetrix*, ou le Tarier des prés, *Saxicola rubetra* ont maintenant disparu (il y a une vingtaine d'années, si ce n'est l'une ou l'autre observations probables isolées), mais parmi celles encore présentes on retrouve :

- Des **espèces d'oiseaux de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux** qui s'y reproduisent : Cigogne noire, *Ciconia nigra*; Milan royal, *Milvus milvus*, Milan noir, *Milvus migrans*, Bondrée apivore, *Pernis apivorus*; Chouette de Tengmalm, *Aegolius funereus*; Martin-pêcheur d'Europe, *Alcedo atthis*; Pic noir, *Dryocopus martius*; Pic mar, *Dendrocopos medius*; Pie-grièche écorcheur, *Lanius collurio*; Grand-duc d'Europe, *Bubo bubo*, Pic cendré, *Picus canus*
- Des **espèces nicheuses** (migratrices ou non) **sensibles**: e.a. Grèbe castagneux, *Tachybaptus ruficollis*; Faucon hobereau, *Falco subbuteo*; Bécasse des bois, *Scolopax rusticola*; Bergeronnette printanière, *Motacilla flava*; Tarier pâle *Saxicola torquata*; Rousserolle verderolle, *Acrocephalus palustris*; Fauvette babillarde, *Sylvia curruca*; Pie-grièche grise, *Lanius excubitor* et Sizerin flammé, *Carduelis flammea* Hirondelle de rivage, *Riparia riparia*; Alouette des champs, *Alauda arvensis*; Cincle plongeur, *Cinclus cinclus*; Grand Corbeau, *Corvus corax* La Chevêche d'Athéna, *Athene noctua* (nicheuse sédentaire), Pipit Farlouse, *Anthus pratensis*.
- Des **espèces d'oiseaux de l'Annexe 1 de la Directive ou des espèces migratrices sensibles non nicheuses dans la zone** : Sarcelle d'été, *Anas querquedula*; Balbuzard pêcheur, *Pandion haliaetus*; Grue cendrée, *Grus grus*; Bécassine des marais, *Gallinago gallinago*; Grande aigrette, *Casmerodius alba*

³⁸ Le présent chapitre a été élaboré en relation étroite avec l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

³⁹ Pour une analyse plus fine de la répartition du réseau Natura 2000 au sein du Parc, voir 4.1.1.

D'autres espèces sensibles et vulnérables appartenant à divers taxons animaux ou végétaux ou autres souvent retenus comme groupes bioindicateurs sont aussi à signaler:

- **Espèce en voie d'extinction ou déjà disparue**: Loutre, *Lutra lutra* (dernière observation validée en 2004).
- En particulier la zone est importante pour diverses espèces de mammifères rares ou en régression en Wallonie comme plusieurs **espèces de chauves-souris** dont certaines reprises dans la liste de la directive Natura 2000 (*Myotis myotis*, *M. mystacinus*, ...) et en état de conservation défavorable (*Rhinolophus ferrumequinum*), et d'autres espèces telles que le Muscardin *Muscardinus avellanarius* et le Chat sauvage *Felis sylvestris*. Le Blaireau, *Meles meles* et le Castor d'Europe *Castor fiber* sont de plus en plus fréquemment observés.
- Des **espèces de batraciens et reptiles menacées d'extinction** prochaine en Belgique sont également présentes notamment le Crapaud accoucheur, *Alytes obstetricans*, la Salamandre tachetée, *Salamandra salamandra*, le Lézard des murailles, *Podarcis muralis*, la Coronelle lisse, *Coronella austriaca*, la Couleuvre à collier, *Natrix natrix* ; et une station de Triton crêté (*Triturus cristatus*).
- Les **poissons** sont eux aussi abondants dans l'Ourthe et ses affluents qui abritent (abritaient) des populations de Goujon, *Gobio gobio* Spirilin, Barbeau commun, *Barbus barbus*, Hotu, Chabot, *Cottus gobio*, Brochet, *Esox lucius*, Petite lamproie, *Lampetra planeri*, Chevesne, Vandoise, Truite Fario, *Salmo trutta*, Vairon, *Phoxinus phoxinus* et Ombre commun, *Thymallus thymallus* ;
- Parmi les **odonates** on trouve dans la zone environ 45 espèces dont des espèces menacées de la liste rouge wallonne comme l'Aeshne grande, *Aeshna grandis*, l'Aeshne des joncs, *Aeshna juncea*, le Caloptéryx vierge, *Calopteryx virgo*, le Caloptéryx éclatant, *Calopteryx splendens*, le Cordulégastré annelé, *Cordulegaster boltoni*, Cordulie bronzée, *Cordulia aenea*, Naïade aux yeux rouges, *Erythromma najas*, Gomphe joli, *Gomphus pulchellus*, Leucorrhine douteuse, *Leucorrhinia dubia*, Leucorrhine rubiconde, *Leucorrhinia rubicunda*, l'Orthétrum bleuissant, *Orthetrum coerulescens*, la Cordulie à corps fin, *Oxygastra curtisii*, la Cordulie arctique, *Somatochlora arctica*, Cordulie métallique, *Somatochlora metallica*, le Sympétrum noir, *Sympetrum danae*, , le Sympétrum vulgaire *Sympetrum vulgatum* ;
- Parmi les **lépidoptères rhopalocères ou papillons de jours vulnérables** on retrouve dans la zone des espèces de tourbières et landes comme le Nacré de la Canneberge, *Boloria aquilonaris*, le Moiré franconien, *Erebia medusa*, et des espèces caractéristiques des prés humides ardennais dont le cuivré de la bistorte, *Lycaena helle* et le nacré de la bistorte, *Proclissiana eunomia* étroitement associés aux prés à bistortes et d'autres de prairies plus sèches comme le cuivré écarlate, *Lycaena hippothoe* ou la mélitée noirâtre, *Melitaea diamina* ;
- Il y a également quelques autres **espèces d'invertébrés menacés** comme la moule perlière, *Margaritifera margaritifera*, et la mulette épaisse, *Unio crassus* ;

- Parmi les **orchidées**, on peut noter la présence de *Dactylorhiza maculata*, *Dactylorhiza majalis* (=fistulosa), *Dactylorhiza sphagnicola* et *Platanthera bifolia* ;
- Parmi les **autres plantes supérieures**, on retrouve des espèces rares, menacées ou en forte régression et des espèces localement rares (relictuelles ou en limites d'aires): *Acer campestre*, *Adoxa moschatellina*, *Ajuga pyramidalis*, *Alisma plantago-aquatica*, *Alopecurus geniculatus*, *Anthemis tinctoria*, *Arnica montana*, *Galium odoratum*, *Blechnum spicant*, *Campanula persicifolia*, *Cardamine flexuosa*, *C. nigra*, *C. ovalis*, *C. pulicaris*, *C.rostrata*, *Centaurea montana*, *Chrysosplenium oppositifolium*, *Circaea lutetiana*, *Colchicum autumnale*, *Daphne mezereum*, *Digitalis grandiflora*, *Drosera rotundifolia*, *Empetrum nigrum*, *Epilobium ciliatum*, *Equisetum sylvaticum*, *Erica tetralix*, *Eriophorum angustifolium*, *Eriophorum vaginatum*, *Festuca altissima*, *Galium uliginosum*, *Genista anglica*, *Geranium pratense*, *Huperzia selago*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Juncus squarrosus*, *Lunaria rediviva*, *Lychnis viscaria*, *Lycopodium clavatum*, *Maianthemum bifolium*, *Malus sylvestris*, *Melica nutans*, *Menyanthes trifoliata*, *Meum athamanticum*, *Myriophyllum alternifolium*, *Narcissus pseudonarcissus*, *Narthecium ossifragum*, *Nuphar lutea*, *Oreopteris limbopserma*, *Paris quadrifolia*, *Pedicularis sylvatica*, *Peplis portula*, *Phyteuma nigrum*, *Polemonium coeruleum* (l), *Polygonatum verticillatum*, *Polystichum aculeatum*, *Pyrola minor*, *Ranunculus platanifolius*, *Salix triandra*, *Scutellaria galericulata*, *Sorbus aria*, *Trientalis europaea*, *Vaccinium oxycoccos*, *Vaccinium vitis-idaea*, *Valerianella dentata*, *Veronica scutellata*, *Wahlenbergia hederacea*.
- Parmi les **lichens**, une importante variété d'espèces parmi lesquelles des espèces épiphytes rares indiquant encore une bonne qualité de l'air telles que les usnées (*Usnea filipendula*, *Usnea florida*) ou *Bryoria fuscescens*, *Pertusaria amara*, *Ramalina farinacea*, A souligner aussi la présence de plusieurs espèces cladonies du sous genre *cladina* (espèces Natura 2000) telles que *Cladonia portentosa*. Des espèces indicatrices de la continuité écologique de forêts anciennes telles que *Ochrolechia androgyna* et *Chaenotheca chrysocephala*. Et enfin, une très grande richesse de lichens saxicoles crustacés, typiques des rochers acides de l'Ardenne tels que *Rhizocarpon geographicum* et *Diploschistes scruposus*.

Les murs en pierre sèche peuvent accueillir une grande biodiversité grâce à leur principe constructif. Aucun liant n'est utilisé, ce qui laisse environ 20% d'espace entre les pierres sur l'entièreté d'un mur et permet à une flore et une faune diversifiée de s'y installer ou de s'y réfugier.

Ce patrimoine a aussi un haut intérêt pour la biodiversité en tant qu'abri et élément de liaison (corridor écologique) pour la faune et la flore spécifique à ces milieux, en plus d'être une lutte efficace contre l'érosion générale des sols.

3.1.3 Les principaux sites naturels

Le Parc naturel des deux Ourthes englobe largement la **Zone de Protection Spéciale** du même nom. Il est situé dans la partie nord-est de la province de Luxembourg. Il englobe plus de 750 km² de l'Ardenne orientale et couvre trois sous-ensembles qui se répartissent comme suit :

- **Au centre avec les vallées de l'Ourthe** (Ourthe occidentale, Ourthe Orientale et l'Ourthe formée par la confluence des deux premières) qui s'encaissent fortement vers l'aval, dans la partie occidentale de la zone ;
- **Au Nord et à l'Ouest par des hauts plateaux couverts de tourbières et de landes** aujourd'hui très souvent enrésinées. L'altitude avoisine les 600 m sur les plateaux des Tailles et de Saint-Hubert ;
- **Au Sud et à l'Est principalement, avec le plateau ardennais**, herbager mais ici aussi en partie couvert de plantations récentes d'épicéas et dont l'altitude peut localement dépasser les 500 mètres.

La valeur biologique des vallées est liée aux rivières, aux prairies et aux forêts alluviales associées mais aussi à la couverture de feuillus mélangés sur les versants les plus marqués (forêts de ravin). Les forêts anciennes feuillues sont très riches en lichens épiphytes dont certains indicateurs de vieilles forêts.

Les affleurements rocheux ombragés et exposés au nord sont particulièrement riches en bryophytes. Celle des hauts-plateaux est évidemment associée aux tourbières hautes, bas-marais acides et landes associées. Celles du plateau herbager est fournie essentiellement par quelques zones humides (étangs du Grand Vivier à Champs, étangs de la Concession à Beho), des prairies humides abandonnées par l'exploitation agricole situées en tête de vallée et quelques fragments de bocages.

La région abrite aussi des pelouses silicicoles sèches relictuelles à nards (e.a. à Deiffelt, Pont de Bellain) et de petites carrières ou rochers affleurants (importants pour les batraciens et reptiles, e.a. *Coronella austriaca* et des fougères et lichens).

Quelques sites souterrains (notamment canal de Bernistap) sont connus comme sites d'hivernage pour les chauves-souris (*Myotis myotis* et autres espèces de Murins).

Parmi les **principaux sites remarquables**, on peut retenir:

- Deux sites faisant partie de la réserve naturelle domaniale du Plateau des Tailles, **la Fange aux Mochettes** qui constitue le site le plus occidental de cet ensemble prestigieux et la partie basse du **Grand Passage**. Il s'agit de remarquables tourbières et landes tourbeuses représentant les derniers biotopes de la région où subsiste une lentille résiduelle de tourbière haute non exploitée ! Bien qu'en cours d'assèchement, comme l'indique la prolifération d'un arbrisseau, la camarine noire (*Empetrum nigrum*), ces sites hébergent encore de très nombreuses espèces typiques de ces habitats boréo-alpins. On y retrouve de nombreuses espèces végétales rares ou menacées, telles que l'andromède (*Andromeda polifolia*), la canneberge (*Vaccinium oxycoccos*), l'airelle (*Vaccinium vitis-idaea*), la linaigrette vaginée (*Eriophorum vaginatum*), la bruyère quaternée (*Erica tetralix*), ainsi que diverses espèces de sphaignes (*Sphagnum spp.*). Au niveau des odonates (libellules), il faut noter la présence de deux espèces remarquables rarissimes à distribution boréo-alpine : la cordulie arctique (*Somatochlora arctica*) et la Leucorrhine rubiconde (*Leucorrhina rubicunda*) et la Leucorrhine douteuse (*Leucorrhina dubia*), totalement inféodées aux eaux très peu minéralisées et acides contenues dans les lithales (ou palses).



Fagne du grand passage



Fagne du Rouge Poncé

- La **fagne du Rouge Poncé** (ou Ponceau) s'étend entre Saint-Hubert et la Barrière de Champlon. Il s'agit de la plus ancienne réserve naturelle domaniale de Wallonie, puisque ce statut lui fut conféré dès 1969 afin d'assurer la protection d'un complexe remarquable de boulaies tourbeuses et de landes humides. Ces milieux étaient jadis beaucoup plus étendus dans le massif forestier de Freyr mais ils ont été en grande partie asséchés et la Fagne du Rouge Poncé en constitue l'un des derniers témoins. Le site se présente comme une succession de zones ouvertes et boisées. La boulaie à sphaignes y connaît un développement exceptionnel. Des tourbières hautes et des landes humides accueillent diverses espèces rares comme la camarine (*Empetrum nigrum*), la linaigrette vaginée (*Eriophorum vaginatum*).
- **Chifontaine**, cette réserve naturelle agréée est située au sud-ouest de Bovigny aux sources du ruisseau des Grandes Fagnes. Elle rassemble une grande diversité de milieux tourbeux, les plus intéressants sont la boulaie sur sphaigne et la lande tourbeuse à *Vaccinium oxycoccos*, *Erica tetralix*, *Genista anglica*, *Dactylorhiza maculata*. On y retrouve également sur plusieurs aires une remarquable station quasi homogène de *Narthecium ossifragum*. Des fragments de la lande sèche à *Calluna vulgaris* ou de bas-marais acide à *Comarum palustre*, *Menyanthes trifoliata*, *Viola palustris* et *Carex* (*C. rostrata*, *C. echinata*, *C. canescens* ou *C. nigra*) sont également présents dans la réserve.. En ce qui concerne les oiseaux signalons la présence du Sizerin flammé, du Cassenoix moucheté, du Pic noir et de la Bécasse des bois.
- Le **bassin inférieur de l'Ourthe occidentale** (Bertogne; Houffalize; La Roche-en-Ardenne; Tenneville). Complexe forestier riche et diversifié ; Présence d'aulnaies marécageuses et de lambeaux d'éraiblières de ravins ; Présence d'oiseaux forestiers rares comme la Cigogne noire, de passage, de la Bondrée apivore et du Pic noir ; Présence du Martin-pêcheur, nicheur dans les berges de la rivière.
- La **vallée de l'Ourthe entre Nisramont et La Roche** (Houffalize; La Roche-en-Ardenne; Rendeux). Présence de la Cigogne noire comme nicheur dans les massifs forestiers et du Martin-pêcheur nicheur dans les berges vives de la rivière. Présence de milieux forestiers bien conservés : chênaies-charmaies à *Luzula luzuloïdes*, chênaies-charmaies acidophiles diverses, éraiblières de ravins et sur éboulis ; Présence de très beaux

peuplements d'érablières sur éboulis ; Présence de traces de la Moule perlière *Margaritifera margaritifera* (coquilles), attestant de leur présence dans le site.



Fond de vallée un an après déboisement

- **Le canal de Bernistap.** Situé à proximité du village de Tavigny ; Classé comme "monument historique" par la Région wallonne (1988) ; Réserve naturelle depuis 2002 pour son intérêt archéologique et comme gîte d'hibernation pour les chiroptères (présence de grand murin, *Myotis myotis*, verspertillon de Daubenton, *Myotis daubenton* et l'oreillard roux, *Plecotus auritus*). On peut aussi noter la présence d'autres espèces telles que le pic noir, le martin pêcheur, la linotte mélodieuse et le castor.



Le canal de Bernistap

3.2 Situation de droit

3.2.1 Les sites NATURA 2000

Le programme Natura 2000 organise un vaste réseau de sites protégés à l'échelle de l'Europe visant à préserver les espèces menacées ainsi que les milieux naturels qui les abritent. Ce programme s'est mis en place en réponse à la destruction des sites d'habitats naturels par les activités humaines de ces dernières décennies. Ces sites font l'objet de mesures de protection particulières tout en s'inscrivant dans un réseau plus large. La Wallonie est couverte à hauteur de 13% par les sites NATURA 2000. Le Parc naturel des deux Ourthes est couvert par le programme à hauteur de 29% de la superficie totale (22 902) et reprend essentiellement deux types de milieux : les fonds de vallées et les plateaux.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I

Les principaux **plateaux** concernés sont le plateau de Saint-Hubert, à cheval sur les communes de Tenneville et Sainte-Ode (forêt de Freyr ainsi que les différentes fagnes situées à proximité de la nationale N89 (Rouge Ponceau, Falgaude...)). Le plateau des Tailles est quant à lui partiellement couvert, essentiellement sur ses flancs boisés, où les feuillus cohabitent avec les conifères (Bois de Belhé, Saint-Jean, Wibrin...).

Les principaux **fonds de vallées** concernés par le programme sont bien entendu les vallées des Deux Ourthes et de l'Ourthe. Cette couverture se fait parfois de manière discontinue, à l'image de l'interruption de la couverture de l'Ourthe occidentale entre Wyompont et le centre hospitalier de Sainte-Ode, aux abords de Houffalize pour l'Ourthe occidentale ou encore aux abords de Laroche-en-Ardenne.

On retiendra également un réseau ramifié le long des cours d'eau s'écoulant sur les flancs du plateau des Tailles (Vallée des fées, ruisseau de Martin Moulin...).

Sur la commune de Sainte-Ode, l'Ourthe occidentale ainsi que les fonds des vallées de Laval et du Brul sont concernés.

Le décret du 6 décembre 2001 prévoit que la notion de sites Natura 2000 doit couvrir le concept des **zones spéciales de conservation** (ZSC) "Faune-Flore-Habitats" et le concept des **zones de protection spéciale** (ZPS) "Oiseaux". Les tableaux qui suivent reprennent le nom de ces zones présentes sur le territoire du Parc ainsi que leur superficie. Une illustration permet ensuite de se faire une idée de leur répartition au sein de la zone⁴⁰.

Code	Nom de la zone	Communes concernées	Type de zone	Superficie totale (ha)
BE34032	Bassin inférieur de l'Ourthe occidentale (*)	Bertogne, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Tenneville	zsc et zps	819,46
BE34024	Bassin inférieur de l'Ourthe orientale (**)	Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne	zsc et zps	2312,31
BE34031	Bassin moyen de l'Ourthe occidentale (**)	Libramont-Chevigny, Sainte-Ode	zsc et zps	413,55
BE34020	Bassin supérieur de la Salm (**)	Gouvy, Vielsalm	zsc et zps	773,94
BE34033	Etangs de Longchamps et de Noville (**)	Bastogne, Bertogne	zsc et zps	385,28
BE34017	Fagnes de Bihain (***)	Gouvy, Houffalize, Vielsalm	zsc et zps	704,04
BE34016	Fagnes de Samrée et de Tailles (**)	Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Vielsalm	zsc et zps	856,85
BE34030	Forêt de Freyr (**)	Libramont-Chevigny, Sainte-Ode, Saint-Hubert, Tenneville	zsc et zps	3103,16
BE34029	Haute-Wamme et Masblette (**)	Nassogne, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville	zsc et zps	7342,99
BE34013	Haute vallée de l'Aisne (***)	Erezée, La Roche-en-Ardenne, Manhay	zsc et zps	1862,05
BE34034	Sources du Ruisseau de Tavigny	Gouvy, Houffalize	zsc et zps	240,03
BE34012	Vallée de l'Ourthe entre La Roche et Hotton (***)	Erezée, Hotton, La Roche-en-Ardenne, Rendeux	zsc et zps	605,59
BE34023	Vallée de l'Ourthe entre Nisramont et La Roche (**)	Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Rendeux	zsc et zps	1991,99
BE33064	Vallée de l'Uf (***)	Burg-Reuland, Gouvy	zsc et zps	283,73
BE33063	Vallée et affluents du Braunlauf (***)	Burg-Reuland, Gouvy, Saint-Vith	zsc et zps	281,9
	* = zone entièrement comprise dans le Parc ** = zone partiellement comprise dans le Parc *** = zone très partiellement comprise dans le Parc			

Les zones Natura 2000

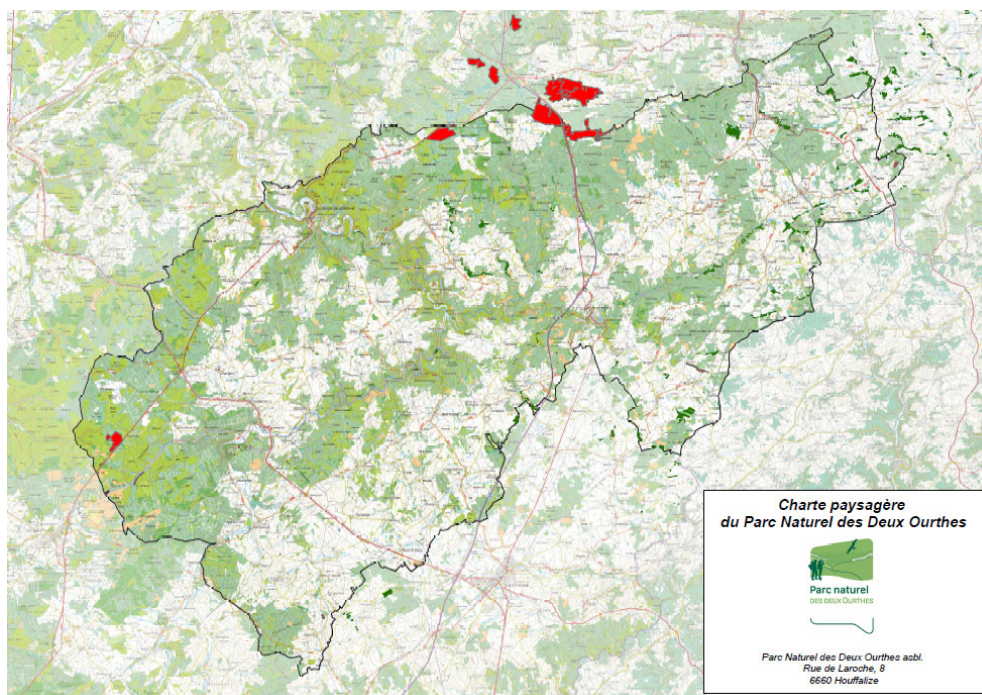
Source : Wallonmap, 2017.

⁴⁰ Vu la distribution relativement similaire des ZSC et des ZPS, le lecteur est invité à consulter la carte 3a : *Situation de droit – patrimoine naturel*, qui superpose l'ensemble de ces informations.

A titre indicatif, la zone d'habitat d'un tiers des villages du Parc naturel est localisée à moins de 100 m d'une zone Natura 2000. La répartition est plus ou moins homogène à l'échelle du Parc naturel.

3.2.2 Les réserves naturelles

Le territoire du Parc est également couvert par deux autres types de protection du milieu naturel : **les réserves naturelles agréées** (appartenant au privé) et **les réserves naturelles domaniales** (appartenant à l'état). Les tableaux qui suivent reprennent le nom de ces réserves présentées sur le territoire du Parc ainsi que leur superficie. Une illustration permet ensuite de se faire une idée de leur répartition au sein de la zone.



Les réserves naturelles domaniales (en rouge) et agréées (en vert).
Source : Wallonmap, 2018.

Nom de la réserve agréée	Superficie dans le PNDO (ha)
Bec du Feyi	10,81
Chi Fontaine	26,66
Commanster	0,6
Compogne	7,31
Cowan	1,78
Etang Macar	0,32
Fagne du Curé	2,34
Beho – Vallée du Glain	21,47
Ourthe orientale	43,44
Sol Fagne	23,87

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I*

Tavigny (Boeur, Buret, Roset)	5,43
Ulf	19,15
Vallée de la Woltz	12,13
Vallée du Bellemeuse et de Mincée	43,82
Vallée du Martin Moulin	6,57
Vellereux	7,14
TOTAL :	232,84

Les réserves naturelles agréées

Source : base de données Région Wallonne (situation au 1/1/2019)

Nom de la Réserve naturelle domaniale	Superficie RND totale (ha)	Superficie RND dans le PNDO (ha)
Canal de Bernistap	7,94	7,94
Deiffelt	4,35	4,35
Fagne de Falgaude (Saint-Michel et Freyr)	6,04	6,04
Fagne de Rogister (Saint-Michel et Freyr)	6,51	6,51
Fagne de Sainte-Gertrude (Saint-Michel et Freyr)	11,65	11,65
Fange du Rouge Poncé	74,82	74,82
Magery	2,26	2,26
Mochamps-Wamme (Saint-Michel et Freyr)	278,00	232,43
Montagne du Deister	7,36	7,36
Orti	6,52	6,52
Plateau des Tailles	1012,35	293,07
Prairies de la Converserie (Saint-Michel et Freyr)	46,58	46,58
Ruisseau de Cens (Life Loutre)	3,82	3,82
Vallée de la Basseille (Saint-Michel et Freyr)	58,81	55,17
Vallée de l'Ourthe (Life Loutre : Maboge, Villez, Cielle)	7,79	7,01
Vallée de l'Ourthe de Wibrin à Nadrin (Life Loutre : Spitanche, Villez, Cielle)	4,01	4,01
Total :	1538,79	769,52

Les réserves naturelles domaniales

Source : base de données Région Wallonne (situation au 1/1/2019)

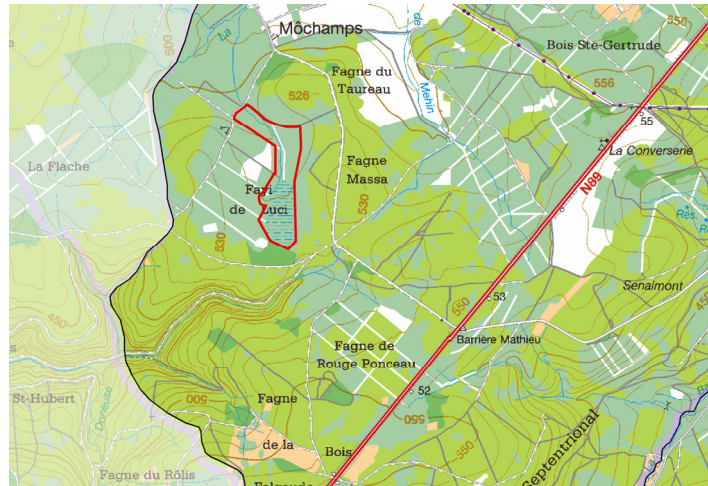
3.2.3 Autres éléments de protection du patrimoine naturel

Les zones humides d'intérêt biologique

Le Parc comprend deux zones humides d'intérêt biologique que sont :

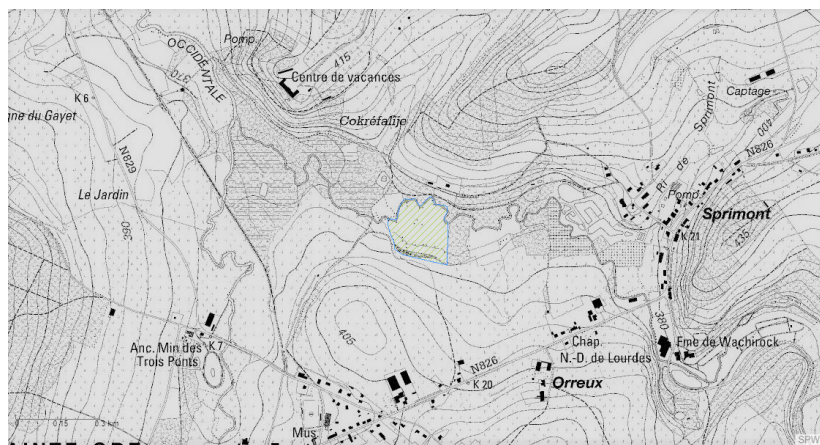
- la **tourbière de Hourchamps**, sur le territoire communal de Tenneville, sur le plateau de Saint-Hubert.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I



La tourbière de Hourchamps (Tenneville).

- le **site d'Orti** (environ 4 ha), sur le territoire communal de Saine-Ode, le long de l'Ourthe occidentale. Les travaux de gestion consistent en un fauchage des mégaphorbiaies avec exportation du produit de la fauche et/ou un pâturage extensif.



La ZHIB d'Orti (Sainte-Ode).

Les sites de grand intérêt biologique

Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) *représentent le cœur de la structure écologique principale : ils abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation* (source : biodiversité.wallonie.be).

En janvier 2018, on ne dénombre pas moins de **119 sites en SGIB** sur le territoire du Parc naturel des deux Ourthes.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I

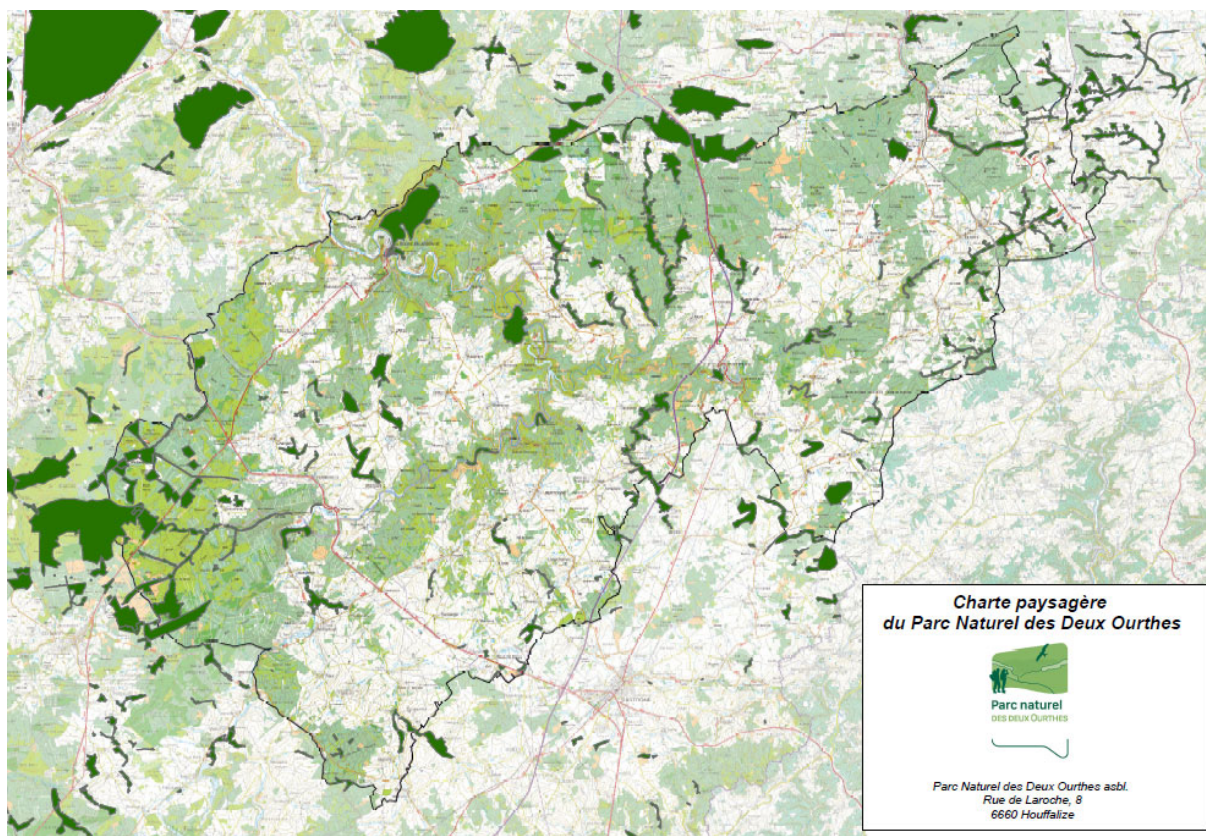


Rocher de Bistain (Gouvy)



Vue aérienne Les prés aux Aiwes en 2000

Source : Smits Quentin



Les sites SGIB sur le territoire du Parc naturel

Source : Wallonmap, 2017.

Les arbres, arbustes et haies remarquables⁴³

L'histoire de l'homme et des villages a toujours été intimement liée à celle des arbres. Ainsi, ces derniers, au-delà de leur simple condition naturelle, ont servi à travers les siècles, aussi bien de support à la Foi et aux Croyances, de lieu de Justice ou instrument de gestion de

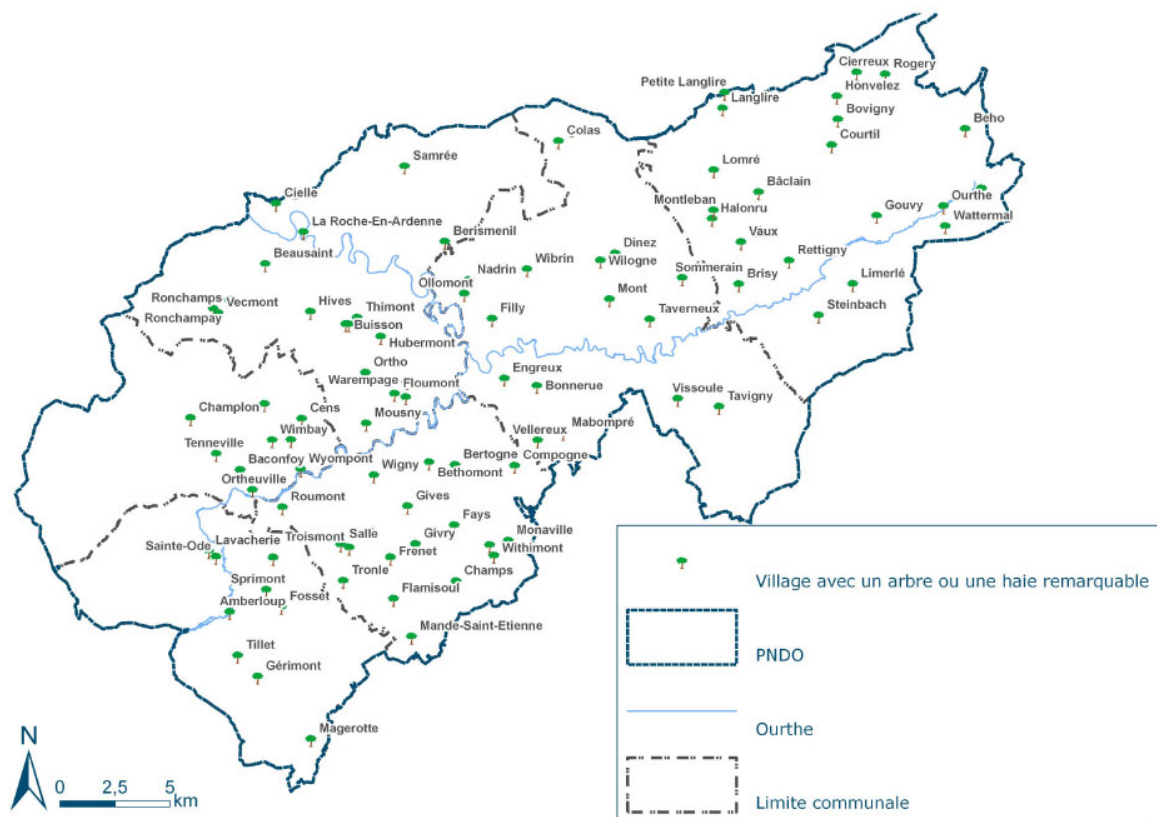
⁴³ Voir CoDT : art. R.IV.4-7 (Arbres et arbustes remarquables) et Art. R.IV.4-8 (haies remarquables).

l'espace des frontières. Ce patrimoine arboré a toutefois payé un lourd tribut à l'extension de l'habitat et à la périurbanisation des campagnes.

Pour protéger ce patrimoine, certains arbres ou alignements font l'objet d'une protection particulière et sont considérés comme remarquables. Toute modification de leur silhouette ou toute velléité d'abattage sont soumis à permis d'urbanisme.

Plus de 80 % des villages du Parc naturel dispose d'au moins un arbre ou une haie repris comme remarquable par la région Wallonne.

La végétation participe pleinement au paysage et joue un rôle important dans la qualité du cadre de vie d'un village. La plantation de grands arbres feuillus indigènes dans l'auréole villageoise renforce le caractère pittoresque du village.



Villages ou hameaux comprenant au moins un arbre ou une haie considéré comme remarquable.

4 Caractéristiques paysagères du Parc

4.1 Les éléments constitutifs du paysage

L'analyse du paysage sur base de critères précis, à partir de points de vue répartis sur le territoire permet de mettre en évidence les éléments constitutifs du paysage. Les observations peuvent ensuite être généralisées.




L'apport de chaque élément constitutif dans le paysage et le rôle qu'il joue dans la construction du paysage sont décrits.

La valeur structurante de chaque élément constitutif représente l'apport de l'élément, par sa forme, sa masse ou sa localisation, dans la composition du paysage. La composition du paysage englobe la forme générale du paysage (relief), l'aménagement du territoire dans ce paysage et les éléments répartis sur le territoire et qui influencent la structure paysagère par leur forme, leur masse, leur localisation et par les rapports qui existent entre eux et le reste du paysage.





Enfin, une valeur identitaire est précisée pour chaque élément constitutif. Cette valeur, établie sur base des observations et de l'analyse du terrain et confirmée par un sondage réalisé auprès de la population, évalue si l'élément est porteur d'une valeur symbolique ou identitaire aux yeux de la population locale, établissant ainsi des rapports d'appartenance avec le territoire ou d'expression d'identification.

La végétation participe pleinement au paysage et joue un rôle important dans la qualité du cadre de vie d'un village. La plantation de grands arbres feuillus indigènes dans l'auréole villageoise renforce le caractère pittoresque du village. La trame végétale est donc un élément important du village.




4.1.1 Topographie : les plateaux

Iconographie	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle au sein de la construction du paysage	Valeur identitaire au sein du Parc
	Zones sommitales du plateau ardennais (Hauts plateaux).	Structurant.	Concentration des <u>lignes de crête</u> et forment l' <u>horizon lointain</u> qui achève, avant le ciel, la perception du paysage. Vue panoramique et échappée moyennement plongeantes.	Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Participe fortement à la caractérisation du concept de d'Ardenne abritant les points culminant du pays.
	Plateaux de l'Ardenne herbagère (moyens plateaux).	Structurant.	Paysage relativement ouvert, formant une suite d'ondulations et peu à moyennement entaillé par les cours d'eau. Vue panoramique étendue.	Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Participe fortement à la caractérisation du concept de moyen plateau ardennais.
	Paysages de tête de vallée sur les plateaux.	Structurant.	Favorise des ondulations douces sur le plateau.	Moyennement identitaire et très identitaire dans l'aire de l'Ardenne herbagère et sur les sommets ardennais.

4.1.2 Topographie : les vallées




Iconographie	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle au sein de la construction du paysage	Valeur identitaire au sein du Parc
	<p>Paysages de tête de vallée sur les plateaux (voir aussi tableau plateau).</p>		<p>Voir 5.1.1. Topographie – les plateaux</p>	
	<p>Hautes vallées (cours supérieur).</p>	<p>Très structurant.</p>	<p>Incurve assez profondément le plateau sans engendrer des paysages encaissés.</p>	<p>Moyennement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc.</p>
	<p>Élément spécifique de l'ensemble précédent : versants faiblement pentus.</p>	<p>Structurant.</p>	<p>Correspondance des versants faiblement pentus avec les <u>lignes de force</u> qui rendent visible la déclivité du paysage.</p>	<p>Moyennement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc.</p>
	<p>Moyennes vallées enclavées (traversée du plateau ardennais).</p>	<p>Extrêmement structurant.</p>	<p>Correspondance des versants avec les <u>lignes de force</u>. A remarquer : très fort développement des versants, articulation très visible entre les fonds de vallée et les plateaux. Importance de la sinuosité de ce type de paysage. Vue peu panoramique perception du</p>	<p>Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Le paysage de vallée encaissée est l'un des plus identitaires du Parc.</p>

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I



			paysage cadencé par les versants.	
	Élément spécifique de l'ensemble précédent : versants encaissés.	Très structurant.	Correspondance des versants avec les <u>lignes de force</u> . A remarquer : très fort développement des versants, articulation très visible entre les fonds de vallée et les plateaux.	Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Les paysages de vallée comptent parmi les plus identitaires du Parc.
	Élément spécifique de l'ensemble précédent les paysages de méandres (moyenne vallée enclavée, traversée du plateau ardennais).	Extrêmement structurant.	Correspondance des versants avec les <u>lignes de force</u> . A remarquer : très fort développement des courbures des versants, articulation très visible entre les fonds de vallée et les plateaux. Importance de la sinuosité de ce type de paysage. (effet d'une suite répétée d'entailles)	Extrêmement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Les paysages de méandres sont l'un des plus identitaires du Parc
	Moyennes vallées inférieures (sortie du plateau ardennais)	Structurant.	Correspondance des versants avec les <u>lignes de force</u> . A remarquer : développement atténué des versants, mais encore marqués, articulation très visible entre les fonds de vallée et les plateaux. Cours plus rectiligne. Fond de vallée plus large. Vue peu panoramique, perception du paysage cadencé par les versants.	Moyennement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I




4.1.3 Eau

Iconographie	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle au sein de la construction du paysage	Valeur identitaire au sein du Parc
	Rivières et ruisseaux.	Extrêmement structurant à structurant.	Contribution très importante au caractère de la topographie. Rôle déterminant sur le relief et sur la couverture végétale. Visuellement, <u>effet d'entailles profondes</u> dans le paysage.	Très identitaire.
	Etangs et autres plans d'eau.	Peu structurant.	Contribution locale en termes d' <u>ouverture du paysage</u> . (valeur écologique potentielle)	Faiblement identitaire à l'échelle du Parc.
	Fossés et mares	Peu structurant	Animent ci et là la texture des paysages d'herbages par une végétation spécifique développée +/- linéairement (effet de compartimentage au sol) (valeur écologique potentielle)	Faiblement identitaire à l'échelle du Parc.





4.1.4 Affleurements rocheux

Iconographie	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle au sein de la construction du paysage	Valeur identitaire au sein du Parc
	<p>Affleurements Rocheux.</p>	<p>Localement structurant.</p>	<p>Élément « pittoresque » dans le paysage, rôle d’animation, associé à des terres incultes, parcelles laissées en friche. Egalement présence de parois rocheuses : effet d’entailles verticales dans le paysage.</p>	<p>Localement identitaire sur l’ensemble du territoire du Parc. Plus identitaire dans la zone des moyennes vallées enclavées (traversée du plateau ardennais).</p>
	<p>Carrières et parois rocheuses.</p>	<p>Localement structurant.</p>	<p>Présence locale de parois rocheuses : effet d’entailles verticales dans le paysage. Surgissement du minéral dans le végétal.</p>	<p>Localement identitaire en termes de lieux d’extraction de « pierre du pays »</p>

4.1.5 Occupation du sol

Iconographie	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle au sein de la construction du paysage	Valeur identitaire au sein du Parc
	<p>Milieus de type fagne (tourbière).</p>	<p>Localement très structurant, mais paysages devenus trop rares.</p>	<p>Contribution importante en termes d'ouverture du paysage, dénote d'une couverture végétale singulière et très haut potentiel écologique.</p>	<p>Paysages anciennement très identitaires au Parc, devenus trop rares aujourd'hui. Fort potentiel identitaire à récupérer avec incidence touristique favorable.</p>
	<p>Milieus ouverts de types landes (coupes à blanc en terrain sec).</p>	<p>Localement très structurant, mais paysages devenus trop rares.</p>	<p>Contribution importante en termes d'ouverture du paysage, dénote d'une couverture végétale singulière, très haut potentiel écologique.</p>	<p>Paysages anciennement très identitaires au Parc, devenus trop rares aujourd'hui. Fort potentiel identitaire à récupérer avec incidence touristique favorable.</p>
	<p>Végétation palustre (fonds de vallée marécageux).</p>	<p>Localement très structurant, mais paysages devenus trop rares.</p>	<p>Contribution importante en termes d'ouverture du paysage, dénote d'une couverture végétale singulière, très haut potentiel écologique.</p>	<p>Paysages anciennement identitaires au Parc, devenus trop rares aujourd'hui.</p>






Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I

	<p>Forêt de feuillus (hêtraie, chênaie, ...).</p>	<p>Extrêmement structurant étant donné l'importance des massifs boisés, surtout dans la zone nord du Parc.</p>	<p>Massifs boisés étendus, plus ouverts que les pessières, donnent du volume et de la couleur au paysage (du vert en été à l'orange en hiver).</p>	<p>Très identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Participe fortement à la caractérisation du concept d'Ardenne.</p>
	<p>Forêt de feuillus (boulaie).</p>	<p>Très localement structurant. Paysages devenus trop rares</p>	<p>Massifs boisés localisés, sous la forme de forêts peu denses associées à une strate herbacée visuellement et écologiquement riche.</p>	<p>Anciennement identitaire à l'ensemble du territoire du Parc. Participe fortement à la caractérisation du concept de fagne.</p>
	<p>Plantations de résineux.</p>	<p>Extrêmement structurant étant donné l'importance des massifs boisés, surtout dans la zone nord du Parc.</p>	<p>Massifs boisés étendus, plus fermés que les bois de feuillus, donnent du volume au paysage. A l'intérieur des peuplements, fort effet visuel de cloisonnement.</p>	<p>Dans un sens, désormais identitaires aux Ardennes, mais initialement il s'agit d'un type paysager exogène.</p>
	<p>Pâtures.</p>	<p>Structurant et très structurant dans la zone de l'Ardenne herbagère.</p>	<p>Paysage relativement ouvert, formant une suite d'ondulations et peu à moyennement entaillé par les cours d'eau. Vue panoramique étendue. Support souvent trop rare désormais à un maillage vert dense.</p>	<p>Très identitaire à l'ensemble de la zone de l'Ardenne herbagère.</p>




Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I

	Prés de fauche.	Structurant et très structurant dans la zone de l'Ardenne herbagère.	Paysage relativement ouvert, formant une suite d'ondulations et peu à moyennement entaillé par les cours d'eau. Vue panoramique étendue. Support souvent trop rare désormais à un maillage vert dense.	Très identitaire à l'ensemble de la zone de l'Ardenne herbagère.
	Cultures	Structurant, surtout dans la zone de l'Ardenne herbagère	Paysage relativement ouvert, formant une suite d'ondulations, peu à moyennement entaillé par les cours d'eau. Vue panoramique étendue. Support souvent trop rare désormais à un maillage vert dense.	Peu identitaire sauf à l'ensemble de la zone de l'Ardenne herbagère
	Vergers.	Devenus rares, très localement structurants.	Type d'utilisation du sol associé aux auréoles villageoises, surtout pour les anciens vergers à hautes tiges. Participent à l'inscription des villages dans le paysage : <u>effet de maillage</u> .	Peu identitaires, mais type d'utilisation des sols important.
	Espaces jardinés.	En principe structurant à très structurant en termes d'articulation entre l'espace privé et public.	Malheureusement, il s'agit d'espaces majoritairement de très faible valeur paysagère : nombreux jardinets sans aucune qualité en termes d'architecture de jardin avec effet parfois déstructurant.	Très faiblement identitaire pour la zone du Parc.




Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I

	Arbres de position ou isolés.	Faiblement structurant. Localement moyennement structurant (à l'échelle de quelques parcelles).	Localement, rôle important de <u>point d'appel</u> .	Moyennement identitaire. Localement très identitaire.
	Alignements isolés d'arbres et haies	Moyennement structurant à l'échelle du Parc, localement très structurant.	Rôle de <u>point d'appel</u> à grande et moyenne distance. Rôle de <u>ligne de force</u> à courte distance.	Moyennement identitaire, localement très identitaire.
	Maillage complexe de feuillus (arbustes, petits bosquets, haies, rideaux d'arbres).	Moyennement structurant à l'échelle du Parc, localement très structurant.	Rôle essentiel dans la composition du paysage : <u>effet de compartimentage</u> (<u>lignes de force</u> , <u>points focaux</u> et <u>point d'appel</u>).	Moyennement identitaire. A l'échelle de quelques parcelles : très identitaire
	Bosquet de résineux	Moyennement structurant à l'échelle du Parc, localement très structurant.	Occupation du sol. Lignes et couleurs s'imposent dans le paysage. Peu de variabilité au fil du temps.	Très identitaire. Correspond à une image généralement admise de l'Ardenne.
	Lisière de massif boisé.	Très structurant à l'échelle du Parc.	- Rôle essentiel dans la composition du paysage : <u>effet de compartimentage</u> . -Articulation entre les volumes et les plans du paysage.	Très identitaire à l'échelle du Parc.

4.1.6 Bâti

Iconographie	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle au sein de la construction du paysage	Valeur identitaire au sein du Parc
	Auréole villageoise.	Souvent très structurante.	Impact visuel important : effet historique de <u>maillage</u> entre le bâti et la végétation, notamment des vergers et des arbres isolés, contrastant avec l'espace plus ouvert des surfaces agricoles.	La relation des villages avec leurs abords au sein du paysage prend des formes variées et apparaît globalement encore assez cohérente sur le Parc. Mais, elle est mise à mal par les zones d'extension d'habitat et les implantations d'équipements en couronne.
	Entrée de village.	Souvent très structurante en termes d'articulation entre l'espace bâti et l'espace « naturel » et agricole.	Zone sensible de transition. <u>Effet de porte</u> . Rôle de <u>point de repère</u> par rapport aux déplacements des usagers et habitants.	La relation des villages avec leurs abords au sein des pénétrantes (routes) est assez cohérente, sauf au sein des localités de moyenne importance comme Houffalize et La Roche (zones d'extension d'habitat et les implantations d'équipements en couronne).
	Noyau villageois ancien.	Très structurant.	Impact souvent positif en tant que <u>point d'appel</u> et/ou <u>point focal</u> à haute valeur patrimoniale. Participe à la reconnaissance de la <u>dimension historique</u> du paysage.	Présence de nombreux noyaux villageois témoignant encore de leur physionomie traditionnelle : de ce point de vue, encore très identitaire au Parc (mais probablement de moins en moins avec la pression immobilière).

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I

	<p>Lotissement résidentiel et zone récente d'extension d'habitat.</p>	<p>Souvent très destructurant (question de mode d'implantation exogène, de composition architecturale, de couleur, ...).</p>	<p>Statut regrettable de <u>points de repère</u> « négatif » au sein du paysage.</p>	<p>En principe (au regard de la situation historique) très faiblement à faiblement identitaire. Mais, inexorablement de plus en plus identitaire, notamment au nord du Parc</p>
	<p>Habitat mitoyen.</p>	<p>Sous cas de la catégorie précédente. Impact globalement structurant à moyennement structurant au sein du paysage (évite un mitage du paysage).</p>	<p>Rôle intéressant en termes de recomposition paysagère et valeur d'exemple en termes de sensibilisation.</p>	<p>Exemple encore trop rare de ce type d'initiative. Valeur donc peu identitaire au Parc</p>
	<p>Habitat traditionnel.</p>	<p>Très structurant.</p>	<p>Impact souvent positif en tant que <u>point d'appel</u> et/ou <u>point focal</u> à haute valeur patrimoniale. Participe à la reconnaissance de la <u>dimension historique</u> du paysage.</p>	<p>Présence de nombreux bâtiments traditionnels: de ce point de vue, ils participent encore fortement à l'identité du Parc : une identité probablement de plus en plus fragile.</p>




Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I

	<p>Élément du petit patrimoine</p>	<p>Peu structurant à localement très structurant.</p>	<p>Très identitaire localement.</p>	<p>Marque l'espace-rue. Peut créer un point de repère dans le paysage bâti ou non bâti.</p>
 	<p>Habitat de style « villa » et de style néo-rustique</p>	<p>Très rarement structurant (sauf pour les villas anciennes). ----- Souvent destructurant, pour l'habitat néo-rustique par sa typologie exogène et sa très grande faiblesse architecturale.</p>	<p>Statut positif pour l'habitat de style villas « Belle époque » qui évoque les premières heures du tourisme. Statut regrettable de <u>point de repère</u> « <u>négatif</u> » au sein du paysage pour la majorité des autres cas.</p>	<p>Valeur identitaire pour les villas anciennes « Belle époque » ----- Pour le néo-rustique : historiquement non identitaire, mais engendre in fine malheureusement une identité de fait.</p>
	<p>Cas particulier de l'habitat de style chalet.</p>	<p>Très destructurant, pour l'habitat, car quasi omniprésent et relevant d'une typologie exogène et d'une très grande faiblesse architecturale.</p>	<p>Statut regrettable de <u>points de repère</u> « <u>négatif</u> » au sein du paysage.</p>	<p>Historiquement non identitaire, mais engendre in fine malheureusement une identité de fait.</p>




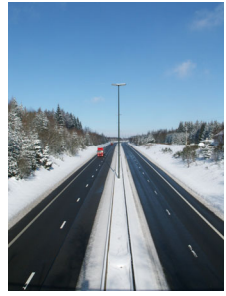
Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I

	<p>Habitat relevant de l'architecture contemporaine 'internationale'</p>	<p>Impact globalement structurant au sein du paysage. Remarque : nécessité absolue d'une bonne inscription paysagère de ce type de construction. Dans le cas contraire : impact déstructurant.</p>	<p>Impact globalement positif en tant que <u>point d'appel</u>. Participe à la construction du paysage architectural de demain.</p>	<p>En principe (au regard de la situation historique) très faiblement identitaire. Mais, probablement de plus en plus identitaire, notamment au nord du Parc.</p>
	<p>Architecture dite d'intégration</p>	<p>Impact globalement structurant à moyennement structurant au sein du paysage.</p>	<p>Rôle intéressant en termes de recomposition paysagère.</p>	<p>Architecture amenée à être de plus en plus fréquente et donc de plus en plus identitaire.</p>
	<p>Entrées de petit centre urbain.</p>	<p>Souvent très structurantes en termes d'articulation entre l'espace urbain et l'espace « naturel ».</p>	<p>Zones sensibles de transition. <u>Effet de porte</u>. Rôle de <u>point de repère</u> par rapport aux déplacements des usagers et habitants.</p>	<p>Peu identitaires au Parc, mais symboliquement important pour Houffalize et La Roche</p>
	<p>Cœurs d'agglomération.</p>	<p>Très structurants.</p>	<p>Participent à la reconnaissance de la dimension historique du territoire.</p>	<p>Ne concerne principalement que La Roche et Houffalize, voire Gouvy. Présence de nombreux bâtiments historiques (traditionnels ou relevant de style et de typologie plus urbaines comme l'éclectisme,...) participant encore fortement à l'identité des centres ou noyaux urbains.</p>


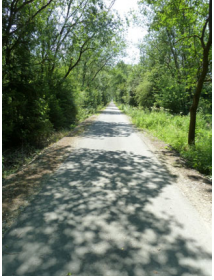
4.1.7 Mobilité

Iconographie	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle au sein de la construction du paysage	Valeur identitaire au sein du Parc
	Bord de route.	Localement structurant.	Affirme la voirie si arboré, participe à créer un espace intéressant si fleuri.	Peu identitaire.
	Chemins agricoles.	Structurant (segmentation des parcelles).	Rôle important d'« <u>ourlet</u> » au sein du paysage et <u>effet chromatique</u> « pittoresque » via les plantes messicoles.	Très identitaire au paysage de l'Ardenne herbagère.
	Chemins forestiers	Structurant (segmentation des massifs boisés, effets de lisière et coupe-feux).	Rôle important d'incision au sein du paysage forestier.	Très identitaire au paysage de du Parc.



Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I

	<p>Voirie bordée d'arbres.</p>	<p>Très localement structurant (articulation du paysage).</p>	<p>Visuellement, <u>effet d'ourlet</u>.</p>	<p>Très peu identitaire à l'espace rural du Parc</p>
	<p>Voirie locale.</p>	<p>Localement structurant (mode d'organisation du village).</p>	<p>Influence sur l'organisation du village. Point de fuite, perspective. Les abords rendent la voirie plus ou moins intéressante pour le paysage et sa structure (arboré, haies...).</p>	<p>Moyennement identitaire.</p>
	<p>Nationale 4.</p>	<p>Très structurant.</p>	<p>Crée une rupture dans le paysage. Depuis la voirie, crée des perspectives vers le territoire ou des points de fuite. A influencé la structure de certains villages traversés par la N4, voire l'installation de certaines activités.</p>	<p>Très identitaire.</p>
	<p>Autoroute E25.</p>	<p>Très structurant.</p>	<p>Crée une rupture dans le paysage. Depuis la voirie, crée des perspectives vers le territoire ou des points de fuite. A influencé le développement de certains villages situés à proximité ou l'installation de certaines activités.</p>	<p>Moyennement identitaire.</p>

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I

	<p>Voie de chemin de fer.</p>	<p>Moyennement structurant.</p>	<p>Souligne fréquemment des lignes existantes du paysage. Peut créer une ligne de force peu intéressante en cas de création de talus.</p>	<p>Identitaire à proximité des gares anciennes et de la seule gare actuelle (Gouvy).</p>
	<p>RAVeL</p>	<p>Peu structurant.</p>	<p>Le RAVeL à proximité des voiries existantes apporte peu de rythme supplémentaire au paysage. En général, le RAVeL utilise des chemins existants (anciennes voies de chemin de fer, chemins forestiers...).</p>	<p>Peu identitaire (alors que les anciennes voies utilisées l'étaient et le sont encore un peu).</p>



4.1.8 Divers équipements

Iconographie	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle au sein de la construction du paysage	Valeur identitaire au sein du Parc
	<p>Parc/Zone d'activité économique</p>	<p>Structurant à déstructurant</p>	<p>Selon le type de bâtiment et la trame permettant de relier la zone au réseau routier, à l'habitat proche ou à la zone agricole ouverte environnante, la zone joue un rôle de point de repère positif ou négatif dans le paysage.</p>	<p>Peu identitaire.</p>
	<p>Hangars, étables et autres équipements agricoles modernes.</p>	<p>Structurant à déstructurant</p>	<p>Éléments perturbateurs, mais qui doivent toujours être mieux intégrés et attester d'une plus haute qualité architecturale. S'il tient compte du relief et de l'environnement dans lequel ils sont implantés, ils peuvent être un élément de valorisation du paysage.</p>	<p>Constructions relevant d'une typologie récente, peu identitaire à l'Ardenne traditionnelle qui pourtant témoigne via son architecture rurale de grands bâtiments (granges, ...), dont on pourrait s'inspirer en termes d'implantation, de volumétrie et de couleurs.</p>

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I

	<p>Bâtiments commerciaux modernes.</p>	<p>Structurant à déstructurant</p>	<p>Eléments perturbateurs, mais qui doivent toujours être mieux intégrés et attester d'une plus haute qualité architecturale. S'il tient compte du relief et de l'environnement dans lequel ils sont implantés, ils peuvent être un élément de valorisation du paysage.</p>	<p>Peu identitaire</p>
	<p>Antennes GSM.</p>	<p>Impact localement déstructurant</p>	<p>Crée un point d'appel perturbateur dans tous les paysages.</p>	<p>Non identitaire.</p>
	<p>Lignes à haute tension</p>	<p>Déstructurant.</p>	<p>Ligne de force et points d'appel perturbateurs dans le paysage.</p>	<p>Non identitaire.</p>
	<p>Campings et zones de loisirs.</p>	<p>Impact localement très déstructurant.</p>	<p>Localement participe à une perturbation visuelle négative au sein du paysage.</p>	<p>Peu identitaire.</p>

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I

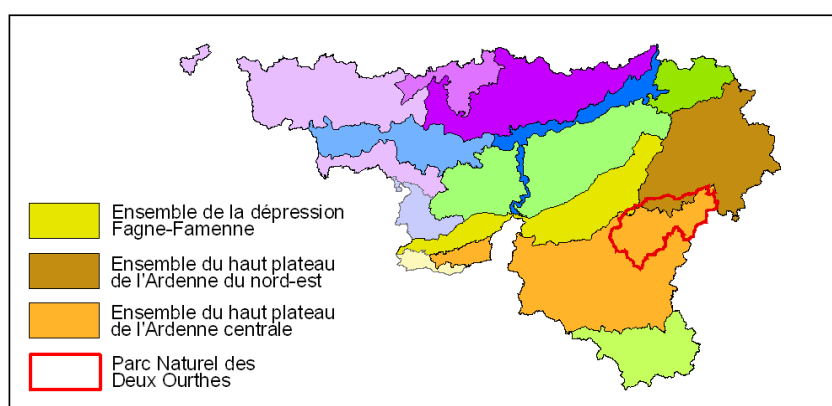
	<p>Eoliennes</p>	<p>Impact localement déstructurant, mais pas nécessairement toujours négatif, indépendamment de nuisances en termes de bruit, ...</p>	<p>Eléments perturbateurs, mais qui, au cas par cas, et localement peuvent valoriser le paysage en termes de modernité (développement durable dans le cas des éoliennes). Image positive liée à la production d'énergie verte (au moins pour les non riverains !).</p>	<p>Non identitaire mais pourrait le devenir.</p>
	<p>Enseignes et Panneaux publicitaires.</p>	<p>Déstructurant.</p>	<p>Créent généralement un point d'appel négatif dans le paysage. Apport de couleurs et de matériaux non naturels dans des environnements naturels ou dans des lieux aux couleurs cohérentes.</p>	<p>Non identitaire.</p>

5 Délimitation de territoires, d'aires et d'entités paysagères particuliers

L'identification de territoires paysagers sur le territoire du Parc naturel des deux Ourthes s'inspire d'un travail réalisé par la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT)⁴⁵. La CPDT identifie en Wallonie 13 ensembles paysagers⁴⁶.

La délimitation du Parc naturel touche trois d'entre eux (voir illustration) :

- Ensemble du haut plateau de l'Ardenne du Nord-Est ;
- Ensemble de la dépression Fagne - Famenne et de sa bordure sud ;
- Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale.



Position du Parc naturel des deux Ourthes par rapport aux grands ensembles paysagers. Source : CPDT

Chaque ensemble paysager se compose de plusieurs territoires paysagers. Ceux-ci ont été déterminés sur base d'une analyse menée au 1/50 000 ; ils ont été présentés dans la brochure Les Territoires paysagers de Wallonie. A leur tour, ces territoires (et parfois faciès⁴⁷) sont découpés en aires paysagères, sur base d'une analyse plus précise menée au 1/20 000.

Le Parc naturel des deux Ourthes contient **huit aires paysagères** identifiées par la CPDT, qui constitueront la référence pour ce travail. *Ces aires correspondent à un découpage des territoires paysagers qui présente des caractéristiques bien définies pour trois critères : le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Cette caractérisation permet la mise en évidence d'enjeux concrets et facilite la prise en charge active des paysages, de leur gestion, de leur préservation ou de leur aménagement.*

⁴⁵ FELTZ C., DROEVEN E., KUMMERT M (2004) : *Les territoires paysagers de Wallonie*, Ministère de la Région Wallonne - DGATLP, Etudes et Documents de la Conférence Permanente du Développement Territorial, éd. Région Wallonne, 68p.

⁴⁶ Regroupement de territoires paysagers selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, des formes principales de relief, des niveaux d'altitude et des types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaine du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage.

⁴⁷ Subdivision d'un territoire paysager correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I*

Ensemble paysager	Territoire paysager	Aire paysagère	Faciès / Entités particulières	
Ardenne centrale	Haut plateau de l'Ardenne centrale (pour partie) ou Haut plateau agricole et forestier	Haut plateau herbager et entités urbaines		
		Haut plateau herbager de Bertogne		
		Vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville		
	Vallée de l'Ourthe supérieure	Méandres encaissés de l'Ourthe supérieure		Vallée amont de l'Ourthe orientale
				Vallée méandreuse et encaissée de Houffalize
Vallée amont de l'Ourthe occidentale				
Vallée méandreuse et encaissée de La Roche-en-Ardenne				
		Extrémité du massif ardennais		
	Haut plateau forestier de Saint-Hubert (pour partie)	Haut plateau forestier de Saint-Hubert	Fagnes de Saint-Hubert	
Dépression Fagne - Famenne et de sa bordure sud	Replats et collines boisés d'Ourthe et Aisne	Replats et collines boisés d'Ourthe et Aisne		
Ardenne du Nord-Est	Couronne forestière du haut plateau des Tailles	Couronne forestière du haut plateau des Tailles		
	Sommets du haut plateau des Tailles	Sommets du haut plateau des Tailles	Fagnes des Tailles	

Découpage des ensembles paysagers sur le territoire du PNDO.

Aire paysagère	N°	Relief	Couverture végétale	Espace bâti
Haut plateau herbager et entités urbaines	5.1.2.1	Larges ondulations du plateau	Prédominance des herbages, boisements et labours	Noyaux urbains, villages en extension linéaire, infrastructures de transport et zones d'activité économique
Haut plateau herbager de Bertogne	5.1.2.2	Plateau aplani	Prédominance des terres agricoles	Villages groupés
Vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville	5.1.2.3	Ondulations du plateau s'accroissant vers l'ouest	Forêts et herbages	Villages en extension linéaire
Vallée de l'Ourthe supérieure	5.2	Vallée encaissée, étroite et sinueuse	Boisements sur versants et herbages sur plaine alluviale	Villes de La Roche-en-Ardenne et de Houffalize – équipements touristiques
Haut plateau forestier de Saint Hubert	5.3	Plateau entaillé aux marges	Forêt, tourbières et landes	-
Replats et collines boisés d'Ourthe et Aisne	5.4	Succession de replats et de versants raides	Prédominance des terres agricoles	Villages groupés
Couronne forestière du plateau des Tailles	5.5	Versant descendant en pente douce	Essentiellement boisé	-
Sommet du plateau des Tailles	5.6	Plateau sommital bombé peu entaillé	Alternance entre forêts, herbage, landes et tourbières	Villages en extension linéaire

Caractérisation des aires paysagères selon les critères retenus par la CPDT.

5.1 Haut plateau agricole et forestier

5.1.1 Description générale de la catégorie

Les aires du Haut plateau agricole et forestier s'étendent sur une grande partie du périmètre du Parc, s'étendant en totalité sur la commune de Bertogne, la partie Est des communes de Sainte-Ode et de Tenneville, la partie Sud des communes de La Roche-en-Ardenne et de Houffalize et la quasi-totalité de la commune de Gouvy. Il s'agit donc d'un type de paysage très identitaire au Parc, et de façon plus prononcée dans la frange Sud.

Cette partie du haut plateau ardennais présente une topographie élevée mais une surface faiblement vallonnée, entaillée par la vallée de l'Ourthe et offrant de grandes ouvertures visuelles panoramiques depuis les crêtes des collines. Les vallées attestent fréquemment d'un aspect boisé. De petites tailles, les surfaces forestières sont très morcelées et de formes disparates. Quant aux pâtures et herbages, ils abritent quelques arbres isolés accompagnés de haies discontinues, suggérant très localement une impression de paysage bocager. Les masses sombres et orthogonales des pessières s'imposent au regard, car elles donnent du « volume » au paysage (effet de lisière) et contrastent avec le développement plus plan des pâtures, herbages et cultures.

Les noyaux des villages sont localisés en tête de vallée des cours d'eaux secondaires ou sur les versants à l'abri des vents froids et à proximité des points d'eau. L'habitat est groupé en villages et hameaux relativement lâches. Certaines localités ont la forme de village-rue.



Gouvy : paysage du faciès oriental herbager du plateau ardennais : ouvertures visuelles, zones boisées et haies discontinues, relief faiblement vallonné et habitat lâche en sont les principales caractéristiques.

L'impact visuel de certains équipements est d'autant plus important que ce paysage est ouvert. Certaines infrastructures apportent un contraste fort avec le paysage rural et villageois environnant. C'est le cas des grandes infrastructures routières (E25, N4, N89) qui traversent le Haut plateau et qui ont permis le développement de zones d'activité économique. Ces dernières sont présentes dans les différentes aires. Le potentiel venteux du

haut plateau est favorable à l'installation de parcs éoliens. Ces parcs sont surtout localisés aux environs de Bastogne où le développement vertical des éoliennes s'affirme dans un paysage à dominance horizontale.



Vue depuis Mesty vers Bérimesnil : succession de prairies, habitat lâche, grande ouverture visuelle

5.1.2 Délimitations des aires et des entités paysagères

5.1.2.1 Haut plateau herbager et entités urbaines

Principales caractéristiques :

- De grandes surfaces herbagères et de cultures qui occupent majoritairement les vallonnements amples du Haut plateau. Ils sont généralement ponctués par des alignements d'arbres, des arbres isolés voire une haie vive.
- Des boisements soulignent les horizons.
- De nombreuses prairies humides dans les fonds de vallées
- Des villages localisés sur les versants.
- Des infrastructures agricoles (hangars, silos,...) généralement en dehors des villages
- Potentiel venteux importants : plusieurs parcs en ligne de crête (plateau le long de la N4 et Halconreux, Gouvy).
- Une richesse en termes de petit patrimoine

5.1.2.1.1 Entité bocagère

Une ambiance bocagère dans certaines zones du Nord-Est du territoire : entre Montleban et Cherain, le territoire de l'Ardenne herbagère se démarque par un maillage vert beaucoup plus développé donnant au paysage un caractère quasi bocager. Cette caractéristique procure au paysage un aspect « pittoresque » et témoigne d'une riche biodiversité (couloir écologique, refuge pour l'avifaune,...).



5.1.2.2 Haut plateau herbager de Bertogne

Le Sud-Ouest du territoire herbager se démarque substantiellement de la partie Nord-Est du territoire par une topographie plus plane et donc un caractère de plateau affirmé. De fait, cette partie, qui frôle le plateau de Bastogne, n'est pas incisée par le cours de l'Ourthe occidentale, alors que l'axe Houffalize/Gouvy est dominé par la vallée de l'Ourthe orientale. D'autre part, cette aire Sud-Ouest présente une couverture boisée peu importante et singulièrement plus faible que celle présente le long de l'axe Tavigny, Gouvy et Beho. La présence de culture y apparaît également plus fréquente que dans la partie nord-est de la zone.



*Le plateau de l'Ardenne herbagère à hauteur de Flamierge non loin de Bastogne.
Importance relative des cultures.*

5.1.2.3 Vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville

L'aire se caractérise par un relief fait de vallonnements plus marqués que dans les autres aires du haut plateau agricole et forestier. Les herbages, les cultures (dans une moindre mesure) ou encore les boisements y dominent. A Lavacherie (Sainte-Ode), un paysage rural typique de l'aire présente en arrière-plan le creusement de l'Ourthe occidentale (flèche) qui annonce l'aire des méandres encaissés de l'Ourthe supérieure.



Les boisements occupent plutôt les fortes pentes, ce qui accentue la perception du relief. L'Ourthe occidentale serpente au sein d'une large plaine alluviale. L'aire est parsemée de petits villages et hameaux dont l'implantation et l'architecture traditionnelle sont assez bien préservées.

5.2 Vallée de l'Ourthe supérieure

5.2.1 Description générale de l'aire

La vallée de l'Ourthe constitue une entaille fortement encaissée et méandreuse dans ce paysage du plateau ardennais. Les versants de la vallée sont forts pentus et boisés. Le paysage en fond de vallée se trouve fermé ou semi-ouvert, et le fort encaissement empêche souvent toutes ouvertures visuelles, créant une atmosphère « fraîche » et localement obscure sur les bords de la rivière. Selon l'encaissement et le caractère méandreux plus ou moins marqué de la rivière, cinq entités ont été identifiées.

5.2.2 Délimitations des entités paysagères

5.2.2.1 Vallée amont de l'Ourthe orientale

La portion de l'Ourthe orientale partant du village de Ourthe jusqu'à Houffalize est faiblement méandreuse et présente un caractère semi ouvert. Par endroits, elle est fermée par des masses boisées d'épicéas et de feuillus. Le fond de vallée est relativement étroit, une caractéristique topographique qui explique la proportion plus faible de zones de loisirs par rapport au reste de la vallée. L'encaissement et le boisement des versants s'accroissent à mesure que l'on approche de Houffalize.

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I*



La vallée de l'Ourthe, large, à hauteur du lac de Chérapont



Environs de Steinbach. La zone boisée marque le passage de l'Ourthe au travers du plateau ardennais.



Environs de Cetturu. L'encaissement de la vallée s'accroît au fur et à mesure que l'on s'approche de Houffalize.

5.2.2.2 Vallée méandreuse et encaissée de Houffalize

L'encaissement du cours d'eau devient fortement prononcé avant la traversée de Houffalize où l'Ourthe marque trois méandres aux courbures marquées. Houffalize se loge au creux du quatrième. Ces méandres annoncent ainsi une seconde aire qui présente un caractère méandreux plus marqué que le premier tronçon, les versants de la vallée étant également plus inclinés. Aucune percée visuelle lointaine n'est offerte et la vallée est pratiquement fermée. L'ambiance y est cloisonnée, « fraîche » et parfois obscure, au grand plaisir des kayakistes et randonneurs. L'inaccessibilité de la rivière, l'étroitesse du passage, l'abondance végétale et la faible présence d'équipements touristiques confèrent une impression de nature sauvage.



L'arrivée de l'Ourthe à Houffalize : une topographie marquée et un écoulement sinueux du cours d'eau.

5.2.2.3 Vallée amont de l'Ourthe occidentale

Sur ce tronçon de l'Ourthe, la rivière garde un caractère méandreux au sein d'une vallée très ouverte, très large et qui présente par endroits de grandes étendues plates accueillant zones naturelles, prairies et même cultures. Aucune zone de loisirs n'est présente dans cette partie de la vallée.



L'Ourthe occidentale aux abords d'Amberloup



Vallée de l'Ourthe en amont de Lavacherie : prairies et cultures occupent ce fond de vallée plat.

5.2.2.4 Vallée méandreuse et encaissée de La Roche-en-Ardenne

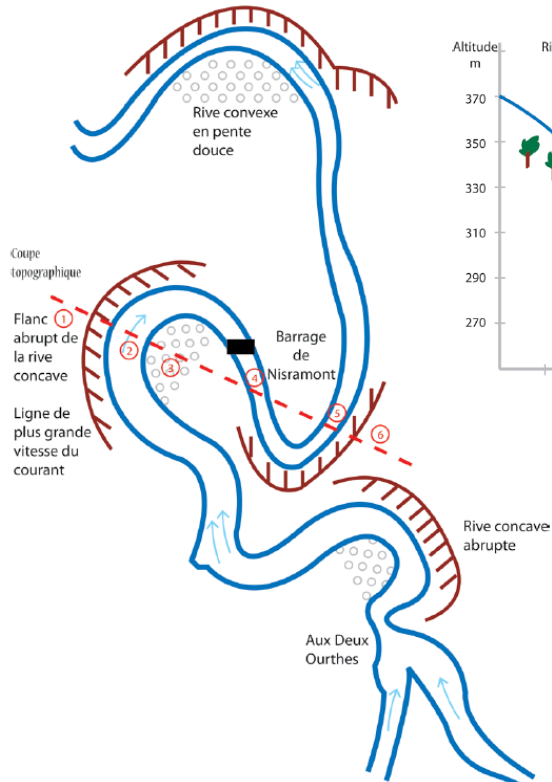
Il s'agit d'un des paysages les plus fameux du Parc et comptant parmi les plus remarquables de la Belgique. L'Ourthe, très encaissée et très méandreuse sur ce tronçon, incise profondément le plateau ardennais et offre un paysage semi-ouvert. Les versants présentent des barrières rocheuses abruptes recouvertes d'une végétation épaisse. Un village trouve refuge en fond de vallée : Maboge. Malgré le fort encaissement de l'Ourthe sur ce tronçon, le

lit de la rivière offre de nombreuses zones de replats accueillants des zones de loisirs (campings essentiellement).

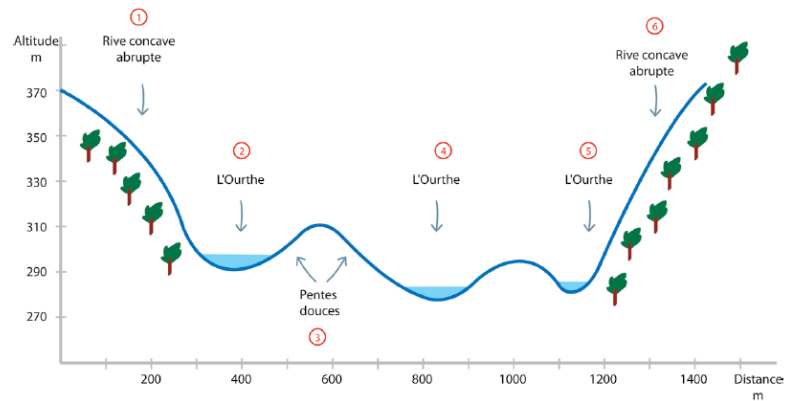


Vue depuis le belvédère : la vallée entaille profondément les plateaux herbagés du Parc.

Les méandres de l'Ourthe



Coupe topographique schématique



Source : CPDT, Atlas des Paysages de Wallonie –
Le haut plateau de l'Ardenne centrale et la Thiérache.

5.2.2.5 Extrémité du massif ardennais

La dernière portion de la vallée de l'Ourthe étudiée correspond à la limite où la rivière perd son caractère méandreux (Ouest de la Roche). Le paysage s'ouvre. Le cours de la rivière est pratiquement rectiligne et offre de larges étendues alluviales occupées de part et d'autre par des prairies et quelques alignements d'arbres. Les versants sont faiblement inclinés.



Les bords de l'Ourthe en arrivant sur La Roche.

5.3 Haut plateau forestier de Saint Hubert

5.3.1 Description générale de l'aire

Le haut plateau de Saint Hubert, au relief peu accentué, accueille un massif forestier continu (bois de Journal, bois de Champlon, bois Aine Gertrude, Forêt de Freyr, Bois de Lambert Fays...) au sein duquel l'habitat est quasi absent. Les peuplements sont majoritairement constitués d'épicéas, massivement plantés à partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle sur les sols pauvres des hauts plateaux. La régularité des alignements de troncs, plus ou moins serrés selon l'âge des arbres, contraste avec la diversité des silhouettes et les variations saisonnières de couleurs des peuplements feuillus voisins. Ces derniers sont dominés par le hêtre, arbre indigène adapté au climat froid et humide des Hauts plateaux, présent seul ou en mélange avec le chêne, l'épicéa ou d'autres essences.

Le paysage présente un fort caractère fagnard. Mais, il présente aussi de nombreux massifs boisés, notamment de feuillus (hêtraies). Ces zones boisées sont parfois le fruit d'une gestion ancienne mise en œuvre par l'homme (cf. abbaye de Saint-Hubert). Ces zones de feuillus sont souvent aujourd'hui remarquables.

Les routes carrossables sont peu nombreuses, le territoire étant essentiellement parcourues par des chemins forestiers interdits aux véhicules motorisés. Deux voies rapides, la N4 et la N89, créent toutefois une importante césure rectiligne dans le massif forestier du Haut plateau de Saint-Hubert.



Vallée encaissée de la Wamme depuis le lieu-dit « La Surveillance » (Nord-ouest de la barrière de Champlon). Lorsqu'on se situe en fond de vallée, exemple de paysage « fermé » aux vues cadencées par les versants.

5.3.2 Délimitation de l'entité paysagère : Fagnes de Saint-Hubert

Autour du village de Mochamps, une vaste zone a conservé sa physionomie de paysage semi-ouvert et son caractère écologique de milieu fagnard. Abrisant une végétation herbacée particulière, il est principalement constitué de tourbières et de landes humides, milieux autrefois répandus et dont les sols gorgés d'eau abritent une flore et une faune devenues rares. Inscrit en zone Natura 2000, le site a bénéficié, pour leur restauration, de financements européens dans le cadre du projet LIFE Tourbières.

Cette aire se caractérise aussi par son exceptionnelle boulaie. Ces milieux de tourbières et de landes comptent parmi les paysages les plus remarquables et identitaires du Parc.

Seule localité du territoire sur le Parc naturel, le minuscule hameau de Mochamps (Tenneville) occupe une petite clairière dans les massifs boisés du Haut plateau de Saint-Hubert. Ses maisons de la fin du 19^e siècle, de quartzite à nu sous couvert d'ardoise ou d'asbeste-ciment, sont transformées en secondes résidences.

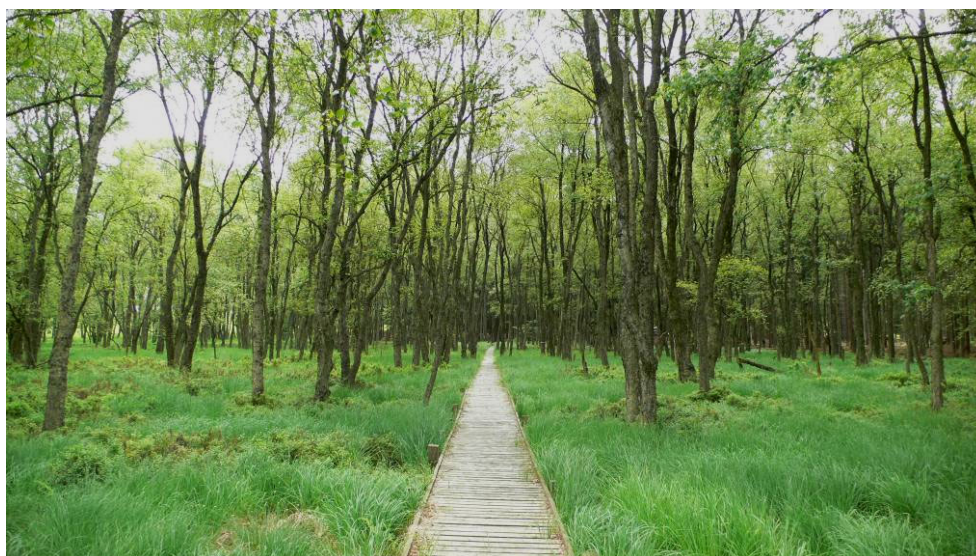
*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I*



Mochamps. Paysage fagnard agrémenté de massifs boisés de feuillus.



Mochamps. Au premier plan une végétation basse, sèche ; quelques jeunes épicéas ou épicéas isolés se disséminent sur une zone humide au deuxième plan ; en arrière-plan, on distingue de grands massifs boisés d'épicéas mais surtout de feuillus. Le paysage est ouvert.



Réserve naturelle du Rouge Poncé. Boulaie protégée, véritable paysage relique, et témoignant aujourd'hui d'une politique de conservation.

5.4 Replats et collines boisés d'Ourthe et Aisne

Cette aire paysagère concerne les alentours des villages de Halleux, Petit-Halleux et de Cielle situés au Nord-Ouest du Parc. Il est caractérisé par une prédominance des zones cultivées agricoles. Le paysage est ouvert et présente une topographie très contrastée marquée par des vallonnements aux versants raides. Les sommets des vallonnements offrent des panoramas étendus tant en direction de la Famenne qu'en direction des plateaux ardennais. Il faut ci et là noter des vues exceptionnelles surplombant la vallée de l'Ourthe en aval de La Roche.



Halleux. Les zones de cultures occupent une place prédominante dans ce paysage



Vue sur le village de Cielle, on aperçoit au loin la dépression du passage de la vallée de l'Ourthe

5.5 Couronne forestière du plateau des Tailles

Cette couronne forestière est essentiellement constituée d'un versant descendant depuis le haut plateau des Tailles vers le plateau centre-ardennais au Sud et vers la bordure famenno-ardennaise à l'Ouest. Ces versants sont presque entièrement boisés et pratiquement inhabités.



Les versants descendants du haut plateau des Tailles sont recouverts de masses boisées sombres, souvent des pessières

5.6 Sommet du plateau des Tailles

Le haut plateau des Tailles, pratiquement inhabité, présente un paysage particulier. Il se caractérise par un relief assez plat formant un vaste plateau sommital bombé peu entaillé par les cours d'eau. Seule la coupure de l'autoroute A26-E25 occasionne une malheureuse incise dans le paysage. Ce dernier, moins boisé que celui du territoire de la couronne forestière du plateau des Tailles, se démarque par des clairières, des zones de pâtures et d'herbages, mais aussi par l'absence quasi-totale de toute culture.



Vue depuis la fagne de Chabrehez sur les herbages du village du même nom (Nord-Nord-Est de La Roche).



Sous le village des Tailles, vue sur le massif forestier du plateau des Tailles

5.6.1 Description de l'entité paysagère : Fagnes des Tailles

Le sommet des Tailles se démarque du restant du plateau par la présence de paysages « reliques » de type fagnards. Soumises à un climat froid et humide, Les Tailles sont composées d'une végétation particulière (tourbière) qui leur confère une forte identité. Les zones semi-ouvertes sont ponctuellement boisées par quelques formations de saulaies-boulaies. La tendance générale est à la réduction des pessières pour augmenter la superficie des zones fagnards. Il s'agit de paysages bien protégés par la loi (statut de réserve naturelle).



Grand Passage. Paysage de Fagnes : au premier plan une surface de lande dénudée, quelques épicéas isolés au deuxième plan et des massifs sombres d'épicéa en arrière-plan

6 Annexe

6.1 Type d'implantation des villages par commune

Commune de Bertogne	Tête de vallée	Versant de vallée	Fond de vallée	Replat – plateau
Bertogne	X	X		
Champs				X
Compogne		X		
Flamierge	X			X
Flamisoul				X
Gives		X		
Givroulle			X	
Monaville	X			
Rouette		X		
Roumont		X		
Salle	X	X		
Wigny	X			
Total	5	5	1	3

Type d'implantation des villages sur la commune de **Bertogne**. Une répartition équivalente entre les têtes de vallées et les versants de vallées avec une présence non négligeable des implantations sur des replats.

Commune de Gouvy	Tête de vallée	Versant de vallée	Fond de vallée	Replat – plateau
Beho	X			
Bovigny	X			
Cherain		X		
Cierreux		X		
Deiffelt	X			
Gouvy	X			
Honvelez	X			
Limerlé	X			
Longchamps	X			
Montleban	X			
Ourthe			X	
Rettigny		X		
Rogery		X		
Steinbach		X		
Sterpigny		X		
Total	8	6	1	0

Type d'implantation des villages sur la commune de **Gouvy**. Une légère majorité des villages est implantée en tête de vallée.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I

Commune de Houffalize	Tête de vallée	Versant de vallée	Fond de vallée	Replat – plateau
Achouffe			X	
Boeur		X		
Bonnerue	X			
Buret		X		
Cetturu	X			
Chabrehez	X			
Engreux	X			
Houffalize			X	
Mabompré	X			
Mont	X			
Nadrin	X			
Tailles				X
Tavigny		X		
Wibrin		X		
Willoigne		X		
Total	7	5	2	1

Type d'implantation des villages sur la commune de Houffalize. Une légère majorité des villages sont implantés en tête de vallée

Commune de La Roche-en-Ardenne	Tête de vallée	Versant de vallée	Fond de vallée	Replat – plateau
Beausaint	X			
Buisson		X		
Cielle				X
Halleux				X
Hives				X
Hubermont	X			
La Roche			X	
Maboge			X	
Ortho	X			
Ronchamps	X			
Samrée	X			
Vecmont	X			
Warempage	X			
Total	7	1	2	3

Type d'implantation des villages sur la commune de La Roche-en-Ardenne. Une nette majorité des villages sont implantés en tête de vallée.

Commune de Sainte-Ode	Tête de vallée	Versant de vallée	Fond de vallée	Replat – plateau
Amberloup		X		
Gérimont		X		
Hubermont		X		
Lavacherie		X		
Magerotte	X			
Sprimont		X		
Tillet		X		
Total	1	6		

Type d'implantation des villages sur la commune de **Sainte-Ode**. La quasi-totalité des villages sont implantés en versant de vallée, phénomène qui distingue cette commune des autres où la majorité des villages sont implantés en tête de vallée.

Commune de Tenneville	Tête de vallée	Versant de vallée	Fond de vallée	Replat – plateau
Beaulieu	X			
Cens	X			
Champlon	X			
Erneuville	X			
Journal	X			
Laneuville-au-Bois		X		
Mochamps				X
Ortheuville			X	
Tenneville		X		
Wyompont			X	
Total	5	2	2	1

Type d'implantation des villages sur la commune de **Tenneville**. La majorité des villages sont implantés en tête de vallée.

6.2 Critères d'évaluation du paysage

Les critères d'évaluation du paysage ont été présentés lors de la phase méthodologique. Ils ont été utilisés lors des phases descriptives et évaluatives du diagnostic. Nous faisons figurer ci-après les critères utilisés.

Tout travail d'évaluation passe préalablement par la définition de critères d'analyse eux-mêmes établis en fonction des objectifs d'évaluation à atteindre. Un paysage, réalité complexe s'il en est, peut donner lieu à des évaluations sensiblement très différentes suivant les objectifs recherchés. Ainsi, une analyse de la valeur écologique du paysage donnera des résultats très différents de ceux d'une analyse des valeurs perceptives du paysage (points de vue, ...) elle-même très différente d'une analyse conduite sur le concept du paysage ordinaire.

Pour notre part, nous avons opté pour une approche multicritère et croisée, afin de définir des zones d'évaluation paysagère qui traduisent une synthèse des différents critères identifiés ci avant. Cet effet de synthèse permet de proposer une lecture globale de la valeur paysagère du Parc naturel des Deux Ourthes.

6.2.1 Le paysage perçu

Composition du paysage :

- Avant-plan (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Plan moyen (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Arrière-plan (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Horizon (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Remarques éventuelles sur l'enchaînement des différents plans.

Types de vue :

- Ouverte ou fermée ;
- Trouée / échappée ;
- Point de vue ;
- Large panorama (openfield) ;
- Vue horizontale / plane ;
- Vue plongeante ;
- Vue vers le haut.

Aspects notoires :

- Point focal remarquable ;
- Ligne de force remarquable.

Remarques à propos des saisons (incidence sur la perception) ;

Menaces éventuelles vis-à-vis de ces valeurs visuelles ;

Remarques à propos de l'évolution historique (évolution vers une ouverture ou une fermeture du paysage)

6.2.2 Le paysage naturel

A. Critères géomorphologiques :

Altimétrie ;

Remarques lithologiques ;

Types de relief :

- Général :
 - Plateau ;
 - Versant (adret/ubac) ;

- Plaine ;
- Particulier :
 - Butte ;
 - Vallonnement ;
 - Vallée (tête de vallée, vallée étroite, large, ...) ;
 - Carrière (modification industrielle) ;
 - Autres.

Hydrographie :

- Limite de bassin ;
- Ruisseau ;
- Rivière ;
- Étang ;
- Autres.

Remarques à propos de l'évolution historique (rectification des cours d'eau...) :

B. Critères écologiques :

Type général de couverture végétale ;

Présence de milieux remarquables :

- Zones humides (ruisseau, rivière, mare, étang, prairie humide, marais, ...) ;
- Zones boisées (forêt de feuillus ou de résineux, peuplement jeune ou âgé, ...) :
 - espèces dominantes ;
 - âges (grands arbres, arbustes, taillis bas, ...).
- Zones de prairies ;
- Zones de cultures (près de fauche, verger haute-tige, ...) ;
- Présence de haies (espèces) ;
- Zones urbaine et rurale.

Remarques sur la biodiversité (observation éventuelle) ;

Rôle de corridor écologique / maillage vert ;

Menaces éventuelles vis-à-vis de ces milieux ;

Remarques à propos de l'évolution historique ;

6.2.3 Le paysage construit et ses usages

Critères urbanistiques et architecturaux :

Paysage urbain (remarques) ;

Ambiance villageoise (remarques) ;

Aspects de l'ambiance urbaine ou rurale ;

- Entrée de ville ;
- Type de village : village concentré, village lâche, village de réseau routier, ...
- Localisation de l'habitat par rapport au relief ;
- Position des fermes par rapport au village ;
- Remarques sur le bâti :
 - Implantations ;
 - Gabarits ;
 - Matériaux :
 - murs (arkose, grès quartzite, silex, brique, autres) ;
 - couvertures (tuiles, ardoises, autres, ...) ;
 - Couleurs ;
 - Analyse architecturale des types de bâti (exemple : architecture du type « rural traditionnel », architecture du type « urbain - première moitié du XXe siècle », architecture du type « villa », ...).
- Espaces publics :
 - Voiries (tracé, revêtement, équipement, plantation, ...) ;
 - Aménagements divers ;
- Usages dominants dans la zone.

Statut(s) au plan de secteur ;

Questions d'extension d'habitat ;

Problèmes et menaces ;

Remarques à propos de l'évolution historique ;

Autres remarques ;

Critères patrimoniaux (histoire,...)

Présence d'un patrimoine monumental remarquable (valeur de document historique, esthétique ; valeur de lieu de mémoire...) :

- Noyau villageois remarquables ;
- Edifice remarquable ;
- Arbre remarquable ;
- Voirie (historique) remarquable :
 - Sentier ;
 - Chemin ;
 - Rue ;
 - Route ;
 - Remarques revêtement ;
- Remarques sur l'espace public.

Menaces éventuelles vis-à-vis de ces lieux ;

Remarques à propos de l'évolution historique :

Critères socio-économiques :

Fonction sylvicole : (espèces, type de Parcelle, ...) ;

Fonction agricole :

- Type de Parcelle ;
- Cultures :
 - Céréales ;
 - Fourragères ;
- Vergers ;
- Pâtures ;
- Prés de fauche ;
- Question de l'architecture agricole : extension des fermes.

Fonction d'habitat/résidentielle ;

Fonction économique autre (zoning, ...) ;

Fonction de mobilité ;

Aspects sociaux ;

Problèmes et menaces ;

Remarques à propos de l'évolution historique.

6.3 Liste des abréviations

- CCATM : Commission consultative d'aménagement du Territoire et de la mobilité.
- CoDT : Code du développement territorial.
- GCU : Guide communal d'urbanisme
- PCM : Plan communal de mobilité.
- PCDN : Plan communal de développement de la nature.
- PCDR : Plan communal de développement rural.
- PDS : Plan de secteur
- PEP : Périmètre d'enjeux paysager.
- PIP : Périmètre d'intérêt paysager.
- PICHE : Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique.
- RGBSR : Règlement général sur les bâtisses en site rural
- SDC : Schéma de développement communal
- SDP : Schéma de développement pluricommunal
- SDT : Schéma de développement territorial
- SOL : Schéma d'orientation local.
- ZACC : Zone d'aménagement communal concerté.
- ZAE : Zone d'activité économique.

6.4 Liste des cartes

- 01 - Oro-hydrographie ;
- 02 – Types d'implantation des villages et matériaux de construction ;
- 03 a - Situation de droit – patrimoine naturel ;
- 03 b - Situation de droit –patrimoine bâti ;
- 04 - Eléments constitutifs du paysage (en cours de réalisation) ;
- 05 – territoires, aires et entités paysagères particuliers.

6.5 Liste des fiches descriptives

- Vallée de l'Ourthe supérieure ;
- Haut plateau agricole et forestier ;

- Sommets du haut plateau des Tailles ;
- Couronne forestière du haut plateau des Tailles ;
- Replats et collines boisées d'Ourthe et Aisne ;
- Haut plateau de Saint-Hubert

6.6 Liste des biens classés

Bertogne

Libellé	Date de décision	Publication
Château de Rolley et les ruines (M) ainsi que l'ensemble formé par ce château...	03-04-79	17-09-81
Château de Roumont dit Relais Casaquy, à Flamierge ainsi que la cour...	07-07-76	-
Chapelle Sainte-Aldegonde de Flamisoul, le mur d'enceinte du cimetière, les...	08-04-87	03-06-87
Ancienne ferme "Rosière" (façades, charpente et toitures, ainsi que...	31-08-90	08-11-90

Gouvy

Libellé	Date de décision	Publication
L'église Saint-Pierre, à Beho	25-10-38	-
Chapelle Sainte-Hubert-et-Antoine, à Wathermal-Beho (M) ainsi que l'ensemble...	22-02-51	-
Ensemble formé par la chapelle Saint-Martin et les terrains environnants, à...	22-10-73	-
L'église Saint-Vincent à Cherain	26-09-47	-
Les murs du cimetière de l'église Saint-Vincent à Cherain, commune de Gouvy...	25-04-94	09-07-94
Immeuble sis rue de l'Eglise n°3 à Gouvy	06-02-70	-
Orgues de l'église des Saints Pierre et Paul, à Steinbach	29-03-76	-
Château de Steinbach à Gouvy	21-12-77	-
"La Croix" située vieille route de Salm à Gouvy	10-11-83	-
Chapelle Notre-Dame de Lourdes, à Baclain (M) ainsi que l'ensemble formé par...	10-02-79	27-06-79

Houffalize

Libellé	Date de décision	Publication
L'église Sainte-Catherine	25-10-38	-
Ancien cimetière désaffecté attenant à l'église Sainte-Catherine	02-12-59	-
Tour de l'ancienne église Saint-Urbain de Dinez, les pierres tombales,...	26-11-73	-
Chapelle Notre-Dame de Forêt (M) et l'ensemble formé par cette chapelle et...	16-10-75	-
Site du Héro (méandres de l'Ourthe) (+ LA-ROCHE-EN-ARDENNE/Ortho (Nisramont))	15-10-37	-
Tour et abside de l'ancienne église Sainte-Marguerite (M) et ensemble formé...	11-10-48	04-04-49
L'église Saint-Remy	05-04-72	-
Château de Tavigny	05-04-72	-
Presbytère d'Ollomont (façades et toitures) (M) et ensemble formé par cet...	28-10-82	-
Tunnel de Bernistap, y compris le puisard (M) et ensemble formé par le tunnel...	21-04-88	20-05-88
Ferme sise à Filly, n°4 (intérieur et extérieur) et ses annexes (les façades...	30-11-89	08-02-90
Frêne et ses abords à Mont	30-11-89	03-02-90

*Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes
Analyse contextuelle - Partie I*

Chapelle Saint-Jacques, mur d'enceinte du cimetière et croix funéraires en...	10-12-91	07-03-92
Presbytère de Sommerain: totalité de l'édifice et le mur de clôture avec...	07-10-92	09-12-92
Cimetière de Cowan (murailles d'enceinte et les 25 croix funéraires...	02-09-91	09-10-91
Les façades et les toitures de la maison Wilkin, n°31 à Ollomont (M) et...	21-11-89	08-02-90
L'église Saint-Blaise, y compris les croix et les murs de clôture du cimetière	09-11-90	14-02-91
Ferme attenante au château de Tavigny, n° 32	03-01-78	-
Fange du Grand Passage (+ VIELSALM/Bihain)	16-03-79	01-09-84
Ensemble formé par le site du Cheslé et le val de l'Ourthe entre Maboge et...	12-11-03	15-12-03

La Roche-en-Ardenne

Libellé	Date de décision	Publication
Chapelle Sainte-Marguerite, rue Sainte-Marguerite	22-02-51	-
Vieux château de La-Roche-en-Ardenne, rue du Vieux Château	29-03-76	-
Terrains renfermant l'affleurement rocheux dit "les Cailloux de Mousny"	04-11-76	-
Fange aux Mochettes	01-02-77	-
Immeuble, sis Hameau de Cielle, centre du village, à Marcourt (actuellement...	06-02-70	-
Site du Hérou (méandres de l'Ourthe) (+ HOUFFALIZE/Nadrin)	15-10-37	-
Ensemble formé par le site du Cheslé et le val de l'Ourthe entre Naboge et...	12-11-03	15-12-03

Sainte-Ode

Libellé	Date de décision	Publication
Frêne (fraxinus excelsior L.) sis Magerotte 10 à Tillet	20-08-93	07-10-93
Classement éventuel du "Pont de Fosset", sis au-dessus de la rivière Laval au...	-	-

Tenneville

Libellé	Date de décision	Publication
Ensemble formé par les "Rochers de la Fallize", à Ramont	03-02-53	-
Tour de l'église désaffectée Sainte-Gertrude à Tenneville	03-01-85	22-03-85

6.7 Orientation bibliographique

- Architecture rurale de Wallonie (1987) : *Ardenne centrale*, Mardaga, Liège, 247p.
- BELAYEW D., DALOSE Ph., JACQUES Ch., *Paysages des campagnes de l'Ardenne et de la Lorraine*, CEFOGEO, 2012.
- COOPARCH-R.U., *Programme paysage du Parc naturel des deux Ourthes*, 2007.
- CPDT, *Atlas des Paysages de Wallonie Tome 5, L'Ardenne centrale - La Thiérache*, SPW-DGO4, 303 p.
- DENIS J. dir. (1992) : *Géographie de la Belgique*. Bruxelles, Crédit Communal. 623p
- DONADIEU P., PERIGORD M.; *Clés pour le paysage ; Géophrys*, 2005, 368p.
- HOYOIS G. (1981) : *L'Ardenne et l'Ardennais. L'évolution économique et sociale d'une région*, 2 vol. Gembloux (1949 et 1953), réimpr. Bruxelles.
- IGEAT-GUIDE, CREAT (2001) : *Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie*. CPDT-RW, 181p.
- IMPACT s.p.r.l., *Etude de préservation et du développement raisonné des villages du PNDO*, 2011.
- MARDAGA P., *Le patrimoine monumental de Belgique. Wallonie : Vol. 17. Province du Luxembourg, Arrondissement de Bastogne*, 1993.
- Ministère de la Région Wallonne, DGRNE, Service Ressources du Sous-sol, *Pierres et marbres de Wallonie*, éd. A.A.M, Bruxelles, 1987, 180p.
- SARLET D, MATTHYS A (1993) : *Le patrimoine monumental de la Belgique*, 17 Luxembourg, Arrondissement de Bastogne. Liège, 381p.
- *Schéma de Développement de l'Espace Régional*, GW, 1999, 233p.